

Atlas régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les défis d'une région contrastée

Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur

n° 11

Décembre 2022



Coordination

Direction régionale de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directrice de la publication

Valérie Roux

Rédaction en chef

Jérôme Domens, Pascale Rouaud

Auteurs

Julie Argouarc'h, Nicolas Chauvot, Nicolas Cochez,
Stéphanie Durieux, Gilles Fidani, Benjamin Méreau,
Fabrice Michaïlesco, Anton Monsef, Sonia Oujia,
Carole Zampini

(Insee)

Xavier Durang, Agnès Verdeau

(Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Contributeurs

Alexandre Gautier, Stéphane Lhermitte, Julien Mêlé,
Virginie Mora, Benjamin Sakarovitch

(Insee)

Christine Artico, Émilie Auray, Olivier Baudy,
Jean-Baptiste Chabert, Arthur de Cazenove, Céline Gidel,
Philippe Guedu, Emele Kheirbeck, Valentin Lyant,
Thibaud Marijn, Philippe Mathieu, Cécile Pittet,
Lucie Regiany, Sophie Tasque, Joël Tignon
(Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Hyacinthe Labarriere, Nadine Jourdan, Isménos Tzortzis
(Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt)

Rémi Belle, Jérôme Blanche

(Direction régionale de l'emploi, de l'économie et des
solidarités)

Philippe Rossello

(Groupe régional d'experts climat en Provence-Alpes-
Côte d'Azur)

Secrétariat de rédaction

Marwane Ben Abdallah, Bruno Fabre, Camille Romeyer,
Virginie Tapin

(Insee)

Contact presse

dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr

Image de couverture

© DR / Ville de Nice

Mise en page

Luminess

Éditeur

Institut national de la statistique et des études
économiques

www.insee.fr

ISSN : 2426-329X

©Insee 2022

Éditorial

Fruit de la collaboration nouée depuis de longues années entre l'Insee et la Région, l'atlas régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur vise à établir un diagnostic actualisé des grands enjeux et de leurs évolutions, dans la lignée du précédent ouvrage daté de 2016. À la suite de la crise sanitaire qui a accéléré des tendances déjà à l'œuvre, et confirmé les mutations socio-économiques, écologiques et territoriales en cours dans la région, il était important de renouveler l'état des connaissances au regard des nouveaux enjeux de politiques publiques particulièrement prégnants pour le territoire régional (lutte contre le dérèglement climatique, sobriété foncière, relance de l'appareil productif, lutte contre la précarité, accompagnement du vieillissement...), notamment à l'heure de la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience.

Présentées autour de cinq sujets majeurs, les différentes thématiques y sont abordées dans une approche systémique et analytique, afin d'appréhender la situation de la région en évolution, mais aussi en comparaison avec d'autres régions françaises et européennes. Dans cette perspective, sont abordés le positionnement de la région au sein de l'Union européenne, ses défis écologiques entre aménités et pressions, ses dynamiques territoriales entre ralentissement démographique, attractivité des petites villes et périurbanisation, l'hétérogénéité de son économie régionale et de son marché du travail, mais aussi les inégalités socio-spatiales particulièrement prégnantes (niveaux de vie, conditions de logement...) ainsi que le vieillissement de sa population.

Ces analyses s'appuient sur une connaissance toujours plus riche, actualisée et pertinente du territoire régional, afin d'accompagner la prise de décision publique et la planification stratégique aux échelles régionale comme locales. Cet atlas régional s'inscrit dans la dynamique de la Plateforme Connaissance du territoire, démarche copilotée par l'État et la Région, visant à produire, diffuser et valoriser les informations, données et études en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France



Valérie Roux
Directrice régionale
de l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sommaire

Synthèse	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur, les défis d'une région contrastée	
Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'Union européenne	7
Un positionnement favorable parmi les régions méditerranéennes	
Environnement	13
Entre aménités et pressions, des enjeux écologiques majeurs	
Cinquante ans de dynamiques territoriales	23
Un espace en ralentissement démographique marqué par l'attractivité des petites villes et la périurbanisation	
Zoom sur l'espace périurbain	33
Des couronnes périurbaines dynamiques et plus denses dans la région	
Économie	39
Forte valeur ajoutée et chômage encore élevé	
Social	49
Des inégalités de niveau de vie et de conditions de logement particulièrement marquées	
Zoom sur le vieillissement	57
Provence-Alpes-Côte d'Azur face aux enjeux du grand âge	

Provence-Alpes-Côte d'Azur, les défis d'une région contrastée

À la fois méditerranéenne et alpine, s'étendant du Rhône à la frontière italienne, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises ; elle héberge une biodiversité remarquable, dont près de trois quarts des espèces françaises. Ce patrimoine est protégé par neuf parcs naturels régionaux et quatre parcs nationaux. Le risque de fragmentation des espaces naturels est cependant bien présent. Provence-Alpes-Côte d'Azur est en effet une région très dense. Avec plus de cinq millions d'habitants, elle est la 10^e région la plus peuplée de l'Union européenne. En un demi-siècle, et malgré un ralentissement, le nombre d'habitants a augmenté de 50 %, et le nombre de logements a doublé. Cette pression humaine entraîne des tensions de différentes natures : une consommation foncière importante aux dépens des terres agricoles ; des prélèvements en eau en lien notamment avec une part élevée d'agriculture irriguée ; une forte production de déchets par ailleurs peu valorisés ; d'importantes émissions de gaz à effet de serre, en particulier d'origine industrielle, qui contribuent au réchauffement climatique. La région est particulièrement exposée aux risques, avec une accentuation des risques naturels (épisodes méditerranéens, inondations, feux de forêts) et un climat pouvant à terme évoluer vers un régime sud-méditerranéen plus chaud et plus sec.

Une périurbanisation toujours dynamique, une population vieillissante

La moitié des habitants vit dans une commune littorale. À elles seules, les villes de Marseille et Nice regroupent près du quart de la population régionale. Plus largement, la quasi-totalité de la population vit dans une aire d'attraction des villes (c'est-à-dire dans les pôles urbains ou leur couronne), et les cinq plus grandes aires (Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon, Cannes-Antibes, Avignon) concentrent les trois quarts de la population. Cette urbanisation s'accompagne d'une forte pression foncière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un niveau de prix immobiliers le plus haut des régions de province, un nombre de résidences secondaires multiplié par quatre en 50 ans et une part de logements sociaux qui reste faible, contribuent à la tension du marché immobilier régional et rendent difficile l'accès au logement pour les plus modestes. La proportion de personnes vivant dans un logement sur-occupé est la plus élevée des régions de province.

Les difficultés pour se loger peuvent être une des causes de la baisse observée de la croissance démographique. Ce ralentissement démographique provient ainsi principalement de l'érosion régulière du solde migratoire (différence entre les installations dans la région et les départs), alors que la contribution, légèrement positive, de l'excédent des naissances sur les décès a peu évolué ces dernières décennies. En 2018, le solde migratoire est en particulier négatif pour les jeunes de 15 à 24 ans, notamment les étudiants, et pour les chômeurs. Il reste positif pour les actifs en emploi et les retraités. Ces derniers sont très présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, 1,5 million d'habitants sont âgés de 60 ans ou plus, avec une proportion élevée à la fois de seniors pauvres et de seniors très aisés. À l'horizon 2050, cette population croîtrait d'environ 400 000 personnes, avec en particulier un quasi-doublement de la population âgée de 85 ans ou plus. Il en résulte des enjeux d'amélioration de l'accès aux services publics, aux commerces et à l'offre de soin et d'accompagnement, en particulier pour les personnes âgées dépendantes. En 2019, environ 200 000 personnes sont dans cette situation et leur nombre augmenterait de 50 % d'ici 2050.

Sur la période récente, la démographie a continué à être dynamique dans l'espace périurbain, les migrations résidentielles profitant tout particulièrement aux couronnes urbaines et aux petites aires. Le nombre d'habitants, ainsi que le nombre d'emplois et de logements, progressent plus vite dans les couronnes que dans les pôles, du fait notamment de l'installation de couples avec enfants. Ces mouvements ne sont pas sans conséquence sur la consommation d'espace pour l'habitat et les activités économiques. Chaque année depuis 2011, c'est en moyenne 1 400 hectares d'espaces agricoles qui sont ainsi artificialisés, soit chaque jour l'équivalent de cinq terrains de football. Les couronnes de la région sont relativement plus économes qu'ailleurs en France en matière de consommation d'espace pour l'habitat, mais ce résultat cache des situations très disparates. Certains espaces périurbains peuvent ainsi être bien plus dispendieux, notamment lorsque le taux de résidences secondaires augmente sensiblement ou que certains logements sont délaissés au profit d'autres, engendrant une hausse de la vacance.

Une évolution favorable de l'emploi, des inégalités toujours marquées

La région est également marquée par de fortes inégalités : en effet, selon les territoires, la composition des revenus diffère fortement. La part des salaires est plus importante pour les communes urbaines de densité intermédiaire alors que les retraites et pensions ont une part plus forte dans les communes rurales peu denses. Les grands centres urbains de la région, qui concentrent les habitants les plus pauvres, se distinguent par un poids des prestations sociales dans le revenu des habitants plus élevé. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté et la 2^e concernant la pauvreté infantile. La région est la plus inégalitaire de province, avec un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible et, à l'inverse, une proportion de ménages à hauts et très hauts revenus parmi les plus élevées de province. Ce fort contraste s'observe également sur le marché du travail, la région présentant en même temps un produit intérieur brut (PIB) par emploi et un taux de chômage parmi les plus élevés. Le marché du travail apparaît polarisé entre, d'un côté, des cadres très diplômés en emploi, et de l'autre, des personnes peu ou pas diplômées souvent sans emploi. Contraste visible également sur le territoire, où se dessinent deux arcs de fort chômage (le premier le long du Rhône, l'autre dans l'espace provençal), jouxtant des zones d'emploi bien plus dynamiques (Aix-en-Provence, Toulon). Au sein des espaces azuréen et alpin, les zones d'emplois de Menton et Gap se distinguent par des taux de chômage particulièrement bas. Au-delà de ces contrastes, depuis vingt ans, l'évolution de l'emploi apparaît en moyenne plus favorable en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France de province. De ce fait, l'écart de taux de chômage s'est nettement réduit. Le taux d'emploi demeure toutefois l'un des plus faibles de France.

Une activité économique tournée vers les services qui s'appuie sur un fort attrait touristique

Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui bénéficie d'un positionnement favorable parmi les régions méditerranéennes européennes, est la troisième économie régionale française en richesse produite par habitant après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. L'économie régionale est diversifiée, tournée à la fois vers des activités à forte valeur ajoutée (comme l'information et communication, l'aéronautique) et vers des activités liées la satisfaction des besoins de la population présente, qu'elle soit résidente ou touristique. Les activités tertiaires ont un poids élevé, avec 1,8 million de personnes employées. Le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement-restauration sont très présents dans la région, du fait en particulier d'une forte fréquentation touristique. De même, la part des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de services administratifs et de soutien est la plus élevée des régions de province. Conséquence de cette prédominance des services, l'industrie a un poids faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais dispose toutefois de fleurons dans la chimie, l'électronique, la construction aéronautique et spatiale. Surtout, la désindustrialisation observée en France au cours des dernières décennies apparaît avoir moins affecté la région, du fait d'une orientation sectorielle plus favorable. L'accès à la mer est un autre atout de la région, lui permettant de disposer d'infrastructures portuaires développées. Le poids de l'agriculture est faible, celle-ci devant composer avec de nombreuses zones très denses et une couverture forestière importante. La production agricole régionale est cependant diversifiée, avec en particulier un fort dynamisme des productions en agriculture biologique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure une région de contrastes. Contraste entre d'une part la richesse de nombreux ménages du littoral azuréen et des quartiers aisés des métropoles, et d'autre part la pauvreté observée dans les quartiers de la politique de la ville. Contraste entre des jeunes qui quittent la région pour se former, trouver un travail ou échapper à des prix immobiliers élevés, et des retraités aisés qui viennent s'y installer et profiter d'un cadre ensoleillé et agréable. Contraste entre des cadres très diplômés et une population sans emploi ni formation. Contraste entre un accès au logement difficile et un taux important de résidences secondaires. Contraste entre une agriculture biologique dynamique et les fortes émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et des transports. Contraste enfin entre les espaces qui la composent. Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est en effet à la fois un littoral très dense, créant de la richesse, regroupant la plus grande part des services et des industries de la région, un moyen-pays moins dense qui doit faire face à un chômage élevé, et des territoires de montagne relativement peu peuplés mais au chômage faible. Toutefois, un point commun à ces trois espaces : un fort pouvoir d'attraction touristique, entre mer et montagnes, et une terre de culture reconnue internationalement. ●

Un positionnement favorable parmi les régions méditerranéennes

Région méditerranéenne et alpine, Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un riche patrimoine naturel. Par rapport à la moyenne des régions de l'Union européenne, les démarches de préservation concernent une part importante des sols et l'agriculture biologique y est davantage représentée. Le niveau de pollution aux particules fines et la hausse des températures depuis les années 1990 y sont plus limitées qu'en moyenne en Europe. En revanche, les sols y sont plus artificialisés.

Sur le plan démographique, la région est atypique en Europe, marquée par une forte présence des seniors et des moins de 20 ans. Malgré un vieillissement plus avancé, la population s'accroît, portée par un excédent naturel et un excédent migratoire.

Sur le plan économique, la participation au marché du travail est plus faible et le taux de chômage plus élevé dans la région. Les habitants ont toutefois un niveau de formation plus élevé que la moyenne européenne et leur usage quotidien des outils numériques est supérieur. L'activité reste orientée vers les services à la population, tandis que les services à forte intensité technologique se développent au même rythme qu'en Europe.

Parmi les régions méditerranéennes, Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne favorablement et partage de nombreuses similitudes avec la région de Valence et la Catalogne. Bien que moins riche que la moyenne des autres régions alpines, elle s'en distingue positivement sur le plan environnemental.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des 240 régions **NUTS2** des 27 pays membres de l'Union européenne. Le niveau NUTS2 correspond par exemple aux anciennes régions administratives en France, aux régions autonomes en Espagne et à une subdivision des Länder en Allemagne. Avec plus de 5 millions d'habitants et une superficie de 31 400 km², Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 10^e région la plus peuplée de l'Union européenne et une des plus vastes.

À la croisée des influences alpines et méditerranéennes, elle possède un patrimoine naturel riche tant montagnard que littoral ► **encadré**.

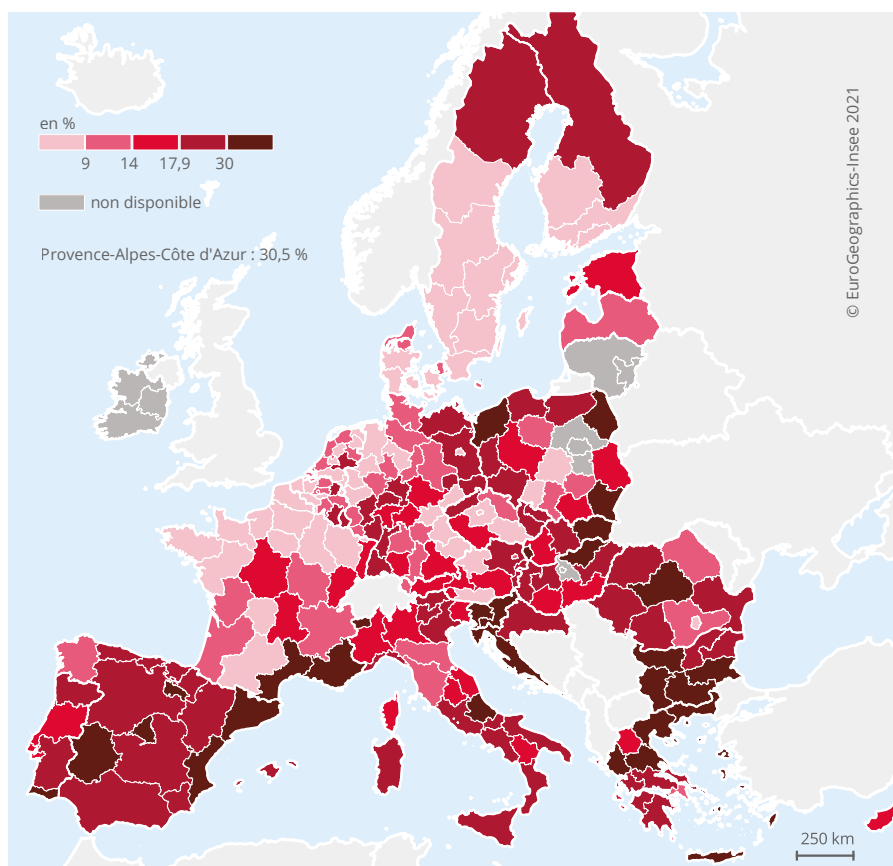
Des démarches de préservation de l'environnement

De nombreux sites naturels d'exception sont présents dans la région et différents acteurs cherchent à en préserver les paysages et la biodiversité. On recense ainsi quatre des onze parcs nationaux français : deux littoraux, Calanques et Port-Cros, et deux montagneux, le Mercantour et les Écrins. Des démarches de conservation de la biodiversité ont été engagées via différentes réserves naturelles (dix nationales, sept régionales et quatre réserves de biosphère dont celles de Camargue, du Luberon et du Mont-Ventoux). Outil de la politique européenne en faveur de la préservation de la biodiversité, le réseau **Natura 2000** protège 30 % des sols de la région en 2015, contre 18 % en

moyenne européenne ► **figure 1**. Les régions grecques, espagnoles et françaises bordant le littoral méditerranéen sont

également très concernées. La région bénéficie parallèlement d'une importante part de forêts (46 % contre 39 % en moyenne

► 1. Part des surfaces Natura 2000 dans l'ensemble des surfaces en 2015



Source : Agence européenne de l'environnement.

européenne en 2018), qui a progressé de six points depuis 2009, principalement en remplacement de surfaces agricoles ou en friche.

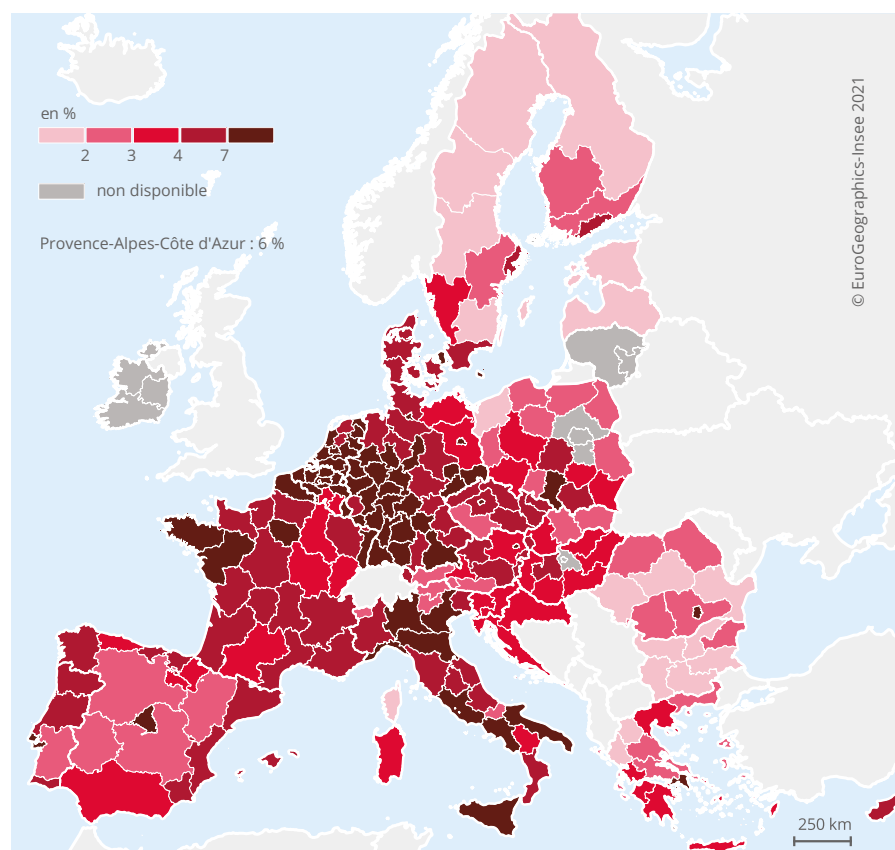
Un net engagement dans l'agriculture biologique

Accompagner la transition écologique en garantissant l'accès à une alimentation sûre et de qualité fait partie des objectifs de la prochaine politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Les acteurs de la région sont engagés dans cette démarche durable d'adaptation de leurs pratiques agricoles, qui permet aussi d'améliorer la qualité des sols. Un tiers de la surface agricole utile régionale est dédié à l'agriculture biologique (convertie ou en cours de conversion), contre moins de 10 % aux niveaux national et européen en 2020. L'orientation agricole de la région (viticulture, cultures fruitières, maraîchage et plantes fourragères pour ovins, caprins et autres herbivores), plus favorable à la culture biologique, explique en partie cette part élevée. Ces cultures propices, comme la viticulture ou les cultures fruitières, sont également plus fréquemment en agriculture biologique qu'au niveau national. Si l'agriculture biologique occupe une part importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur agricole dans son ensemble a un faible poids dans l'économie régionale. Seulement un quart des sols y sont consacrés, contre 37 % en moyenne en Europe. Et la part de l'agriculture, la sylviculture et la pêche dans l'emploi est trois fois moindre (1,3 % contre 4,3 %) en 2019.

Une hausse des températures et une pollution de l'air moindres qu'en moyenne européenne

L'accord de Paris vise à limiter la hausse des températures causée par les gaz à effet de serre, qui menace le système climatique et rend les phénomènes naturels extrêmes plus fréquents. La région n'est pas épargnée, comme en témoignent les récents épisodes méditerranéens (Var, vallée de la Roya) ou les grands feux de forêt (massif des Maures). Toutefois, la hausse des températures depuis les années 1990 y est moindre qu'en moyenne européenne (+ 0,4 °C contre + 0,6 °C sur vingt ans). Parmi les régions aux températures moyennes proches de celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, seules quelques-unes comme Midi-Pyrénées, Castille-et-Léon en Espagne ou le nord du Portugal ont connu un moindre réchauffement. Dans les régions de l'est européen (Bulgarie, Hongrie...) et la majorité des régions italiennes (hormis la Ligurie, le Val d'Aoste et le Piémont), la hausse dépasse souvent 1 °C en vingt ans. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le niveau de pollution aux particules **PM2,5** subi par

► 2. Part des sols artificialisés dans l'ensemble des surfaces en 2015



Source : Eurostat.

la population est supérieur à la moyenne française, mais moindre qu'en moyenne européenne (12,8 µg/m³ contre 13,4 µg/m³ en 2019). Les régions les plus polluées se situent dans l'est européen, en particulier en Pologne, Tchéquie, Bulgarie mais aussi en Croatie, Slovaquie et en Lombardie, Vénétie et dans le Piémont pour l'Italie. Dans la région comme en moyenne européenne, la pollution aux particules PM2,5 s'atténue et cette diminution s'accélère depuis 2009 (- 21 % en Europe comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une baisse environ deux fois plus marquée que pendant la décennie précédente). Il existe toutefois de fortes disparités au sein de la région. Les fortes concentrations se retrouvent notamment dans les métropoles et le long de la vallée du Rhône [Rouaud, Chanac, 2019], territoires les plus peuplés. Les causes sont multiples : transports, pollution résidentielle (chauffage), émissions industrielles en particulier autour de l'étang de Berre et dans le golfe de Fos (raffineries, sidérurgie...).

Une pression sur les sols forte, mais qui progresse plus lentement qu'en Europe

Dans la région, les sols sont plus **artificialisés** qu'en moyenne européenne (6 % contre 4 % en 2015) ► **figure 2**. La région étant densément peuplée, la surface artificialisée rapportée à la population se

situe en revanche au niveau de la moyenne européenne. Les régions européennes les plus artificialisées sont les régions capitales, celles de la dorsale européenne des Pays-Bas à l'Italie du Nord, les régions italiennes de Lombardie, Campanie et Vénétie et en France, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Bretagne. La pression sur les sols, forte sur le littoral très urbanisé, s'explique par la présence des grandes villes et métropoles. En outre, la région, forte de ses attraits climatiques, paysagers et culturels, est une région parmi les plus touristiques d'Europe en termes de nombre de nuitées comme d'**intensité touristique**. Ses structures d'accueil et résidences secondaires s'ajoutent aux résidences principales et les mouvements de population en période touristique constituent une autre pression sur les espaces. En Europe, la Catalogne, également très touristique, est soumise aux mêmes types de pression. Entre 2009 et 2015, l'**artificialisation** des sols, au niveau global et par habitant, progresse moins dans la région qu'en moyenne européenne. Cela peut s'expliquer par une réserve foncière déjà limitée, en particulier sur la Côte d'Azur.

Une région âgée et qui vieillit plus vite

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région âgée, même au sein de l'Europe. La part des seniors de 65 ans ou plus y atteint 23,1 % contre 20,2 % en moyenne européenne

en 2019 ► **figure 3**. Au sein de la région, le constat est toutefois inégal, les trois départements alpins et le Var (24,5 % ou plus) sont plus âgés que le Vaucluse (22,1 %) et surtout que les Bouches-du-Rhône (20,5 %). Le vieillissement est plus rapide dans la région que dans l'Union européenne (+ 3,5 points contre + 2,5 entre 2010 et 2019). En particulier, la part des jeunes retraités (65-74 ans) s'accroît deux fois plus rapidement qu'en moyenne européenne (+ 2,6 points contre + 1,3 point), en partie du fait de l'installation dans la région de nouveaux retraités. En 2018, le Var et les Hautes-Alpes sont les plus attractifs pour cette catégorie de population.

Un excédent naturel, contrairement à la moyenne européenne

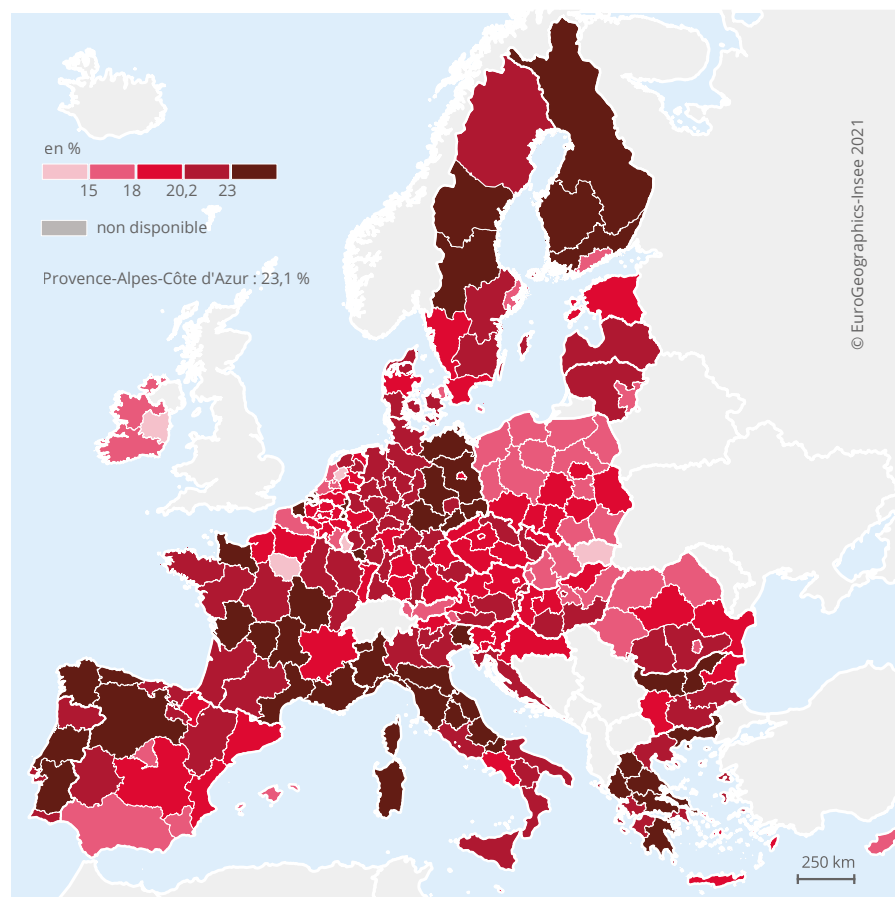
En dépit de ce vieillissement, la population de la région continue d'augmenter (+ 0,4 % par an entre 2013 et 2019) et ce, deux fois plus qu'en moyenne européenne. Cette progression est toutefois moindre qu'entre 2000 et 2005 (+ 1,0 % par an). Au début des années 2000, les migrations expliquaient les trois quarts de la croissance démographique de la région. En repli entre 2008 et 2013, l'attractivité de la région se redresse ensuite. Entre 2013 et 2019, le solde entre les installations dans la région et les départs (**solde migratoire**) explique ainsi la moitié de la hausse de population. La région a conservé une natalité relativement forte, de sorte que l'excédent des naissances sur les décès (**excédent naturel**) explique l'autre moitié de la croissance démographique. À l'échelle européenne, en revanche, les décès sont devenus un peu plus nombreux que les naissances. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fécondité reste élevée avec un **indicateur conjoncturel de fécondité** de 1,9 enfant par femme contre 1,5 en Europe en 2020. Ces caractéristiques démographiques sont partagées par plusieurs régions NUTS2 françaises, en particulier le Languedoc-Roussillon, mais aussi par certaines régions nordiques, suédoises en particulier.

Le déséquilibre entre les générations : un enjeu majeur

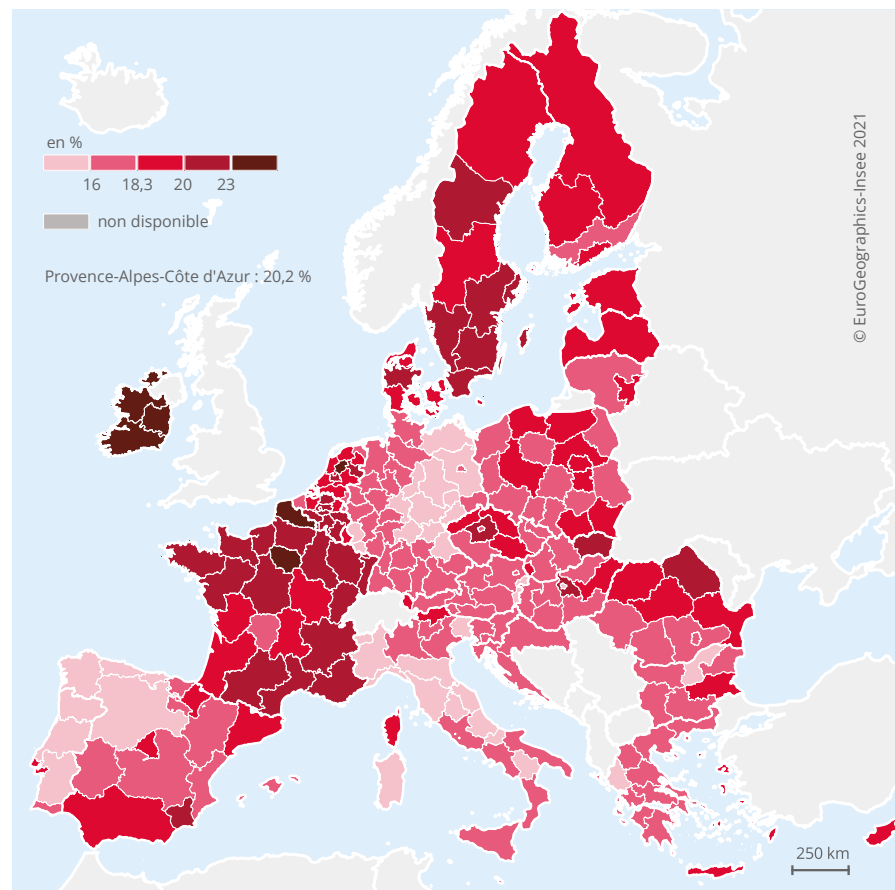
La structure démographique de la région est plutôt atypique en Europe, avec davantage de seniors mais aussi d'enfants (20,2 % de moins de 18 ans contre 18,3 %). Malgré la vigueur de la fécondité, le déséquilibre entre les générations s'accroît. Depuis 2018, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dépasse celle des jeunes de moins de 20 ans dans la région, alors que ces deux populations s'équilibrent encore dans l'Union européenne en 2019 : l'**indice de vieillissement** atteint 103 en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 99 en Europe.

► 3. Part dans la population en 2019

a. des personnes de 65 ans ou plus



b. des personnes de moins de 18 ans



Source : Eurostat.

Cet indicateur progresse plus rapidement qu'au sein de l'Union (+ 18 points contre + 16 entre 2010 et 2019). Le vieillissement de la population est potentiellement générateur d'emploi ; son accélération est un enjeu fort pour les pouvoirs publics et pose la question du financement de la dépendance.

Ce déséquilibre entre générations est cependant bien plus prononcé dans certaines régions européennes où la fécondité est faible, comme dans l'est de l'Allemagne, le nord de l'Italie – en particulier en Ligurie – ou dans le nord-ouest de l'Espagne.

De hauts niveaux de formation

En matière d'enseignement, les disparités apparaissent surtout à l'échelle nationale, les systèmes de formation étant propres à chaque pays.

En France, le niveau de formation dépasse la moyenne européenne : en 2019, 38 % de la population âgée de 25 à 64 ans y est diplômée de l'**enseignement supérieur**, contre 32 % dans l'Union. Provence-Alpes-Côte d'Azur creuse encore l'écart (38,8 %) et se situe parmi les premières régions françaises, derrière l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

À une époque où le diplôme s'avère de plus en plus nécessaire, même s'il offre moins de garanties qu'auparavant [Céreq, 2019], les jeunes sont plus souvent diplômés du supérieur que leurs aînés. Dans la région, 44,3 % des 25-34 ans le sont contre 39,5 % en Europe en 2019. À l'échelle nationale, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe dans le premier quart des régions.

Une faible part d'actifs dans la population

Parmi les 15-64 ans, la propension à être en emploi ou à en chercher un est moindre : 69,6 % sont actifs dans la région en 2019 contre 73,4 % en Europe. L'écart entre la région et l'Europe s'explique uniquement par l'écart concernant les hommes (- 6 points).

En outre, parmi les actifs, le chômage est élevé : 8,6 % dans la région contre 6,6 % en moyenne européenne en 2019.

Conséquence d'un faible taux d'activité et d'un chômage élevé, la part des 25-64 en emploi est inférieure dans la région à la moyenne européenne (72,2 % en 2019, soit - 3 points).

Pour les jeunes, les difficultés pour trouver un emploi sont accrues. Pour les 20-24 ans diplômés depuis moins de trois ans, l'écart à la moyenne européenne est accentué (73,4 % soit - 6 points en moyenne 2017-2019). Comme en Italie, l'insertion des jeunes en France est plus difficile que dans certains pays comme l'Allemagne, où la conjoncture

de l'emploi et l'importance du système d'apprentissage facilitent leur insertion. Si le diplôme augmente les chances de trouver un emploi, il ne prémunit pas du chômage, et ce davantage qu'en moyenne européenne. Le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur dans la région (7,9 % parmi les 25-34 ans en 2019) dépasse de près de deux points les moyennes européenne et française.

Plus de décrochage chez les jeunes

Malgré un niveau élevé de formation, 13,6 % de la population régionale âgée de 15 à 29 ans n'est en 2019 ni en emploi, ni en étude, ni en formation (**NEET**), une proportion supérieure à la moyenne européenne (12,6 %). Au niveau national, un tiers des NEET sont inactifs et ne souhaitent pas travailler pour des raisons diverses (parent au foyer, problèmes de santé...). Les deux tiers restants sont au chômage ou sont inactifs mais souhaiteraient travailler [Bernard, 2021].

Cette proportion élevée de NEET peut venir de difficultés d'adéquation entre formation et emploi, dans un contexte plus général de chômage élevé pour les jeunes. Alors que l'insertion est difficile, le fait d'être peu ou pas diplômé expose particulièrement au chômage. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de chômage des personnes

peu ou pas diplômées s'élève à 24 % (18 % en moyenne européenne).

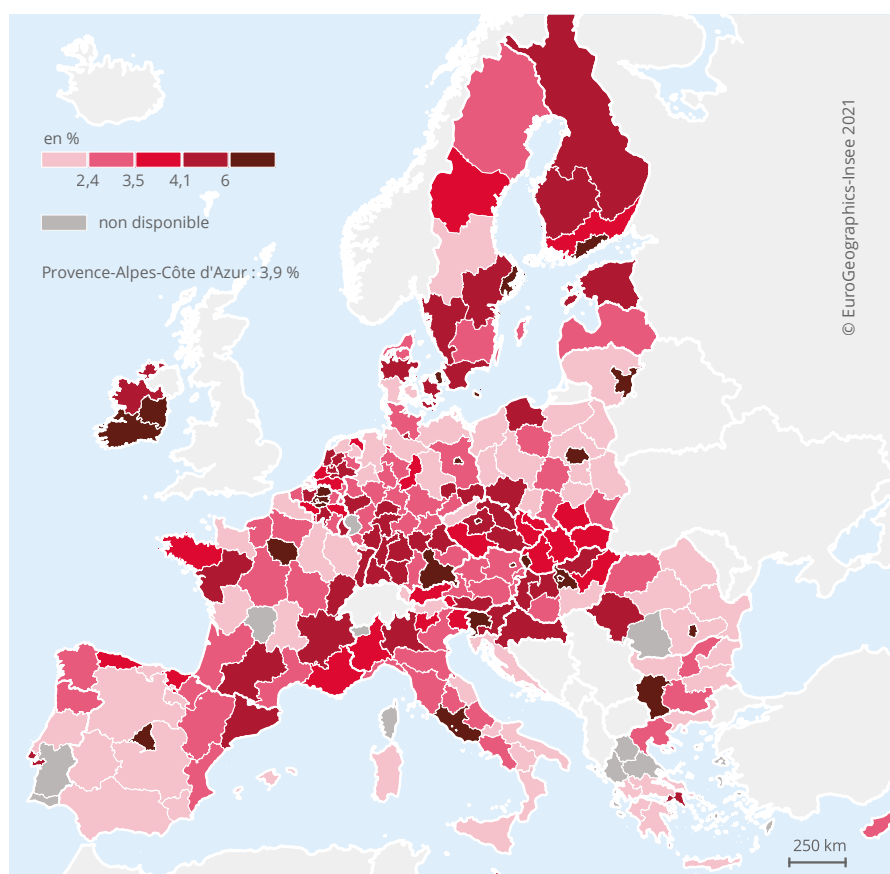
Entre 2010 et 2019, la part de NEET a diminué dans presque toutes les régions d'Europe, en raison d'une amélioration sur le marché du travail en fin de période. La baisse est moins marquée dans la région (- 2,3 points) qu'en moyenne européenne (- 2,8) du fait d'un moindre dynamisme du marché de l'emploi.

En Espagne, on retrouve, de manière encore plus marquée, cette concomitance de parts de diplômés du supérieur et de NEET élevées.

Un passage aux outils numériques plus rapide

À l'ère des nouvelles technologies, les comportements concernant l'usage des outils numériques évoluent, et ce plus vite au nord de l'Europe. Dans les pays nordiques, plus de neuf personnes sur dix utilisent quotidiennement internet en 2019. La France est au niveau de la moyenne européenne avec 77 %. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 79 % de la population utilise internet tous les jours. Ces usages se sont largement répandus dans la sphère commerciale et c'est en Allemagne et dans les pays nordiques que les achats en ligne sont les plus fréquents. La part des particuliers ayant commandé en ligne lors des trois derniers mois atteint

► 4. Part des secteurs à forte intensité technologique et de connaissance dans l'emploi en 2019



Source : Eurostat.

60 % en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 58 % au niveau national et 49 % en moyenne européenne.

Économie de la connaissance : un développement dans la moyenne

L'effort de recherche et développement dans la région représente en 2017 2,2 % du **produit intérieur brut**. Il est proche de la moyenne nationale et légèrement au-dessus de la moyenne européenne (2,1 %). Dans d'autres régions françaises comme Midi-Pyrénées, du fait de la présence d'Airbus, mais aussi en Île-de-France, Auvergne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, cette proportion est plus forte.

Le développement des **secteurs à forte intensité technologique et de connaissance** se situe dans la moyenne, avec une accélération récente conforme à la tendance européenne. La part de l'emploi dans ces secteurs représente 3,9 % de l'emploi contre 4,1 % en Europe en 2019 ► **figure 4**.

Au niveau européen, les régions en tête sont les régions scandinaves et orientales, en particulier celles de Budapest, Prague, Stockholm, Helsinki et d'Irlande centrale et orientale.

Une économie toujours plus tournée vers les services à la population

L'économie de la région, comme celle des régions scandinaves, est tournée vers les services à la population, dans une acception large incluant notamment la santé, le travail social, l'éducation et l'administration publique. Les atouts climatiques, paysagers et culturels de la région, qui attirent retraités et touristes, constituent une des raisons de la persistance de cette orientation. L'industrie et la construction y sont en revanche sous-représentées (15,5 % de l'emploi contre 20,3 % en France et 25,4 % en Europe).

Si, en moyenne en Europe, les services aux personnes représentent 30 % de l'emploi en 2019, cette part atteint 42 % dans la région, en hausse de 4 points en dix ans. À l'image du tourisme, le poids des services aux personnes est plus élevé dans l'emploi que dans la valeur ajoutée totale (30 % dans la région et 22 % en moyenne européenne). À titre de comparaison, les services aux entreprises génèrent deux fois plus de richesses que d'emplois, dans la région comme au niveau européen. L'orientation vers les services aux personnes contribue à expliquer le niveau du produit intérieur brut régional, légèrement inférieur à la moyenne européenne : 30 800 euros annuels en **standard de pouvoir d'achat** par habitant contre 31 200 en moyenne européenne. Provence-Alpes-Côte d'Azur

► Encadré – Provence-Alpes-Côte d'Azur, une inscription à la fois méditerranéenne et alpine

Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit géographiquement sur deux types de territoires, les régions méditerranéennes et les régions alpines. D'un point de vue institutionnel, elle est engagée dans des programmes de coopération territoriale relatifs à ces deux ensembles.

Une inscription surtout méditerranéenne

Le programme **Interreg Euro-MED** rassemble les régions méditerranéennes des pays membres ou en pré-adhésion à l'Union européenne. Celui-ci soutient des projets et des politiques en faveur de l'environnement, du tourisme durable ou de l'innovation. La région est également impliquée dans le programme **NEXT MED** pour la période 2021-2027 qui concerne tous les pays riverains de la Méditerranée, dans le but de mettre en place une stratégie macro-régionale qui soit l'équivalent de la **Suera** pour les Alpes.

Un tiers de la population de l'Union européenne se situe dans les 63 régions de l'UE associées au programme Interreg Euro-MED. Provence-Alpes-Côte d'Azur s'y inscrit comme région d'échanges, touristique et portuaire, tournée vers la Méditerranée. Parmi les régions méditerranéennes, elle est en 2^e position derrière l'Andalousie pour le fret maritime. Au sein d'un ensemble pourtant très touristique, elle se distingue par une forte part de nuitées ainsi qu'une intensité touristique élevée, devancée seulement par les îles et par quelques régions comme l'Algarve (Portugal), la Croatie occidentale, la Vénétie, la Toscane, la Catalogne ou le Languedoc-Roussillon.

Son positionnement au sein des régions méditerranéennes est favorable dans de nombreux domaines. La transition vers le numérique y est plus engagée et l'effort d'innovation plus marqué. La part de diplômés du supérieur y est aussi plus forte ► **figure**. Au niveau démographique, la part d'enfants y est plus importante et le niveau de fécondité est le plus élevé des régions méditerranéennes. L'engagement dans l'agriculture biologique est plus avancé.

Les régions françaises méditerranéennes comme le Languedoc-Roussillon partagent de nombreuses similitudes avec Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mais deux régions méditerranéennes espagnoles ont également un profil assez proche : la région de Valence et la Catalogne. Leurs points communs portent moins sur la démographie que sur le niveau de formation, l'insertion dans l'emploi, la protection des espaces naturels, dans un contexte marqué par l'importance du tourisme et l'artificialisation des sols. La Catalogne présente également un niveau de revenu et une part de forêts équivalents à ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région de Valence s'en rapproche pour la part d'emploi dans l'économie de la connaissance et de la haute technologie.

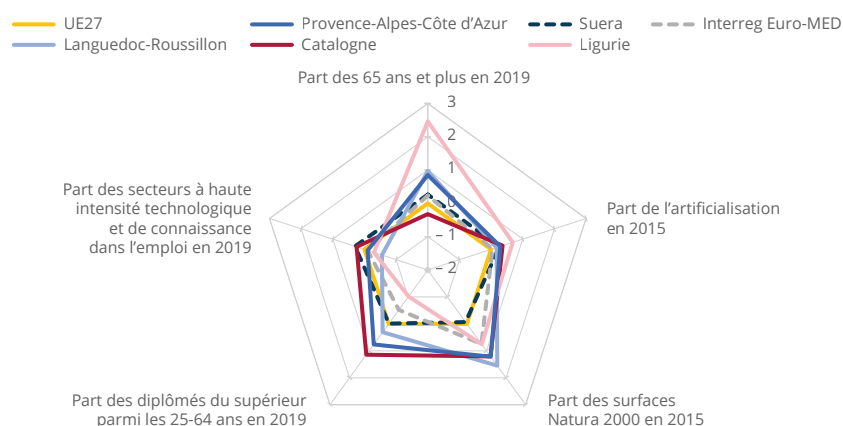
Au sein des régions alpines : plus de difficultés économiques mais des atouts environnementaux

La Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera), ou macro-région alpine, constitue un cadre de travail commun pour 35 régions de l'Union européenne à 27 pays, auxquelles s'ajoutent les régions suisses et le Liechtenstein. Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a participé à la présidence française de la Suera 2020-2021 et accueille à Nice le secrétariat permanent de cette instance depuis 2022.

Les régions de l'Union membres de la Suera représentent 16 % de la population européenne. L'insertion dans l'emploi, le niveau de richesse et de revenu de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moindres que dans la plupart des régions alpines, à l'économie davantage tournée vers l'industrie et les services aux entreprises à forte valeur ajoutée. En revanche, la région se distingue sur plusieurs indicateurs environnementaux. Elle se situe parmi les régions ayant les plus fortes parts de surfaces Natura 2000, de forêts et de surfaces agricoles biologiques et est moins affectée par les hausses de température que la majorité des régions.

Outre les régions françaises de la Suera, la Slovénie occidentale présente un profil assez proche de Provence-Alpes-Côte d'Azur par le niveau de revenus, de richesse et de formation, l'investissement dans l'effort de recherche, ainsi que par la part de surfaces naturelles et l'importance démographique de la jeunesse.

► Position de Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport à d'autres territoires européens



Note : valeurs centrées et réduites à la moyenne de l'UE27. Sur chaque axe, l'UE27 prend la valeur zéro.
Sources : Eurostat, Agence européenne pour l'environnement (AEE).

se situe toutefois dans la première moitié des régions, certaines régions riches et peuplées regroupant des capitales économiques pesant fortement dans la moyenne comme l'Île-de-France, la Lombardie, la région de Madrid, la Catalogne ou la Haute Bavière.

Stéphanie Durieux,
Benjamin Méreau (Insee)

► Méthode

Le champ de cette étude correspond aux 240 régions NUTS2 de l'Union européenne (UE) à 27 membres.

Les régions méditerranéennes du programme **Interreg Euro-MED** limité à sa rive nord correspondent à 63 régions NUTS2 de l'UE27 en géographie 2016, à savoir toutes les régions bulgares, grecques, croates, slovènes, Chypre, Malte, toutes les régions italiennes excepté le Trentin et le Sud-Tyrol, les régions espagnoles d'Aragon, Madrid, Castille-La Manche, Estrémadure, Catalogne, Valence, Baléares, Andalousie, Murcie, Ceuta, Melilla, les régions françaises du Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, les régions portugaises de l'Algarve, Lisbonne, Alentejéro. L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Bosnie font partie du périmètre mais hors UE.

Les régions alpines de la **Suera** correspondent à 35 régions NUTS2 de l'UE27 en géographie 2016 à savoir toutes les régions autrichiennes et slovènes, les régions françaises de Bourgogne, Franche-comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les régions allemandes de Stuttgart, Fribourg, Tubingue, Haute-Bavière, Basse-Bavière, Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Moyenne-Franconie, Basse-Franconie, Souabe, les régions italiennes du Piémont, Vallée d'Aoste, Ligurie, Lombardie, Sud-Tyrol, Trentin, Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne, auxquelles s'ajoutent la Suisse et le Liechtenstein.

Pour la France, les anciennes régions Auvergne et Bourgogne, bien que non alpines, sont intégrées au périmètre car elles font partie des nouvelles régions sur lesquelles se fonde la Suera. Le cas est similaire pour les régions allemandes.

► Définitions

Dans cette étude, le terme région fait référence à la classification européenne des régions **NUTS2**. Il s'agit des régions de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) de niveau 2 d'Eurostat, niveau de base pour l'application des politiques régionales. En France, elles correspondent aux anciennes régions.

Le réseau **Natura 2000** rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne tout en maintenant des activités socio-économiques.

Les **PM10** et **PM2,5** correspondent aux particules de matière ou aérosols en suspension dans l'air et dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (μm) et 2,5 micromètres (μm). La pollution de l'air aux particules correspond à leur concentration moyenne en $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les **sols artificialisés** recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). L'**artificialisation** correspond à la transformation de sols agricoles, naturels ou forestiers en sols artificialisés par des actions d'aménagement.

L'**intensité touristique** désigne le rapport entre le nombre de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés et le total de la population résidente permanente d'une zone géographique donnée.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**indice de vieillissement** est le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans.

L'**enseignement supérieur** correspond aux niveaux 5 à 8 de la classification internationale type de l'éducation (CITE ou *ISCED* pour *International Standard Classification of Education*). Le niveau 5 correspond à l'enseignement supérieur de cycle court (en France, BTS, DUT...). Le niveau 6 correspond à l'équivalent de la licence. Le niveau 7 correspond à la maîtrise universitaire ou équivalent. Le niveau 8 correspond au doctorat ou équivalent.

Un **NEET** (*neither in employment nor in education or training*) est une personne de 15 à 29 ans qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle).

Le **produit intérieur brut** aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée. Le **standard de pouvoir d'achat** (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.

L'**effort de recherche et de développement** (R&D) est la part du produit intérieur brut aux prix du marché (PIB) consacrée aux dépenses intérieures de R&D (DIRD). Il correspond donc au ratio DIRD/PIB.

Les **secteurs à forte intensité technologique et de connaissance** (HTC, *high-tech industry and knowledge-intensive services*) correspondent à l'ensemble des secteurs manufacturiers de haute technologie et des secteurs des services à haute technologie et à haut niveau de savoir.

► Sources

La majorité des données provient d'**Eurostat** et est en géographie 2016.

Les données de pollution aux particules PM2,5 sont rassemblées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (**OCDE**).

Les surfaces Natura 2000 sont issues de l'Agence européenne de l'environnement (**AEE**), la part des surfaces biologique dans l'ensemble de la surface agricole utile de l'**Agence bio**. L'effort de recherche et développement provient de l'Insee et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les régions françaises et d'Eurostat pour les autres régions.

L'évolution des températures est mesurée par l'**UERRA** (*Uncertainties in Ensembles of Regional Reanalyses*, Commission européenne, Copernicus, ECMWF, Climate Change Service). La source **Lucas** d'Eurostat est utilisée pour la part des forêts et l'artificialisation.

► Pour en savoir plus

- Arrighi J.-J. et al., « Atlas régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 4, juin 2016.
- Commissariat général au développement durable, *Chiffres-clés du climat, France, Europe, Monde*, édition 2019.
- Rouaud P. (Insee), Channac Y. (Atmosud), « Pollution de l'air par les PM10 – En 2017, le seuil de l'OMS dépassé pour la moitié des résidents de la région », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 80, novembre 2019.
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, L'Europe de l'éducation en chiffres, 3^e édition, 2020.
- Bernard J., « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.

Entre aménités et pressions, des enjeux écologiques majeurs

Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises. Ces espaces couvrent les trois quarts du territoire, avec une grande partie occupée par les massifs alpins. La région, qui abrite plus des trois quarts des espèces françaises, bénéficie de plus d'une biodiversité remarquable. En raison de la richesse de son patrimoine naturel, plus de la moitié du territoire régional est ainsi protégée, notamment par quatre parcs nationaux et neuf parcs naturels régionaux.

La forte progression des températures observée au cours des soixante dernières années se poursuit. La durée et l'intensité des vagues de chaleur mais aussi des périodes de sécheresse devraient se renforcer. La ressource en eau, inégalement répartie, se raréfie. Le couvert forestier dominant est fragile face au changement climatique. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste fortement exposée aux risques naturels dont certains s'intensifient par ailleurs avec le réchauffement climatique (épisodes méditerranéens, inondations, feux de forêts).

La région, faiblement agricole, est spécialisée dans des filières à forte valeur ajoutée (vin, fruits, légumes, etc.) qui s'appuient sur des terres agricoles fortement irriguées. Elle est notamment en première position pour l'importance de la part des exploitations engagées dans l'agriculture biologique.

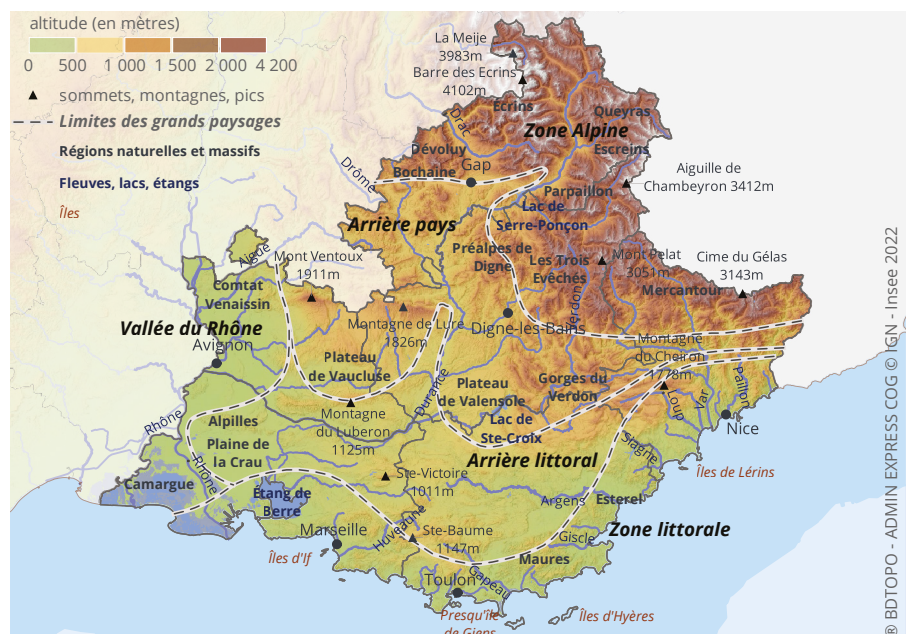
Les espaces artificialisés continuent de progresser, aux dépens des terres agricoles. La région est mal positionnée en matière de production de déchets, ces derniers étant de surcroît faiblement valorisés. Elle est par ailleurs fortement dépendante d'un approvisionnement extérieur pour ses besoins énergétiques, alors que l'intégralité de sa production est d'origine renouvelable. Enfin, le territoire régional est largement émetteur de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique, même si les émissions sont en recul.

Avec une superficie de 31 400 km², soit l'équivalent de la Belgique, Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région française de taille moyenne, située au carrefour des espaces alpin, méditerranéen et rhodanien. La région, aux milieux et reliefs très contrastés, s'organise selon des ensembles bien différenciés, issus de la combinaison de caractéristiques géomorphologiques et climatiques. Du nord au sud émergent cinq grands ensembles paysagers distincts : la zone alpine, l'arrière-pays, la vallée du Rhône, l'arrière-littoral et la zone littorale ► **figure 1**. Au nord et nord-est, les montagnes et les hautes terres couvrant 70 % de la superficie régionale comprennent une succession de hauts massifs culminant à plus de 3 000 mètres (Mercantour, Ecrins, Queyras, Ecrins). Le département des Hautes-Alpes présente ainsi l'altitude moyenne la plus élevée de France. Dans la zone alpine, les contreforts des Alpes sont caractérisés par des massifs moins élevés comme le Dévoluy, le Bochaîne ou le Parpaillon. L'arrière-pays, qui couvre notamment la Haute-Provence, est une vaste périphérie de moyennes ou basses montagnes, qui juxtapose chaînons et hauts plateaux (Mont Ventoux, montagne de Lure, Plateau du Vaucluse, Préalpes de Digne, de Castellane ou de Nice). L'arrière littoral, situé en Basse-

Provence, est dominé par des paysages de plaines ponctués de quelques massifs de faible altitude (Alpilles, Montagne du Luberon, Sainte-Victoire, Sainte-Baume). À l'ouest, la basse vallée du Rhône est traversée par le premier fleuve de France en

débit qui parcourt les plaines de Vaucluse (Avignon et Comtat Venaissin) puis construit un immense delta en déposant ses alluvions (Camargue). La vallée de la Durance, affluent du Rhône, constitue l'un des principaux axes de peuplement de l'intérieur du territoire

► 1. Ensembles paysagers en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARBE) – Trame verte et bleue 2010.

régional. La zone littorale méditerranéenne, qui s'étend sur plus de mille kilomètres, devient, au-delà de l'Étang de Berre et jusqu'à Nice, plus accidentée et très découpée alternant hauts reliefs (chaîne de l'Estaque, Calanques, massifs de l'Esterel et des Maures,...), îles (Hyères,...), presqu'îles (Gien,...), golfes (Fréjus, Saint-Tropez), baies (Cannes, Nice) et rades (Toulon).

Un territoire sous l'influence du climat méditerranéen

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est sous l'influence du climat méditerranéen, caractérisé par une sécheresse et une chaleur estivales, et par la relative douceur des températures hivernales. La mer Méditerranée, grande réserve d'eau tiède ou chaude, fournit en effet de la chaleur en hiver, et une vapeur d'eau propice aux pluies sous certaines conditions météorologiques. Les précipitations régionales sont variables d'un espace à l'autre : elles excèdent légèrement 500 mm par an en moyenne sur les zones côtières de l'ouest régional, qui sont aussi parmi les plus sèches du pays, et peuvent dépasser 1 000 mm sur les reliefs. Elles varient également fortement d'une année ou d'un mois sur l'autre : à de longues périodes sèches peuvent succéder des précipitations d'une très forte intensité, tout particulièrement en automne.

Située en marge sud de la zone tempérée, la région bénéficie d'un rayonnement solaire important (2 900 heures d'ensoleillement annuel en moyenne à Marignane contre 1 720 à Paris).

Une progression de près de 2°C des températures au cours des soixante dernières années

Au cours des soixante dernières années, la température moyenne annuelle régionale a augmenté d'environ 0,3°C par décennie, avec un réchauffement plus marqué en été (+ 0,4 à + 0,5°C par décennie). Selon Météo-France, par rapport à la période de référence 1961-1990, l'augmentation de la température minimale annuelle est proche de 1,6°C et la maximale de 2,2°C, contre respectivement + 1,4 et + 1,9°C en France métropolitaine. Dans les Alpes du Sud, l'augmentation de la température est encore plus marquée qu'en plaine, en particulier en haute montagne, et le nombre de jours annuels d'enneigement entre 1 000 et 2 000 mètres a diminué de 8 en moyenne par décennie.

Conséquence de ce réchauffement, le nombre de jours où la température maximale dépasse 30°C a par exemple doublé en soixante ans à Apt, passant de 40 à 80 jours par an. À Nice, le nombre annuel de nuits tropicales, durant

lesquelles la température nocturne dépasse les 20°C, a plus que triplé pour s'établir à environ 70 nuits. En matière de précipitations, le changement climatique se manifeste par de forts contrastes saisonniers : en été, les déficits de précipitations sont désormais quasi généralisés dans la région, tandis que le nombre de phénomènes météorologiques de type « **épisode méditerranéen** » a augmenté. En cinquante ans, l'intensité des épisodes méditerranéens a augmenté de 22 % et la fréquence des événements dépassant un seuil de 200 millimètres de pluie par jour a doublé.

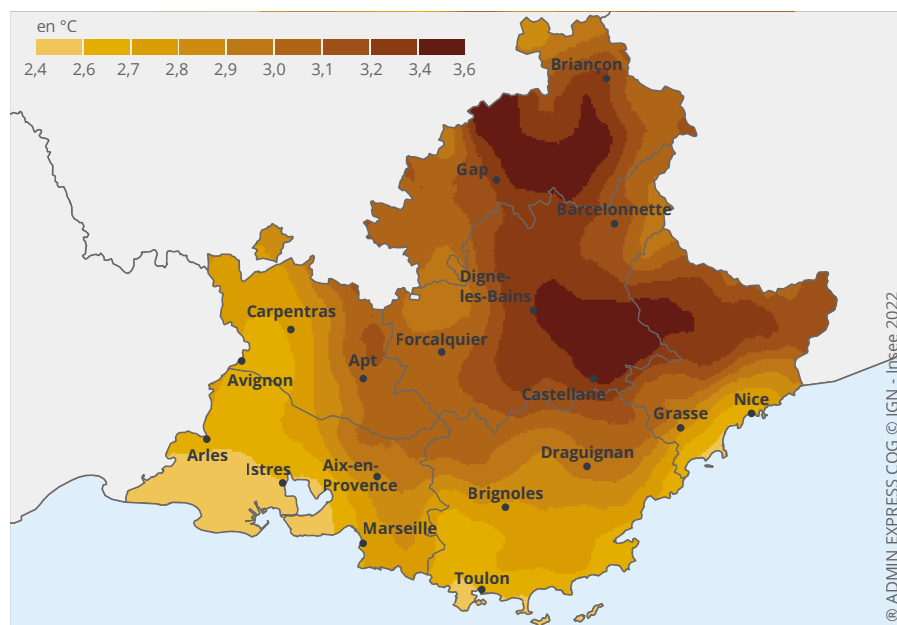
À l'horizon 2050, le réchauffement climatique continuerait à se renforcer sensiblement

Les projections climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mettent en évidence à l'échelle régionale une accélération de la hausse des températures moyennes : jusqu'à + 5°C en 2100 par rapport à 1990, si les émissions de gaz à effet de serre ne baissent pas. Les trajectoires climatiques indiquent une poursuite du réchauffement climatique qui se traduirait notamment par une multiplication du nombre de **journées anormalement chaudes**. En 2050, un quart de la population régionale habiterait dans des zones subissant plus de 15 journées anormalement chaudes en été, dans une région aux températures déjà élevées.

À Aix-en-Provence, les projections à l'horizon 2050 se traduisent par une augmentation de 20 à 36 jours par an où la température maximale dépasserait 30°C ; la métropole Nice Côte d'Azur connaîtrait une augmentation de 4°C des températures maximales les plus extrêmes en juillet. Dans le Queyras, les étés seraient beaucoup plus chauds : 17 jours en plus par an avec une température supérieure à 25°C à 1 500 m d'altitude, jusqu'à 39 jours en plus anormalement chauds par an, une **remontée altitudinale des isothermes** de 250 à 300 mètres en hiver et en été, ainsi qu'une date de reprise de la végétation plus précoce d'environ deux semaines. Les Préalpes d'Azur connaîtraient une augmentation de 2,1 à 3,1°C de la température moyenne en période estivale, et une baisse de 30 à 75 mm de précipitations par an.

Le climat de la région évoluerait vers un régime sud-méditerranéen plus chaud et plus sec, tout particulièrement en été, avec une hausse des températures conjuguée à une augmentation de la durée et de l'intensité des périodes de sécheresse et des vagues de chaleur. Ainsi, d'après les **données climatiques du portail DRIAS** ► **sources**, d'ici **l'horizon moyen 2055**, l'augmentation de la température maximale moyenne en été dans la région serait comprise entre 2,4 et 3,6°C par rapport à **l'horizon moyen 1990** ► **figure 2**. La hausse serait plus marquée dans la zone alpine et l'arrière-pays.

► 2. Augmentation de la température maximale moyenne estivale à l'horizon moyen 2055 par rapport à la moyenne estivale à l'horizon moyen 1990



Note : l'horizon moyen 1990 correspond à la période 1976 à 2005 ; l'horizon moyen 2055 à la période 2041 à 2070.

Lecture : à Castellane, l'augmentation de la température maximale moyenne en été serait de 3,4°C en 2055 par rapport à 1990.

Champ : scénario socio-économique pessimiste (RCP 8.5), médiane des modèles climatiques régionaux Euro-Cordex.

Source : ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - DRIAS les futurs du climat.

Une forte exposition à des risques naturels qui s'intensifient

L'exposition de la région aux risques naturels est d'abord associée au caractère extrême du climat méditerranéen : la sécheresse estivale et la violence des précipitations automnales favorisent alternativement feux de forêt, mouvements de terrain et inondations. Elle est également amplifiée du fait des contraintes géomorphologiques, avec la présence de reliefs abrupts, de **bassins versants** réduits, notamment dans le Var et les Alpes-Maritimes, et d'une urbanisation qui n'a pas toujours pris en compte les risques inondation, érosion et submersion marine (terrains inondables lotis, vastes surfaces imperméabilisées, cours d'eau traversant les villages canalisés ou couverts, sous-dimensionnement des ponts, etc.).

La région est nettement plus exposée aux risques naturels majeurs que la

moyenne du territoire national. La totalité des communes est en effet confrontée au risque sismique, un des cinq risques naturels majeurs (inondations, mouvements de terrain, séismes, avalanches et incendies de forêts) présents en métropole ► **figure 3**. Le risque incendie concerne 97 % des communes et le risque inondation 93 % d'entre elles. Depuis 1982, près de 85 % des communes de la région ont fait l'objet d'au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Trois de ces arrêtés sur cinq l'ont été au titre des inondations.

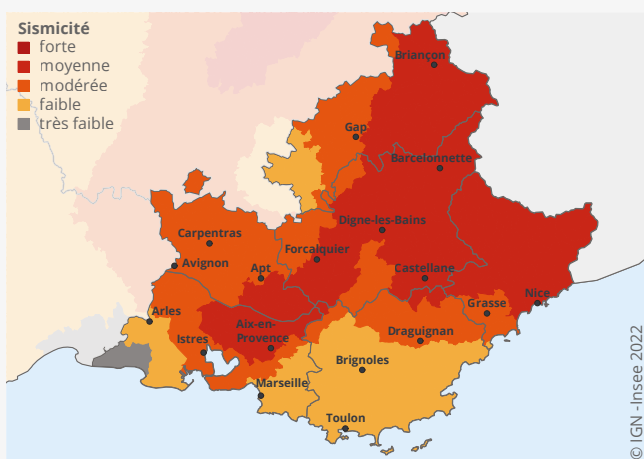
Les zones inondables couvrent seulement un dixième de la superficie régionale mais concernent un habitant sur cinq, essentiellement dans des territoires urbains et densément peuplés. Au total, près d'un million d'habitants vivent en zone inondable. Les populations de Vaucluse et des Alpes-Maritimes sont les plus exposées (30 % contre seulement 10 % dans les Bouches-du-Rhône ou

les Hautes-Alpes). Par ailleurs, ce sont plus de 100 000 personnes vulnérables (jeunes enfants en école maternelle et personnes très âgées en maison de retraite) qui sont concernées par le risque inondations. La population résidente n'est pas la seule concernée : 28 % des salariés travaillent dans des entreprises situées en zone inondable et 110 000 touristes peuvent être hébergés dans des campings ou des hôtels exposés à un risque de crue. En 2020, sous l'effet combiné de la tempête Alex et d'un fort épisode méditerranéen, des intempéries exceptionnelles ont engendré des crues éclairs extrêmes sur une grande partie du **réseau hydrographique** des vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, dans les Alpes-Maritimes, provoquant un lourd bilan humain et matériel (10 morts et 8 disparus, 13 000 sinistrés, environ un milliard d'euros de dégâts).

La forte exposition au risque incendie constitue une autre caractéristique

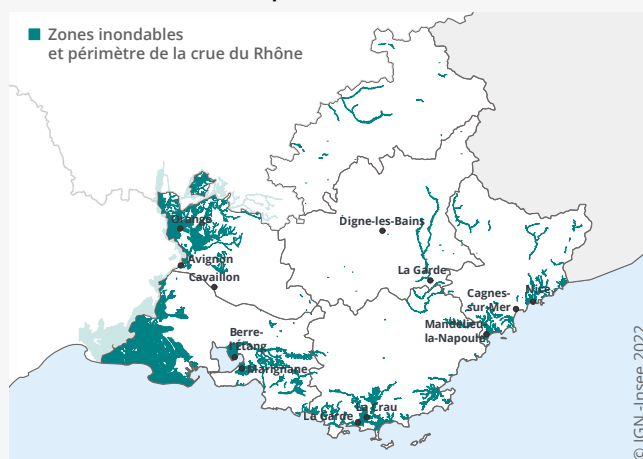
► 3. Exposition aux risques naturels

a. Niveau de sismicité



Source : Ministère de la transition écologique.

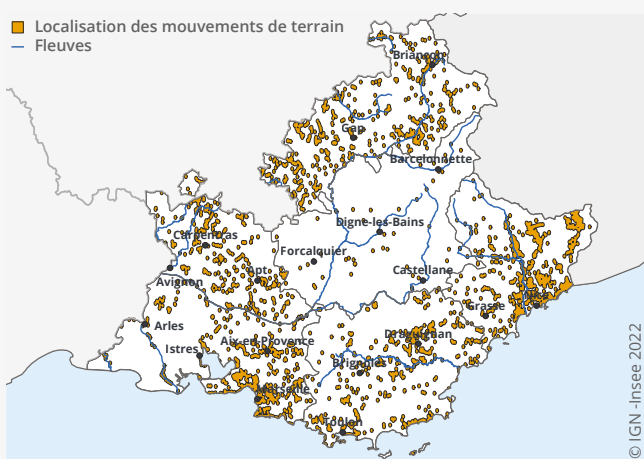
b. Zones inondables 2017 et périmètre de la crue du Rhône de 2003



Note : les communes mentionnées sont celles d'au moins 10 000 habitants dont la population vivant en zone inondable est majoritaire.

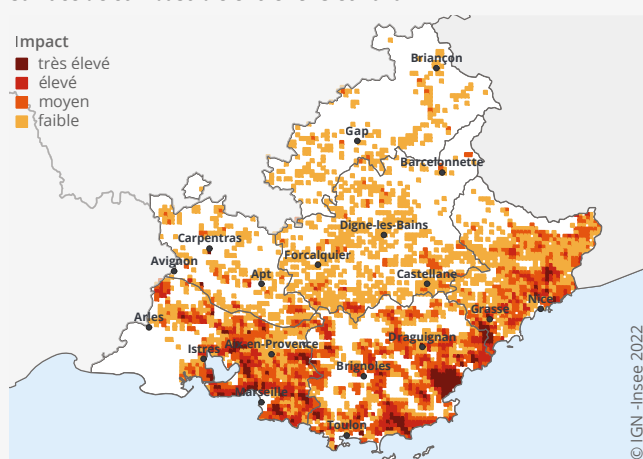
Source : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (Dreal) Paca, Atlas des zones inondables.

c. Mouvements de terrain intervenus entre 1788 et 2020



Source : Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), base de données Mouvements de terrain (BDMvt) pour les mouvements de terrain.

d. Impact moyen annuel des feux d'un hectare ou plus ramené à la surface de combustible entre 1973 et 2020



Source : Office national des forêts (ONF)-Prométhée.

régionale, reconnue dans le code forestier. Entre 2007 et 2019, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Corse ont concentré, à elles seules, près de 90 % des feux de forêt et des surfaces boisées brûlées en métropole. Dans la région, on dénombre au total plus de 2 000 feux de forêts et environ 12 000 hectares d'espaces naturels brûlés sur la période 2017-2020. Si le nombre et l'intensité des feux de forêts sont variables d'une année à l'autre, Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme la France, a connu un recul quasi continu des surfaces boisées incendiées durant les trente dernières années. Entre 2010 et 2019, 2 060 hectares de forêt ont été brûlés en moyenne par an dans la région contre 11 250 entre 1980 et 1989. Cette diminution doit être reliée à l'importance des moyens mobilisés et du système public pour la prévention et la lutte contre les feux de forêts, dans un contexte régional où les forêts sont détenues pour un tiers par des propriétaires publics (contre un quart en France). Toutefois, cette tendance à la baisse depuis les années 90 serait réinterrogée à l'horizon 2050. En effet, les experts projettent une augmentation des surfaces brûlées avec l'intensification des périodes de sécheresse et des vagues de chaleur liées au changement climatique. L'exposition au risque incendie peut en outre être renforcée par l'extension de la forêt, l'étalement urbain, le mauvais débroussaillage, etc., au sein de la région la plus résineuse de France.

Plus de la moitié du territoire régional est protégée

Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises. Ces espaces couvrent les trois quarts du territoire, avec une grande partie occupée par les massifs alpins. Différents niveaux de protection et de gestion permettent de protéger 59 % de la superficie régionale ► **figure 4**. Sur la bande littorale définie par une largeur de 2 kilomètres de part et d'autre du trait de côte, la moitié des espaces sont concernés par une protection. Sur les onze parcs nationaux, quatre sont localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Calanques, Port-Cros, Ecrins, Mercantour). À ceux-ci s'ajoutent dix réserves naturelles nationales. La région comprend également neuf parcs naturels régionaux (PNR) couvrant 30 % du territoire régional et sept réserves naturelles régionales. Par ailleurs, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 131 sites Natura 2000, 114 sites gérés par le Conservatoire régional d'espaces naturels et 288 parcelles acquises, 20 réserves biologiques préservées par l'Office National des Forêts et quatre réserves de biosphère.

Sur la partie littorale et marine, 88 sites du Conservatoire du littoral et le Parc marin de la Côte Bleue sont répertoriés. Certains milieux aquatiques sont également protégés par la réglementation : la région compte ainsi onze **Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)**.

Le maintien et la restauration de la biodiversité constituent en effet un enjeu face à la fragmentation des habitats et des continuités écologiques. La **trame verte et bleue** couvre 63 % de la surface régionale : 59 % est identifiée comme réservoirs de biodiversité et 4 % assure une fonction de corridors écologiques. La quasi-totalité des zones humides et la moitié des cours d'eau constituent la trame bleue.

Une ressource en eau de relative bonne qualité mais qui se raréfie

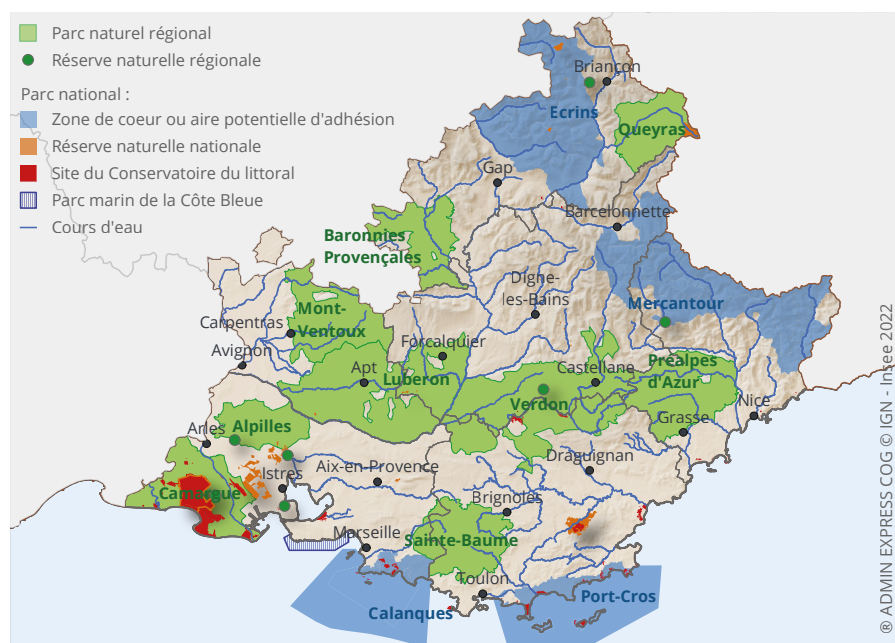
Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une ressource en eau disponible de bonne qualité : en 2019, 62 % de ses 46 000 kilomètres (km) de cours d'eau sont ainsi en bon ou très bon état écologique (contre moins de la moitié au niveau national) et 87 % des nappes souterraines sont en bon état chimique (contre moins des deux tiers). Le réseau hydrographique régional se répartit en 70 bassins versants topographiques qui dépendent des grands bassins hydrographiques que sont le Rhône, la Durance et son affluent le Verdon, l'Ouvèze, les cours d'eau côtiers (le Var, l'Argens, l'Huveaune, etc.) et les affluents de l'Isère (le Drac) ► **figure 5**.

L'aménagement et le développement des activités économiques régionales se sont

construits autour de la ressource majeure que constitue le système Durance-Verdon. De grandes infrastructures de transfert d'eau permettent une solidarité entre les territoires amont pourvoyeurs d'eau et les territoires aval disposant de peu de ressources locales pour satisfaire les différents usages (alimentation en eau potable, activité agricole et industrielle, tourisme, loisirs, etc.). Avec ses 5 600 km de canaux et de canalisations, la Société du Canal de Provence, concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mobilise ainsi largement des eaux issues à 90% des réserves du Verdon qu'elle transporte pour alimenter en eau environ 40 % de la population régionale résidant dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse.

À l'échelle de la région, le volume total prélevé destiné à l'alimentation des réseaux en eau potable s'élève à 680 millions de m³ par an en moyenne entre 2016 et 2020, soit environ 370 litres par jour et par habitant (l/j/hab). Les pertes sur les réseaux sont estimées en moyenne à 25 % (de 18 % dans les Bouches-du-Rhône à 42 % dans les Alpes-de-Haute-Provence), un peu plus qu'en moyenne nationale. En matière de consommation, on note une variation importante selon le type d'habitat et le niveau de vie. Pour l'Agence de l'eau, la consommation moyenne d'une famille de trois personnes dont un enfant vivant en appartement s'élève à 110 l/j/hab tandis que les consommations dans les secteurs résidentiels du littoral et les communes rurales du Var peuvent atteindre jusqu'à 400 à 500 l/j/hab, en raison notamment de la consommation additionnelle liée à l'arrosage et aux piscines.

► 4. Espaces naturels protégés



Sources : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur, inventaire national du patrimoine naturel.

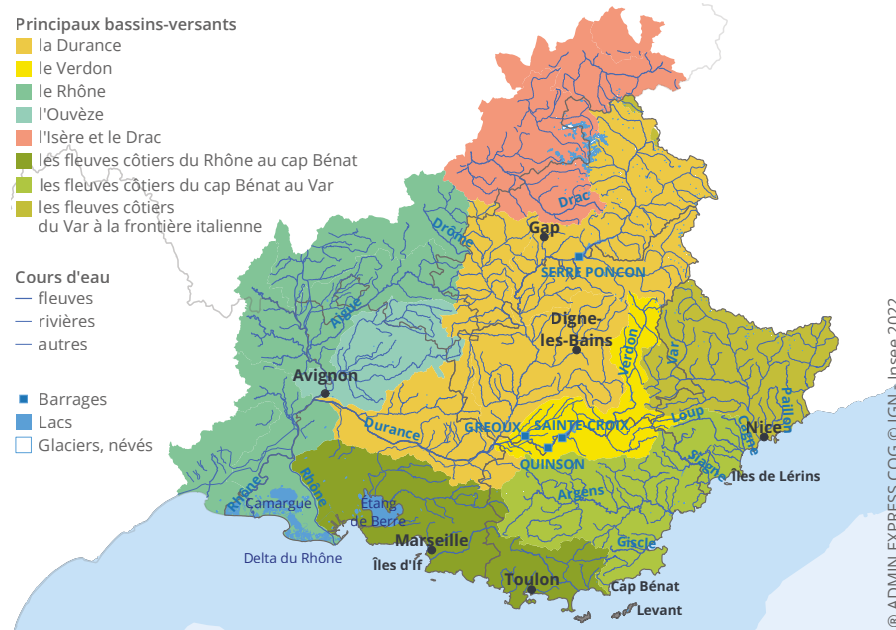
Avec 1,75 milliards de m³ d'eau en moyenne annuelle entre 2016 et 2020, soit un peu moins de trois fois les besoins directs de la population en eau potable, l'irrigation reste le poste de prélèvement le plus important. Cela s'explique par les spécificités agricoles et l'importance de l'**irrigation gravitaire** qui concerne la moitié des surfaces irriguées dans la région. Le secteur industriel se situe en troisième position avec un prélèvement annuel estimé à 230 millions de m³ d'eau en 2020. Depuis les années 1970, cette consommation a diminué de plus de 30 % mais les rejets et les pollutions accidentelles de l'industrie restent l'objet d'actions spécifiques au sein du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée. Enfin, les prélèvements annuels concernant les golfs et les stations de ski (neige de culture) représentent entre 6 et 7 millions de m³. Au total, hors consommation pour la production d'hydroélectricité, ce sont environ 2,7 milliards de m³ d'eau qui sont ainsi prélevés annuellement pour les différents usages de la population et de l'économie régionale.

Selon le groupe régional d'experts climat (Grec-Sud), à l'horizon 2050, les incertitudes sur l'évolution de la ressource en eau (quantité et qualité) sont importantes. En retenant un scénario climatique médian, les débits annuels moyens, la recharge des aquifères (sols ou roches réservoir contenant une nappe d'eau souterraine suffisamment perméable pour que l'eau puisse y circuler librement), ou l'humidité du sol diminueraient de 10 à 30 %. La survenue d'arrêtés de restriction d'usages de l'eau de plus en plus précoce dans l'année conforte ces projections. La baisse de la ressource en eau sur le système Durance-Verdon ferait peser sur la région des risques accrus de tensions entre les usages.

Un couvert forestier dominant mais fragile face au réchauffement climatique

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^{ème} région la plus boisée en France, derrière la Corse, avec une forêt couvrant environ la moitié de la superficie régionale. Le Var, les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence sont les départements avec les taux de boisement les plus élevés (supérieurs à 60 %) de France, juste après la Corse-du-Sud. Avec ses 1,6 millions d'hectares de forêt (dont 1,4 millions de forêts potentiellement exploitables, dites de production), la région couvre 10 % de la surface forestière nationale. Toutefois, la forêt est très peu dense dans la région qui compte 30 % des forêts ouvertes, dans lesquelles les arbres sont plus éparés. Ces dernières décennies, la forêt régionale

► 5. Bassins versants et hydrographie



Source : Base de Données sur la CARTographie THématique des Agences de l'Eau et du ministère de la Transition Écologique (BD Carthage).

s'est étendue de façon constante du fait de la déprise agricole, mais les tendances récentes mettraient en évidence une stabilisation voire un début de baisse de l'emprise des surfaces forestières.

La forêt régionale est jeune et donc en pleine croissance avec un volume important d'arbres âgés entre 40 et 60 ans, une fois et demi supérieur à celui des arbres centenaires. Elle se répartit selon une composition des peuplements équilibrée entre conifères purs (pin d'Alep sur le littoral, pin sylvestre et mélèze plus en altitude), feuillus purs (chêne pubescent, qui couvre un quart de la surface forestière, chêne vert) et forêts mixtes ou d'essences non discriminées.

La qualité moyenne du bois de la forêt de production en région (des résineux à 65 %) le destine majoritairement à un usage industriel et énergétique. Dans les Alpes-Maritimes cependant, la présence de bois de meilleure qualité permet de produire plus de bois d'œuvre pour la construction. Le volume régional de bois sur pied en forêt de production équivalait à seulement 4,4 % du volume national.

Les changements climatiques observés ces dernières années induisent notamment un regain de stress hydrique et de parasites (en raison d'automnes et d'hivers plus doux) qui ont conduit à des épisodes de dépérissements forestiers dans les Alpes du Sud et dans l'arrière-pays méditerranéen. L'**indice forêt météo ► méthode**, qui estime le niveau d'humidité de la végétation et d'intensité potentielle du feu, y augmente nettement depuis 1959. Cette évolution favorise des

conditions propices aux incendies ainsi qu'un moindre développement et une plus grande mortalité des arbres.

Près de trois quarts des espèces françaises présentes en région

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région la plus riche en nombre d'espèces, qu'elles soient animales ou végétales. D'après le Muséum national d'histoire naturelle, elle abrite 72 % de la totalité des espèces recensées en France métropolitaine. Parmi elles, 65 % des espèces végétales, 63 % des amphibiens ou reptiles, 87 % des espèces de libellules ou demoiselles, 94 % des espèces de chauves-souris, 85 % des espèces de papillons de jour et 85 % des oiseaux nicheurs.

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), qui identifient les espaces naturels terrestres et marins remarquables, illustrent la richesse biologique de la région : elles recouvrent 59 % du territoire (889 ZNIEFF, dont 789 terrestres et 100 marines). En 2020, 3 711 zones humides couvrent 6 % du territoire régional (200 000 hectares). La Durance compte 300 espèces d'oiseaux parmi les 350 espèces recensées dans toute la région, et près du tiers de la flore régionale. Elle abrite également un nombre important d'espèces parmi les plus menacées en France, comme l'apron du Rhône, seule espèce de poisson endémique du bassin du Rhône. Première zone humide de France métropolitaine par sa superficie, la Camargue joue également un rôle majeur pour certaines espèces d'oiseaux dont elle abrite l'essentiel de la population

reproductrice nationale (flamants roses), hivernante (canards colverts) ou migratrice (avocettes), même si avec le changement climatique, de plus en plus de canards migrateurs restent au nord de l'Europe et ne descendent plus hiverner en aussi grand nombre jusqu'en Camargue.

Le bilan de l'état de conservation des espèces de la région sur la période 2000-2015 est toutefois mitigé au regard des tendances générales d'évolution observées dans le cadre de l'**Indice Région Vivante (IRV)** ► **méthode** : en effet, l'augmentation des effectifs de certaines espèces d'oiseaux protégées (oiseaux d'eau, faucon crécerellette, etc.) s'accompagne du déclin d'autres espèces d'oiseaux communs (traquet oreillard, chardonneret élégant, tourterelle des bois, martinet noir, etc.). Les tendances géographiques sont également contrastées : les effectifs de la plupart des espèces liées aux massifs alpins augmentent (bouquetin des Alpes, chamois, vautour fauve) tandis que ceux des espèces littorales se stabilisent dans les espaces naturels protégés. Dans l'arrière-pays, les effectifs diminuent significativement du fait notamment des pressions liées à l'artificialisation (perte d'habitats, fragmentation) ainsi qu'aux pratiques agricoles.

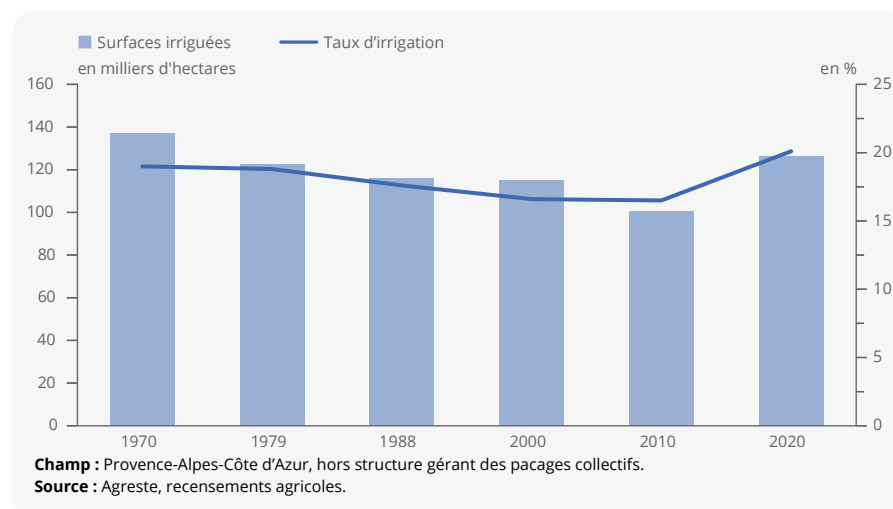
Dans le contexte de dégradation continue des écosystèmes et des habitats, de nombreuses espèces de la région sont menacées de disparition selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et inscrites sur les **listes rouges régionales** ► **sources** : plus d'un tiers des espèces d'oiseaux nicheurs, 12 % des libellules ou demoiselles, 15 espèces de papillons de jour, et près de 11 % des espèces végétales.

Des écosystèmes marins remarquables menacés par les activités anthropiques

Sous la pression des activités dues à la présence humaine, l'équilibre des écosystèmes marins et de la biodiversité qu'ils abritent se retrouve de plus en plus fragilisé, à l'image des herbiers de Posidonie et des récifs coralligènes. Ces deux écosystèmes à forte valeur environnementale, présents dans les fonds marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont menacés par l'artificialisation du littoral (ports de plaisance, plages artificielles, urbanisation, etc.), la pollution terrestre et marine, le réchauffement de l'eau et les arrachages provoqués par les plongeurs et les ancres.

Les herbiers de Posidonie, espèces endémiques sous-marines, couvrent 33,5 % des fonds marins (rocheux et sableux compris entre 0 et - 40 m) de

► 6. Évolution des surfaces irriguées et du taux d'irrigation entre 1970 et 2020



Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,3 % en Occitanie et 66 % en Corse). Ils constituent un important support de biodiversité et jouent un rôle majeur pour limiter l'érosion des côtes. Malgré son statut d'espèce protégée, près de 10 % de la surface régionale d'herbiers de Posidonie a disparu au cours des 100 dernières années. Sur certaines zones urbanisées et/ou portuaires, le recul est très marqué (jusqu'à 90 % à Marseille). La fragilisation de ces herbiers devrait s'amplifier avec la multiplication des canicules marines. Autre écosystème remarquable menacé, le coralligène, constitué par un amoncellement d'algues calcaires et qui abrite 15 à 20 % des espèces connues de Méditerranée (corail rouge, mérrou brun, gorgone jaune, etc), soit plus de 1800 espèces animales et végétales.

Seulement un quart de surfaces agricoles, en recul

En Provence-Alpes-Côte d'Azur la **surface agricole utilisée** (SAU) totale (y compris surfaces de prairies collectives des groupements pastoraux) est de 807 900 hectares (ha) en 2020. Avec 25,4 %, la part de la SAU rapportée à la superficie du territoire régional est deux fois inférieure à la moyenne nationale (52 %), alors qu'elle atteint jusqu'à 69 % en Normandie. La SAU hors surfaces de **prairies** collectives des groupement pastoraux s'étend sur 628 500 hectares, et est elle-même couverte à près de la moitié (48%) de **surfaces toujours en herbe** (STH) valorisées en propre par les exploitants agricoles. Le reste de la SAU se répartit entre terres arables (199 000 ha), vignes (94 000 ha) et cultures fruitières, y compris les olives (30 000 ha). La région est orientée principalement vers la production de vin, de fruits et de légumes et se situe en 4^{ème} position des régions françaises de production ovine.

Ces dernières décennies, la SAU hors prairies a connu un recul conséquent et baisse encore de 6 % sur la période 2010-2020. Néanmoins, les surfaces de prairies ont augmenté au cours de la dernière décennie. L'évolution des surfaces cultivées varie selon le type de culture : elles diminuent pour les céréales (- 35 000 ha) et pour les fruits (- 3 000 ha). Les surfaces en maraîchage et en viticulture connaissent une croissance modérée, d'environ 2 000 ha chacune.

Une progression rapide de l'agriculture biologique et des ventes en circuits-courts

La part des exploitations engagées dans l'agriculture biologique (AB) a triplé en 10 ans et s'élève à 21 % en 2020 (12 % en France). La région compte ainsi près de 4 500 exploitations certifiées en AB. Sur les 187 000 hectares concernés, 148 000 sont certifiés et 39 000 en conversion. La région consolide sa première place des régions métropolitaines avec 23 % de la SAU totale valorisée en agriculture biologique. Ces dernières années, la production végétale en agriculture biologique a augmenté de 10 % par an. Par ailleurs, plus de 2 200 exploitations agricoles sont engagées dans un processus de certification environnementale, dite « Haute Valeur Environnementale », lancé en 2011.

En 2020, 42 % des exploitations commercialisent en circuits-courts (30 % en 2010), soit près du double de la moyenne nationale (23 %). Les filières agricoles les plus concernées sont le maraîchage (68 %), l'horticulture (60 %), l'arboriculture (42 %) et la viticulture (25 %). De plus en plus d'exploitations s'engagent également dans des productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine. Hors

viticulture, les produits sous signe de qualité sont en 2017 et pour 34 % d'entre eux des olives et des huiles, pour 24 % des produits de la filière animale et pour 17 % des fruits. De nouvelles labellisations sont également en cours : Melon de Cavaillon IGP, Fleurs du Var IGP, Ail de Piolenc AOP, Bleu du Queyras AOP, etc.

Une part importante et en progression de terres agricoles irriguées

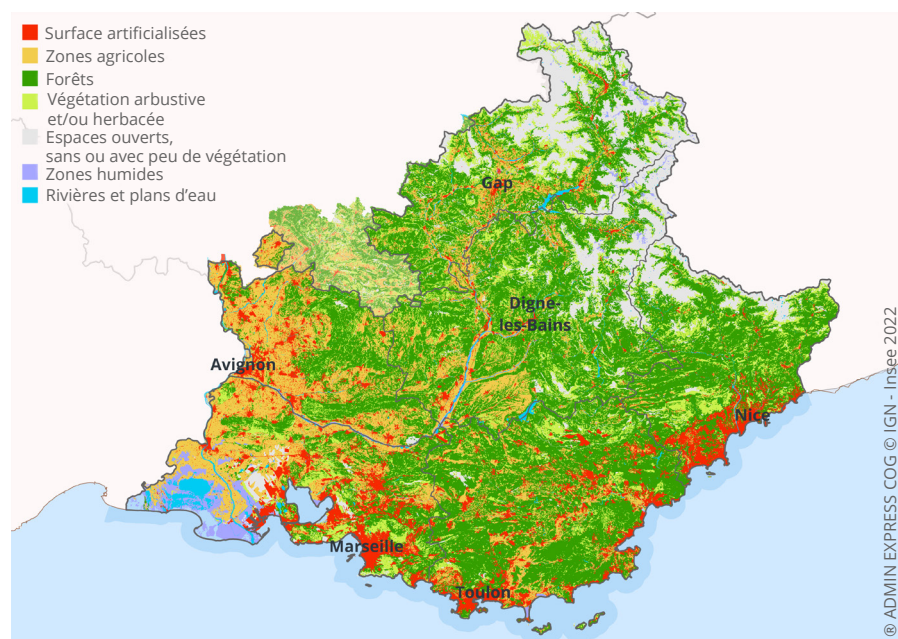
En 2020, 126 000 ha de terres agricoles sont irriguées dans la région (20 % contre 7 % en France métropolitaine). Ce taux d'irrigation, le plus élevé parmi toutes les régions françaises, s'inscrit dans un contexte spécifique lié à son climat méditerranéen, à la nature de ses sols et à ses productions agricoles à forte valeur ajoutée. La surface totale irriguée a progressé de 26 % depuis 2010 à l'échelle de la région, en rupture avec la baisse continue des quatre décennies précédentes ► **figure 6**. Cette hausse est essentiellement portée par la culture de la vigne, dont les pratiques d'irrigation se sont nettement développées en 10 ans, passant d'un taux d'irrigation de 6 % en 2010 à 20 % en 2020. Elle résulte également en partie d'investissements publics importants visant à renforcer le réseau d'irrigation collectif régional, notamment via le réseau du Canal de Provence.

Chaque jour, 3,2 hectares d'espaces agricoles et naturels sont artificialisés

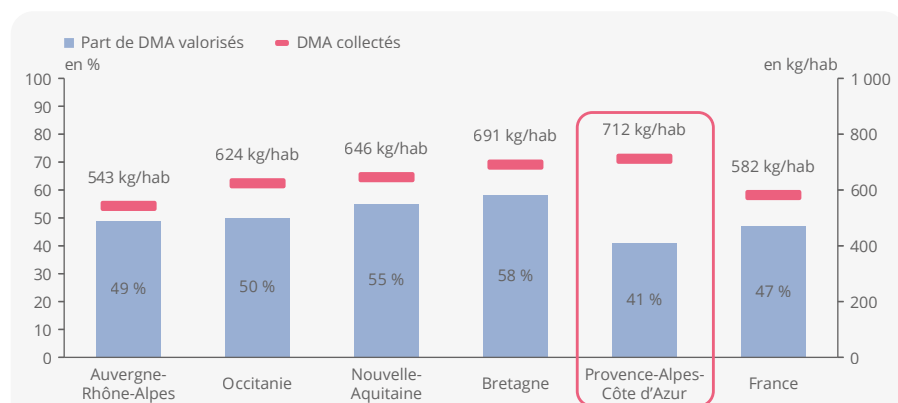
En 2019, selon les données d'occupation du sol régional les plus récentes, les milieux forestiers et semi-naturels couvrent l'essentiel du territoire régional (70 %), ► **figure 7**. La majeure partie des territoires artificialisés s'étendent sur près de 10 % de la surface régionale, dont l'essentiel concerne les **zones urbanisées**. Alors que les **tissus urbains continus** (centres-villes denses) occupent seulement 0,2 % de la surface, les territoires de type périurbain, faubourg ou diffus couvrent des superficies plus importantes : 3,3 % pour les **tissus urbains discontinus** et 2,8 % pour les **espaces de bâti diffus**. Le reste des territoires artificialisés est principalement constitué des zones industrielles ou commerciales, des infrastructures et des équipements liés au transport (2,5 %), des espaces urbains végétalisés et des zones de loisirs (0,6 %).

Entre 2011 et 2021, la **consommation d'espaces** ► **méthode** naturels, agricoles et forestiers au profit des espaces artificialisés s'élève à 13 900 hectares

► 7. Occupation du sol régional en 2019



► 8. Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France et dans d'autres régions



(ha), soit plus de cinq terrains de football par jour en moyenne. Sur la dernière décennie, la tendance est à la décélération : quand la consommation annuelle représentait en moyenne annuelle 1 590 ha entre 2011 et 2015, elle n'est plus que de 1 300 ha entre 2016 et 2020. La consommation foncière pour l'activité économique enregistre la plus forte baisse : 320 ha en moyenne annuelle entre 2016 et 2020 contre 520 entre 2011 et 2015. Dans le même temps, la consommation foncière à destination de l'habitat, beaucoup plus élevée, diminue plus faiblement : 880 ha en moyenne annuelle entre 2016 et 2020 contre 970 entre 2011 et 2015.

Des déchets en grande quantité et insuffisamment valorisés

En 2020, les services publics de gestion des déchets intercommunaux assurent

la gestion de 3,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par les ménages, les activités économiques et les administrations. Avec 704 kilos de DMA collectés par habitant et par an par les services publics (52 intercommunalités compétentes et 10 syndicats), la région affiche un niveau très élevé par rapport à la moyenne nationale, en raison notamment de la collecte des déchets de la population résidente mais aussi occasionnelle et touristique.

Les déchets ménagers et assimilés sont constitués majoritairement d'**ordures ménagères résiduelles** (364 kg/hab en 2020), de **déchets recyclables des collectes sélectives** (25 kg/hab pour le verre, 38 kg/hab pour les emballages et papiers), et de **déchets dits « occasionnels »** récupérés via les déchetteries (240 kg/hab, dont 69 pour les déblais et gravats, 62 pour

les encombrants, 67 pour les déchets verts). La dépense annuelle affectée à la collecte et au traitement des DMA est estimée à 920 millions d'euros (environ 180 euros/hab). Seulement 41 % des DMA collectés par les services publics suivent une filière de valorisation (énergétique ou matière, notamment réemploi et recyclage), contre 47 % en moyenne pour la France. En 2019, à titre de comparaison, le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés atteignait 58 % en Bretagne, région au profil similaire concernée par des flux économiques et touristiques, soit 17 points de plus que Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 8**. La priorité pour atteindre les performances nationales en matière de valorisation des déchets consiste notamment à renforcer le tri et à assurer une meilleure traçabilité des déchets d'activités économiques pris en charge par les services publics.

En matière de production, les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant ont diminué de 3 % entre 2010 et 2020 dans la région, en dépit d'importantes fluctuations sur la période, contre 1,2 % en France. Cette évolution à la baisse est notamment liée à la forte diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles sur la région (- 15 %).

Une région fortement consommatrice d'énergie

La consommation régionale annuelle d'énergie représente 12,5 mégatonnes équivalent pétrole (Mtep) soit environ 9% de la consommation métropolitaine pour 8% de la population, ce qui place Provence-Alpes-Côte d'Azur au 3^e rang des régions les plus consommatrices en énergie. La très forte part consacrée au secteur industriel (33 % contre 19 % au niveau national, dont 10 % liés au charbon contre 1 % en France) s'explique par la présence du complexe industriel-portuaire de l'étang de Berre. Les consommations liées aux transports et aux bâtiments résidentiels et tertiaires représentent respectivement 30 % et 29 %. Depuis le début des années 2010, la consommation énergétique globale de la région est stable mais reste très volatile dans l'industrie et le bâtiment en fonction du niveau d'activité et des conditions météorologiques.

100 % de la production énergétique primaire est renouvelable

Provence-Alpes-Côte d'Azur produit seulement 10 % de ses besoins énergétiques (24 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 13,5 % en Occitanie) mais

l'intégralité de sa production d'énergie **primaire** est d'origine renouvelable. Cette dernière provient majoritairement de l'hydroélectricité. Néanmoins, la filière du solaire photovoltaïque est actuellement la plus dynamique : 10 % de la production régionale en 2020 contre 1 % en 2002. La région figure ainsi en France à la première place en termes de puissance installée par km².

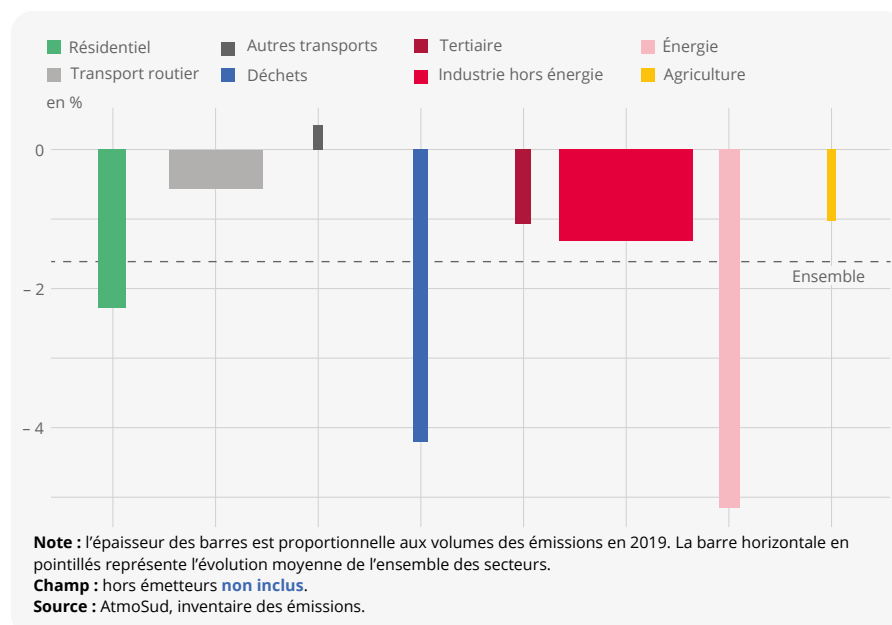
Des émissions de gaz à effet de serre élevées mais en recul

Le pouvoir de réchauffement global (PRG), qui rend compte de l'effet conjoint de tous les gaz à effet de serre (GES) émis dans la région (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés) sur le réchauffement climatique, s'élève à 7,4 tonnes équivalent (teq) CO₂ par habitant en 2016, soit 7 % de plus qu'en moyenne de France métropolitaine. Cela s'explique par une forte concentration d'émissions industrielles dans les Bouches-du-Rhône (3,7 teq CO₂ par habitant contre 1,7 en France métropolitaine), en raison de

l'implantation d'activités particulièrement émettrices comme la sidérurgie, le raffinage et la chimie. En revanche, les émissions du secteur résidentiel sont moindres, en lien avec des conditions climatiques favorables et un parc de logements plus fréquemment chauffés à l'électricité (0,7 teq CO₂ par habitant, contre 1,0 en France métropolitaine). Celles du secteur agricole sont également en-deçà de la moyenne nationale. C'est dans les communes les plus rurales (très peu denses) que le PRG par habitant est le plus élevé (13,4 teq CO₂ par habitant contre 4,6 dans les communes très densément peuplées), en lien avec les pratiques agricoles (élevage, fertilisation des sols, etc.). Le recul des émissions régionales de gaz à effet de serre qui suit la tendance nationale résulte d'une meilleure efficacité énergétique : entre 2007 et 2019, elles ont diminué en moyenne de 1,6 % par an ► **figure 9**.

Xavier Durang, Agnès Verdeau (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

► 9. Évolution annuelle moyenne des émissions de gaz à effet de serre en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2007 et 2019



► Sources

Les **données climatiques du portail DRIAS** (Donner accès aux scénarios climatiques régionalisés français pour l'impact et l'adaptation de nos sociétés et environnements) sont mises à disposition par Météo-France et les laboratoires français de modélisation du climat IPSL et CERFACS. Les données régionales disponibles dépendent de trois scénarios socio-économiques en lien avec les projections climatiques du GIEC :

- RCP 2.6 : scénario à faibles émissions avec un point culminant avant 2050 ;
- RCP 4.5 : scénario de croissance des émissions jusqu'en 2050 puis de baisse jusqu'au niveau de 1980 en 2100 ;
- RCP 8.5 : scénario tendanciel d'augmentation des émissions au rythme actuel.

Les **listes rouges régionales**, établies conformément aux critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire régional.

► Définitions

Les **épisodes méditerranéens** sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée qui peuvent générer des orages violents parfois stationnaires.

Une **journée anormalement chaude** est une journée au cours de laquelle la température maximale est supérieure d'au moins 5 °C à la température de référence (calculée au niveau local sur la période 1976-2005).

La **remontée altitudinale des isothermes** indique une augmentation de la température en altitude et un recul du gel aux altitudes inférieures.

Pour les projections de température proposées par le GIEC, l'**horizon moyen 1990** correspond à la période 1976 à 2005 et l'**horizon moyen 2055** à la période 2041 à 2070.

Un **bassin versant** ou bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de partage des eaux et irriguée par un même **réseau hydrographique** (une rivière, avec tous ses affluents, et tous les cours d'eau, lacs, zones humides, milieux aquatiques qui alimentent ce territoire).

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (Sage) est un outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle locale intégrant les enjeux spécifiques du territoire.

La **trame verte et bleue**, instaurée par la loi du 3 août 2009 (Grenelle I), est un ensemble de continuités écologiques identifiées dans les documents de planification. Ces réseaux d'échanges sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

L'**irrigation gravitaire** regroupe l'ensemble des techniques d'arrosage dans lesquelles la distribution de l'eau à la parcelle se fait entièrement à l'air libre par simple écoulement à la surface du sol. La répartition de l'eau est assurée grâce à la topographie du terrain et aux propriétés hydriques du sol (ruissellement, infiltration, et capillarité).

La **surface agricole utilisée** (SAU) est composée des terres arables (qui peuvent être labourées ou cultivées), cultures permanentes, surfaces toujours en herbe, jardins et vergers familiaux de l'exploitation. Elle n'inclut pas les surfaces de prairie des structures collectives.

La **surface toujours en herbe** (STH) correspond à la SAU occupée en herbe, semée depuis au moins 5 ans ou naturelle.

Les **prairies** sont constituées de la surface toujours en herbe ainsi que des prairies artificielles et des prairies temporaires.

Les **zones urbanisées** au sens de la source « occupation du sol régional 2019 » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comprennent les **tissus urbains continus** (les plus denses et les plus compacts), les **tissus urbains discontinus** constituant l'extension urbaine périphérique au centre-ville, ainsi que les **espaces de bâti diffus et autres bâtis** correspondant au phénomène de mitage en milieu rural et naturel et aux extensions récentes des noyaux villageois.

Les **ordures ménagères résiduelles** sont les déchets produits par les ménages après geste de tri, c'est-à-dire après collectes sélectives et dépôt en déchetterie. Elles sont communément assimilées aux « poubelles grises » ou collectes « traditionnelles ». Elles comprennent une part de déchets issus des activités économiques et administrations, collectés par le service public.

Les **déchets recyclables des collectes sélectives** sont les déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire (emballages, papiers, verre, etc.) à des fins de valorisation ou de traitements spécifiques.

Les **déchets occasionnels** sont les déchets de l'activité domestique des ménages, qui en raison de leur volume ou leur poids ne peuvent être pris en charge par la collecte des ordures ménagères (encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.).

La **valorisation des déchets** permet le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie (soit respectivement la valorisation matière et la valorisation énergétique).

L'**énergie primaire** est constituée des produits énergétiques « bruts », dans l'état dans lequel ils sont fournis par la nature, c'est-à-dire l'énergie potentielle contenue dans les produits après extraction, mais avant transformation (le bois par exemple).

La catégorie des **émetteurs non inclus** regroupe les émissions non prises en compte dans les totaux sectoriels ainsi que les sources non anthropiques. Il s'agit notamment de la remise en suspension des particules fines, des feux de forêt et des sources naturelles (végétation), et de la partie locale des émissions du transport international (décollage et atterrissage pour le transport aérien, phases à proximité du port pour le maritime).

► Méthode

L'**Indice région vivante (IRV)**, élaboré sur le modèle de l'Indice Planète Vivante (WWF-Zoological Society of London) par l'Observatoire régional de la biodiversité, reflète l'état des connaissances sur les variations démographiques de populations de vertébrés dans la région, et permet de connaître ainsi l'état de la biodiversité régionale. Le jeu de données utilisées correspond à 292 espèces de vertébrés, dont 187 oiseaux, 70 poissons, 14 mammifères, 6 amphibiens et 5 reptiles, soit 1 515 populations suivies sur l'ensemble des écosystèmes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur l'année de référence 2000.

L'**Indice forêt météo (IFM)** est une estimation du risque d'occurrence d'un feu de forêt tenant compte des effets de la teneur en eau des combustibles et du vent sur le comportement des incendies.

La **consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné entraînant le changement d'usage des sols initialement à vocation agricole ou caractérisés comme naturel ou forestiers. Les sources utilisées sont les fichiers fonciers fiscaux. Aussi, toute la parcelle cadastrale est prise en compte, sa partie bâtie mais aussi le jardin ou les espaces verts par exemple.

► Pour en savoir plus

- Fontès-Rousseau C., Lardellier R., Soubeyroux J.M., « Un habitant sur sept vit dans un territoire exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les décennies à venir », *Insee Première* n° 1918, août 2022.
- Cahiers thématiques du Grec Sud.
- Caray J., Terseur B., « Un million d'habitants vivent en zone inondable », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°65, octobre 2018.
- « Regard sur la Nature de Provence-Alpes-Côte d'Azur », Observatoire régional de la Biodiversité, édition 2021.
- « L'essentiel de l'agriculture régionale », Memento 2021 Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agreste, août 2022.
- « Tableau de bord 2020 de la gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire, juillet 2022.
- « ORECA 2020 », Observatoire régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur, édition 2021.
- Masson K., Rouaud P., « Gaz à effet de serre – Les émissions reculent, la part de l'industrie reste élevée », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 102, mars 2022.

Un espace en ralentissement démographique marqué par l'attractivité des petites villes et la périurbanisation

Au 1^{er} janvier 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 5 081 100 habitants. Dans cette région très urbanisée, près de la moitié de la population vit sur la bande littorale densément peuplée. En 50 ans, la région a progressivement perdu de son attractivité migratoire vis-à-vis du reste du territoire, pour devenir la région du sud de la France à la croissance démographique la plus faible. Le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, resté relativement stable depuis les années 1970, est le principal moteur de la hausse de la population depuis 2008, avec l'indice conjoncturel de fécondité le plus élevé de France métropolitaine (1,9).

Lors des 50 dernières années, le nombre de logements a augmenté nettement plus vite que le nombre d'habitants, en raison de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage et du quadruplement du nombre de résidences secondaires. L'évolution du nombre d'emplois a suivi l'évolution démographique. Ces tendances se constatent également à l'échelle nationale. Au contraire des autres régions de province, en 50 ans, la concentration de la population et de l'emploi ne s'est pas amplifiée dans les principales agglomérations de la région. Population et emploi ont progressé beaucoup plus fortement au sein des plus petites aires d'attraction des villes. Si les habitants, les emplois et les logements demeurent concentrés au sein des pôles urbains, la croissance est portée par les couronnes périurbaines, qui bénéficient d'un apport migratoire toujours conséquent. Les trajets domicile-travail se sont ainsi intensifiés entre les couronnes et les pôles de la région.

Au 1^{er} janvier 2019, 5 081 100 personnes vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voisine de l'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes, la région comprend six départements. Les trois départements les plus peuplés sont situés sur le pourtour méditerranéen ► **figure 1** : les Bouches-du-Rhône (2 millions d'habitants), les Alpes-Maritimes (1,1 million) et le Var (1,1 million). Regroupant à eux trois 83 % des habitants de la région, ils comportent chacun une métropole administrative, respectivement Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon-Provence-Méditerranée. *A contrario*, les deux autres départements alpins, les Alpes-de-Haute-Provence (164 300 habitants) et les Hautes-Alpes (141 200), sont les moins peuplés. Ils comprennent chacun 3 % de la population régionale. Avec 561 500 habitants, le Vaucluse en regroupe 11 %.

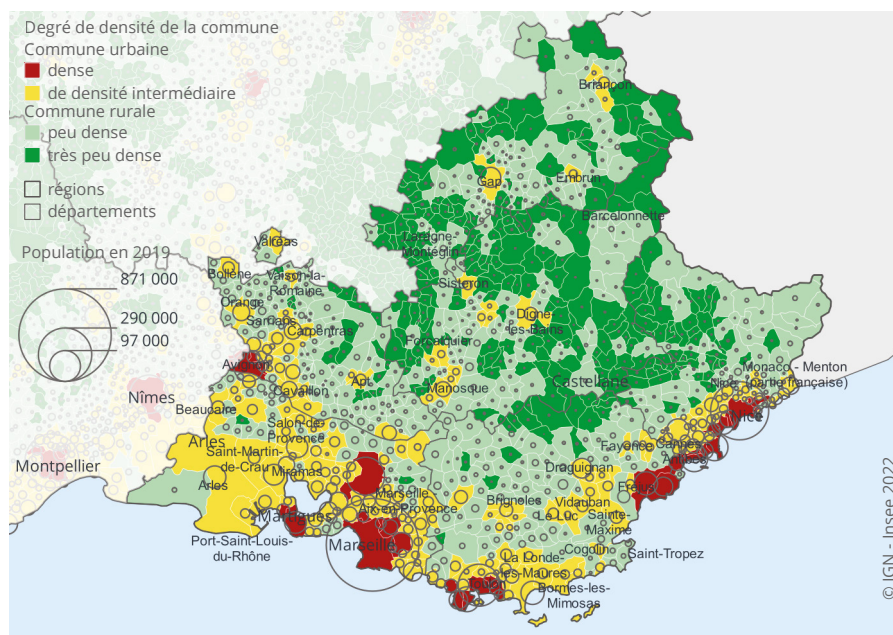
La moitié des habitants concentrée sur le littoral

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes côtières concentrent une grande partie de la population. En particulier, Marseille (868 300 habitants), seconde ville française en nombre d'habitants après Paris, et Nice (341 000 habitants), cinquième ville

française, regroupent à elles deux près d'un quart de la population régionale. La bordure littorale comprend d'autres grandes communes telles que Toulon, Fréjus, La Seyne-sur-Mer et Hyères dans le département du Var, Cannes, Antibes et

Cagnes-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes, Arles et Martigues dans les Bouches-du-Rhône. Au total, l'ensemble des communes bordant la Méditerranée regroupe 2,4 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population régionale.

► 1. Population au 1^{er} janvier 2019 et grille de densité communale



Sources : Insee, recensement de la population 2019, grille communale de densité 2020.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine au plus faible nombre de communes après la Corse. La superficie moyenne de ses communes est en revanche plus grande. En particulier, Arles est la commune de France métropolitaine la plus étendue. Après l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui possède le plus grand nombre de communes de plus de 50 000 habitants : 12 communes sur les 946 que compte la région, contre 10 sur 4 030 en Auvergne-Rhône-Alpes, et 7 sur 4 454 en Occitanie.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région de province la plus urbaine

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 222 communes sont **urbaines au sens de la grille communale de densité**. Parmi ces dernières, neuf sur dix ont moins de 10 000 habitants. Bien qu'elles n'occupent que 25 % de la superficie régionale, les communes urbaines regroupent néanmoins 85 % de la population (60 % dans les régions de province), faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur la région métropolitaine la plus urbaine après l'Île-de-France. À l'opposé, 15 % des habitants résident dans l'**espace rural**, composé de communes peu ou très peu denses.

La grande majorité des communes urbaines sont situées le long du littoral. La région comprend d'autres communes urbaines, en périphérie des grandes villes côtières, sur le pourtour de l'étang de Berre, le long de la Durance, dans la vallée du Rhône et dans les départements alpins.

En cinquante ans, un ralentissement de la croissance démographique

Entre 1968 et 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur a gagné 1,75 million d'habitants, soit près de 35 000 habitants par an en moyenne. Ainsi en 50 ans, la population de la région, qui a été multipliée par 1,5, a crû à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne des régions de province (respectivement + 0,9 % et + 0,5 % par an). Cet essor démographique, le plus soutenu des régions de province juste après la Corse, a été plus important sur cette période qu'en Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Entre 1968 et 1975, la population régionale a même crû en moyenne de 1,6 % par an, un rythme supérieur à celui de la Corse, loin devant les autres régions du sud ► **figure 2**.

Ce dynamisme démographique a toutefois régulièrement ralenti au cours des décennies suivantes. Entre 2008 et 2018, le nombre d'habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 0,3 % par an, un rythme devenu un peu inférieur à la moyenne de province (+ 0,4 %). C'est la plus faible croissance des régions du sud, devancée sur la période par l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, alors que la Corse a conservé un rythme soutenu.

La progression de la population au cours des dernières décennies a induit d'importants besoins en logements. De 1968 à 2018, le nombre total de logements a progressé de 1,7 % en moyenne par an, soit deux fois plus vite que la population ► **encadré 1**. En moyenne dans les régions de province, le nombre de logements a progressé de 1,4 % par an, soit trois fois plus vite que la population. Comme à

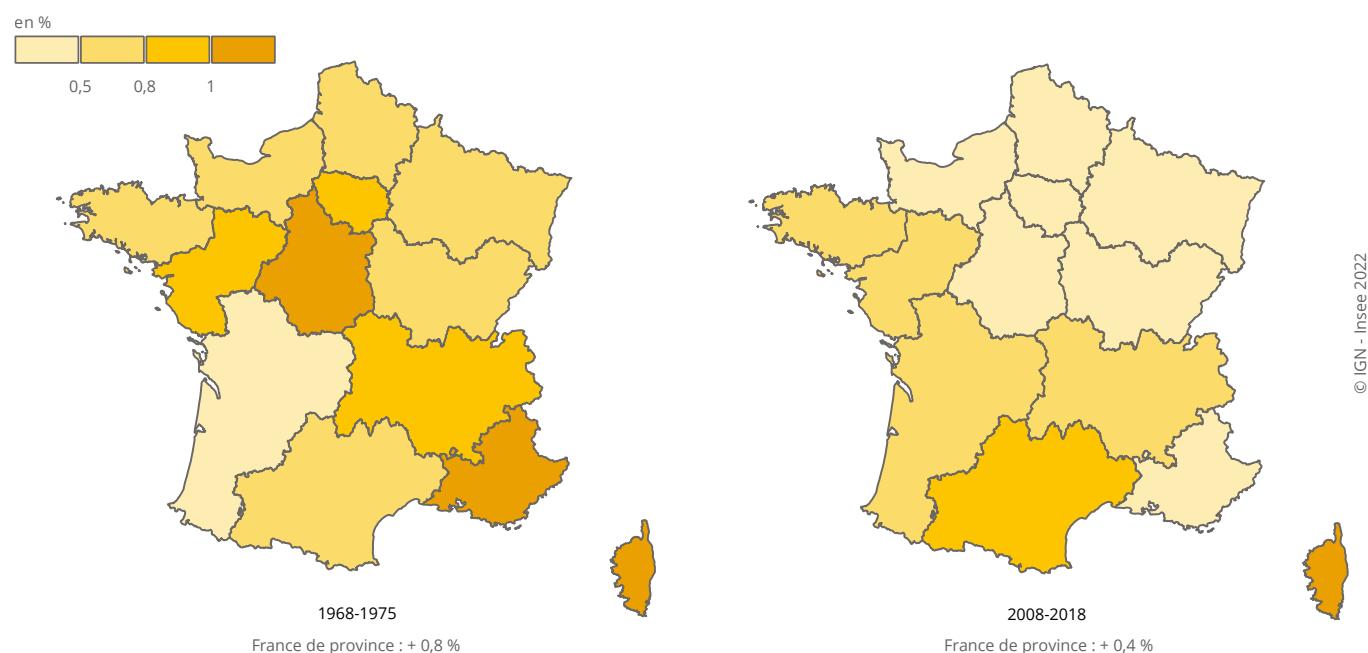
l'échelle nationale, le rythme de croissance du parc de logements a toutefois nettement ralenti dans la région sur la période récente (+ 1 % entre 2008 et 2018) et Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe désormais dans la moyenne des régions de province.

Une érosion régulière de l'apport migratoire

Le ralentissement démographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur résulte principalement de l'érosion régulière du **solde migratoire**, solde entre les installations dans la région et les départs. Durant les années 1960 à 1980, celui-ci contribuait de manière prépondérante à l'évolution de la population régionale. De + 1,3 % par an entre 1968 et 1975, cette contribution a diminué de façon continue, pour s'établir à + 0,1 % entre 2008 et 2018 ► **figure 3**. *A contrario*, en moyenne dans les régions de province, l'apport migratoire s'est maintenu durant les cinquante dernières années et s'est même accentué sur les périodes plus récentes en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, depuis 2013, le solde migratoire s'est légèrement redressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribue autant que le **solde naturel** à la croissance démographique (+ 0,2 % par an).

L'essoufflement continu de l'apport migratoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur au cours des dernières décennies résulte probablement d'une combinaison de différents facteurs. Le prix très élevé des logements ► **encadré 2**, la faible part de logements sociaux, le taux de chômage élevé ou encore les difficultés d'accès à

► 2. Taux de variation annuel moyen de la population, par région entre 1968 et 1975 et entre 2008 et 2018



Sources : Insee, recensements de la population 1968, 1975, 2008 et 2018.

l'emploi des jeunes actifs peuvent en partie expliquer la moindre attractivité auquel la région fait face aujourd'hui.

Entre 2017 et 2018, sous l'effet des échanges migratoires avec les autres régions françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne des habitants en provenance des régions du nord de la France, plus particulièrement d'Île-de-France, des Hauts-de-France et du Grand Est. Elle en perd en revanche au bénéfice des régions voisines d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Corse, ainsi que de la Bretagne et de la Nouvelle-Aquitaine, dont l'essor démographique est plus soutenu durant la dernière décennie. Provence-Alpes-Côte d'Azur attire des actifs en emploi et des retraités, mais perd des étudiants et des chômeurs ► **encadré 3.**

Un léger fléchissement de l'accroissement naturel

En cinquante ans, la croissance démographique due au solde naturel a légèrement fléchi en Provence-Alpes-Côte d'Azur (de + 0,3 % par an entre 1968 et 1975 à + 0,2 % entre 2008 et 2018). Dans les autres régions de province, elle est aujourd'hui au même niveau (+ 0,2 % par an entre 2008 et 2018), mais a en revanche davantage diminué (+ 0,5 % entre 1968 et 1975).

Sur la période la plus récente, l'excédent naturel a encore baissé dans la région. D'une part, le nombre de naissances a reculé sous les effets conjugués de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer et de la diminution de l'**indice conjoncturel de fécondité**. D'autre part, le nombre de décès a progressé du fait du vieillissement tendanciel de la population et de l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom. En 2020 et 2021, le solde naturel est même devenu négatif, en raison de la forte hausse de la mortalité due à l'épidémie de Covid-19.

Malgré cela, Provence-Alpes-Côte d'Azur reste la région métropolitaine à la fécondité la plus élevée (1,9 enfant par femme en 2021, contre 1,8 en France métropolitaine). Cela n'a pas toujours été le cas : dans les années 1970 et 1980, cet indicateur se situait même parmi les plus faibles des régions françaises avec ceux de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine.

En cinquante ans, la structure socioprofessionnelle des emplois a été profondément modifiée

De 1968 à 2018, le nombre d'emplois a progressé quasiment au même rythme que la population (respectivement + 1,0 % et + 0,9 % par an). Sur la période,

► Encadré 1 – En 50 ans, 1,8 million de logements supplémentaires

En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte près de 3,1 millions de logements. Du fait de l'attrait touristique de la région, les logements secondaires ou occasionnels y sont plus fréquents qu'ailleurs. Ils représentent 18 % du parc de logements, contre 11 % en moyenne des régions de province. En conséquence, la proportion de résidences principales est plus faible (75 % contre 81 % en province), tandis que celle des logements vacants est similaire (8 %).

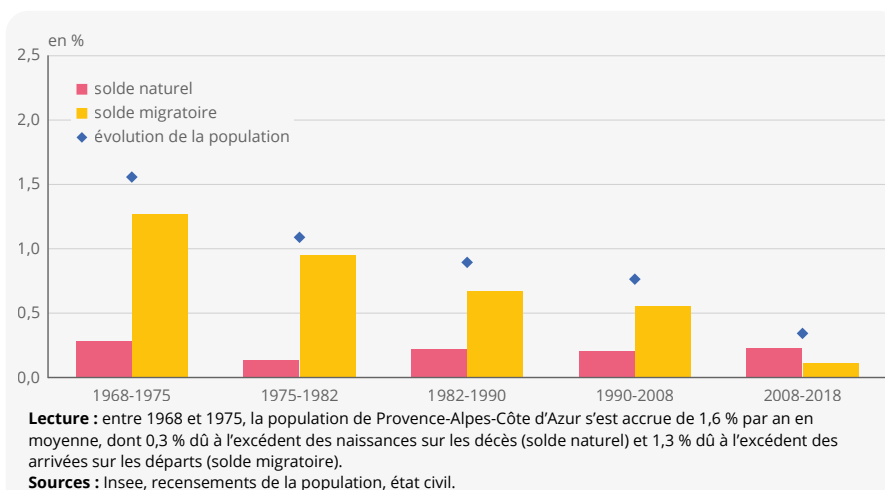
En 50 ans, le nombre total de logements de la région s'est accru de 1,8 million, soit une progression de 1,7 % en moyenne par an, un rythme plus élevé qu'en province (+ 1,4 %). Dans le même temps, le nombre des résidences secondaires a été multiplié par quatre (soit + 2,8 % par an). Leur progression a été particulièrement importante le long du littoral azuréen, de Toulon à Nice, à proximité des stations de sports d'hiver dans les Alpes, ainsi qu'en Vaucluse, autour des parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux et du Luberon.

Le nombre des résidences principales a doublé en 50 ans, ce qui correspond à près de 24 000 logements supplémentaires en moyenne chaque année. Bien plus rapide que celui du nombre d'habitants, ce rythme de croissance s'explique également par la baisse du nombre moyen de personnes par ménage, qui est passé de 2,9 à 2,1 entre 1968 et 2018. En France métropolitaine hors Île-de-France, il est passé de 3,1 à 2,2.

De plus en plus de personnes vivent seules (38 % des ménages sont composés d'une personne en 2018 contre 33 % en 1999) dans la région comme en France (37 % de ménages composés d'une personne en 2018 contre 30 % en 1999). Les familles monoparentales sont également plus nombreuses, leur part dans l'ensemble des ménages passant de 9 % à 11 % (8 % à 9 % en France de province) tandis que la part des couples avec enfants, notamment des familles nombreuses, a diminué, de 30 % à 24 % (de 33 % à 25 % en province).

Entre 1968 et 2018, l'effet démographique, c'est-à-dire l'augmentation de la population, a contribué davantage (pour près de 60 %) à la hausse du nombre de résidences principales que la baisse de la taille des ménages, au contraire de la moyenne des régions métropolitaines. En effet, l'attractivité de la région a été particulièrement marquée des années 1960 à 2000. Depuis 2008, dans la région, l'effet « baisse de la taille des ménages » domine.

► 3. Taux de variation annuel moyen de la population et contributions des soldes naturel et migratoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur



comme ailleurs en France, la structure socioprofessionnelle des emplois a été profondément modifiée. Le niveau moyen de qualification s'est accru. La part de cadres a été multipliée par trois, celle des professions intermédiaires par deux, suivant en ce sens les mutations de l'économie française. Dans le même temps, la part d'ouvriers a été divisée par deux tandis que celle des employés n'a que très peu progressé. En 2018, les cadres représentent 17 % des emplois, les professions intermédiaires 27 %, les employés 30 % et les ouvriers 17 %.

Au cours des dix dernières années, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans la moyenne des régions de province, la part des cadres a continué à augmenter légèrement et celle des ouvriers à diminuer.

Les trois quarts des habitants et des emplois se situent dans les cinq plus grandes aires d'attraction des villes

Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend 48 **aires d'attraction des villes** ► **figure 4.** Chacune d'elles comprend un **pôle**, dense en population et en emplois, et dans la plupart des cas une **couronne périurbaine**, zone d'influence du pôle déterminée par les déplacements domicile-travail.

En 2018, 4,9 millions d'habitants, soit 96 % de la population régionale, résident dans une aire. Ce taux est le plus élevé des régions de France métropolitaine après l'Île-de-France. Marseille – Aix-en-Provence, la plus grande et seule aire de plus de 700 000 habitants de la région, regroupe

Au total, les cinq aires de plus de 200 000 habitants de la région concentrent les trois quarts de la population ainsi que les trois quarts des emplois. C'est bien plus que les aires de même taille en France de province (52 % de la population et 55 % des emplois).

Parmi les régions de la moitié sud de la France, seule Auvergne-Rhône-Alpes présente également une forte concentration des habitants dans les aires de plus de 200 000 habitants (71 %). Seulement un peu plus d'un habitant sur deux réside dans ces grandes aires en Occitanie (56 %) et en Nouvelle-Aquitaine (52 %).

En 2018 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un emploi sur quatre relève d'une fonction métropolitaine. Ces fonctions, caractéristiques de l'emploi des plus grandes villes recouvrent les activités de prestations intellectuelles, conception-recherche, commerce interentreprises, gestion, culture et loisirs. La région, fortement urbanisée, se situe légèrement au-dessus de la moyenne (25 % contre 23 %).

Comme ailleurs en province, les emplois des fonctions métropolitaines sont d'autant plus présents que la taille de l'aire est grande. Ainsi, ils représentent seulement 19 % de l'ensemble des emplois des aires de moins de 200 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Leur part s'élève en moyenne à 25 % dans les quatre aires de 200 000 à moins de

[illegible]

700 000 habitants, 21 % dans l'aire de Toulon, 25 % dans celle d'Avignon, 26 % dans celle de Nice et jusqu'à 31 % dans l'aire de Cannes-Antibes où se situe la technopole de Sophia-Antipolis. Dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, la part des fonctions métropolitaines s'élève à 29 %. Néanmoins, dans les aires de 700 000 habitants ou plus de province, le poids de ces fonctions est un peu plus élevé (31 %). Marseille – Aix-en-Provence se situe notamment derrière Lyon (34 %), Nantes (34 %) ou encore Toulouse (33 %). Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des emplois des fonctions métropolitaines s'est accrue de cinq points entre 1982 et 2018, passant de 20 % à 25 %. C'est moins qu'en moyenne des régions de province (+ 7 points). La hausse a été la plus forte dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, mais elle est inférieure à celle des aires de même taille en province.

En prenant comme référence les contours actuels des aires, la population et l'emploi ont progressé plus fortement dans la région entre 1968 et 2018 dans les petites et les moyennes aires que dans les plus grandes ► **figure 5**. En Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, les échanges migratoires avec les autres régions françaises, de même que les **migrations résidentielles internes** à la région, ont davantage profité aux aires de moins de 200 000 habitants et aux communes situées en dehors des aires qu'aux aires les plus grandes ► **encadré 4**.

La part des habitants et des emplois concentrés dans les aires de plus de 200 000 habitants n'a quasiment pas évolué depuis 1968. La « métropolisation »

Lecture : entre 1968 et 2018, la population a augmenté en moyenne de 1,1 % par an dans les aires de moins de 50 000 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

Lecture : entre 1968 et 2018, l'emploi total (salarié et non salarié) a augmenté en moyenne de 1,1 % par an dans les aires de moins de 50 000 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

– processus de concentration de la population et des activités dans les principales agglomérations (celles de plus de 200 000 habitants) – ne s'est donc pas amplifiée en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période. Le constat est inverse dans la plupart des autres régions de province, où l'emploi et la population se sont davantage accrues dans les aires de 200 000 habitants ou plus, qui englobent les grandes métropoles provinciales. À l'inverse de celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces aires concentrent ainsi davantage de population et d'emplois en 2018 qu'en 1968. C'est notamment le cas dans les autres régions de la moitié sud de la France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

La dynamique des grandes aires a fortement ralenti au cours des dix dernières années

Sur la période récente (2008-2018), la croissance de la population et de l'emploi a nettement ralenti par rapport aux décennies précédentes dans les aires de la région, quelle que soit leur taille. Ailleurs en province, dans les aires de moins de 700 000 habitants, les rythmes de croissance ont également fléchi, de manière plus sensible pour l'emploi que pour la population, mais ils demeurent toujours soutenus pour les aires de 700 000 habitants ou plus. À l'inverse, dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, le rythme de croissance des habitants et des emplois est nettement plus faible que pendant les décennies précédentes. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les aires de 200 000 à 700 000 habitants, jusqu'à dynamiques, enregistrent, ces dix dernières années, la plus faible croissance. La population n'y augmente que de 0,2 % en moyenne par an, soit deux fois moins vite que dans les aires de même taille en province, et l'emploi n'y progresse plus. Ce récent manque de croissance dans la région tient aux aires de Nice et de Cannes-Antibes, dynamiques auparavant, mais où désormais

► Encadré 2 – Le prix élevé des logements a probablement contribué à ralentir la croissance démographique

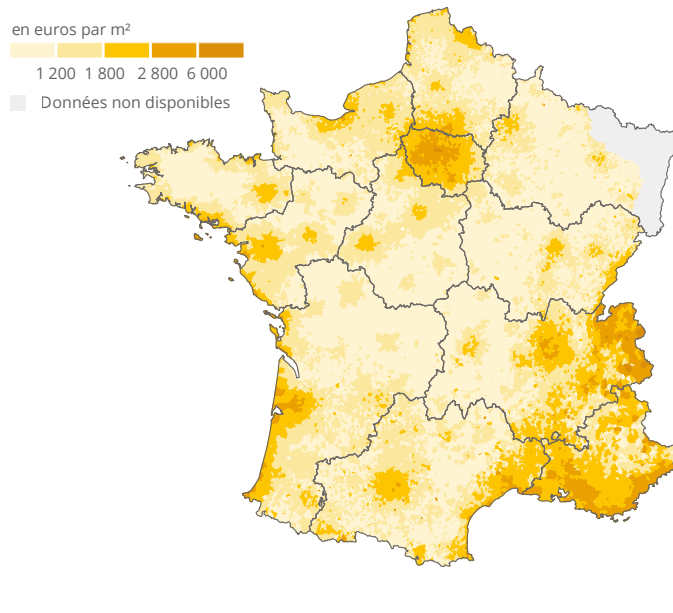
En 2017, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région de France métropolitaine aux prix de vente des logements les plus élevés, derrière l'Île-de-France. Elle est même la région où les prix par pièce des maisons sont les plus chers. Les prix des logements y sont en particulier plus élevés en moyenne qu'en Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, régions du sud les plus attractives ces dernières années ► [figure](#).

Ce haut niveau de prix s'explique en grande partie par la forte demande qui s'exerce sur les résidences principales, mais également sur les résidences secondaires dans une région très touristique.

À cela s'ajoute, dans les territoires les plus urbains, et plus particulièrement le long du littoral, une forte pression foncière, qui laisse peu de possibilités d'extension des zones consacrées à l'habitat. Les prix moyens des appartements situés le long du littoral touristique peuvent dépasser 5 000 euros le m², contre moins de 1 000 euros dans certaines communes peu peuplées des Alpes-de-Haute-Provence.

Ce haut niveau de prix a probablement contribué au ralentissement de la croissance démographique de la région ces dernières décennies, une partie des nouveaux habitants privilégiant sans doute les autres régions du sud aux prix plus abordables ou le littoral atlantique.

► Prix de vente médian en 2017, par commune



Champ : appartements et maisons.
Source : Cerema, demande de valeurs foncières (DV3F) 2018.

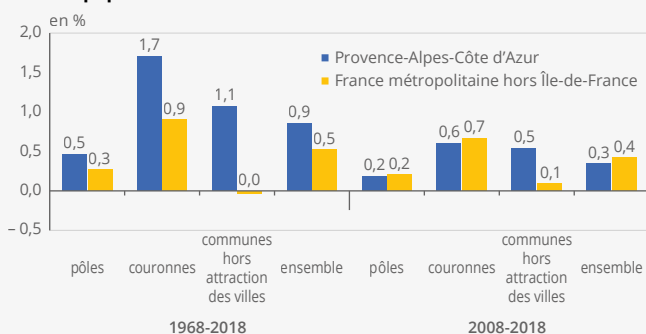
© IGN - Insee 2022

la population stagne et l'emploi diminue. En revanche, celles de Toulon et d'Avignon enregistrent encore une nette progression.

Les aires de moins de 200 000 habitants restent en revanche plus dynamiques que dans les autres régions de province.

► 6. Taux de variation annuel moyen dans les espaces du zonage en aires d'attraction des villes

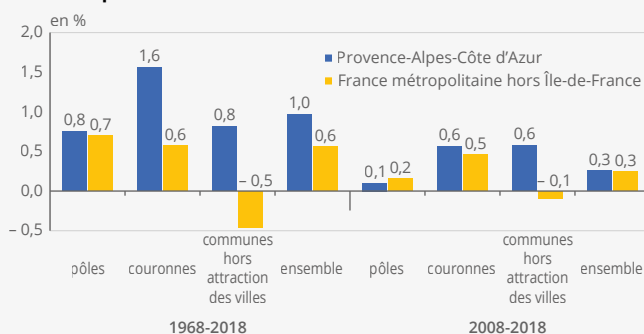
a. De la population



Lecture : entre 1968 et 2018, la population a augmenté en moyenne de 0,5 % par an dans les pôles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre + 0,3 % en moyenne dans ceux de France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

b. De l'emploi



Lecture : entre 1968 et 2018, l'emploi total (salarié et non salarié) a augmenté en moyenne de 0,8 % par an dans les pôles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre + 0,7 % en moyenne dans ceux de France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

Habitants et emplois fortement concentrés dans les pôles

La population de Provence-Alpes-Côte d'Azur est davantage concentrée dans les pôles que dans les couronnes périurbaines. Dans la région, 60 % des habitants résident dans un pôle, contre seulement 43 % en France métropolitaine hors Île-de-France. C'est notamment le cas des grandes aires du littoral. Dans celle de Toulon, 61 % de la population vit dans le pôle, 63 % dans celle de Marseille et 75 % dans celle de Nice, soit bien plus que dans les autres grands pôles côtiers de France : Brest (38 %), La Rochelle (39 %), Dunkerque (54 %) ou encore Le Havre (58 %).

De même, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois sont davantage concentrés dans les pôles (67 % de l'ensemble des emplois) que dans les couronnes. La part d'emplois dans les pôles de la région est également supérieure à celle de France métropolitaine hors Île-de-France (58 %).

Les couronnes périurbaines connaissent un dynamisme démographique et d'emploi

En prenant comme référence les contours actuels des pôles et des couronnes périurbaines, les nombres d'habitants et d'emplois ont progressé nettement plus rapidement dans les couronnes que dans les pôles des aires d'attraction des villes au cours de ces 50 dernières années en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le phénomène de périurbanisation est d'ailleurs plus marqué dans la région qu'en France de province. Entre 1968 et 2018, dans les couronnes de la région, la croissance soutenue de l'emploi (+ 1,6 % en moyenne annuelle) a suivi celle de la population (+ 1,7 %, ► **figure 6**). La croissance de l'emploi dans les pôles est deux fois moindre (+ 0,8 % en moyenne annuelle), mais plus dynamique que celle de la population (+ 0,5 %). Dans les pôles de France de province, l'emploi progresse deux fois plus vite que la population (+ 0,7 % en moyenne annuelle contre + 0,3 %). Dans les couronnes de France de province, à l'inverse de la région, la progression de l'emploi n'a pas suivi celle de la population (+ 0,6 % en moyenne annuelle contre + 0,9 %). Ainsi, en cinquante ans, l'emploi s'est en moyenne concentré dans les pôles de province, ceux-ci regroupent 58 % des emplois en 2018 contre 55 % en 1968. C'est l'inverse en Provence-Alpes-Côte d'Azur où 67 % des emplois sont exercés dans un pôle en 2018 contre 74 % en 1968.

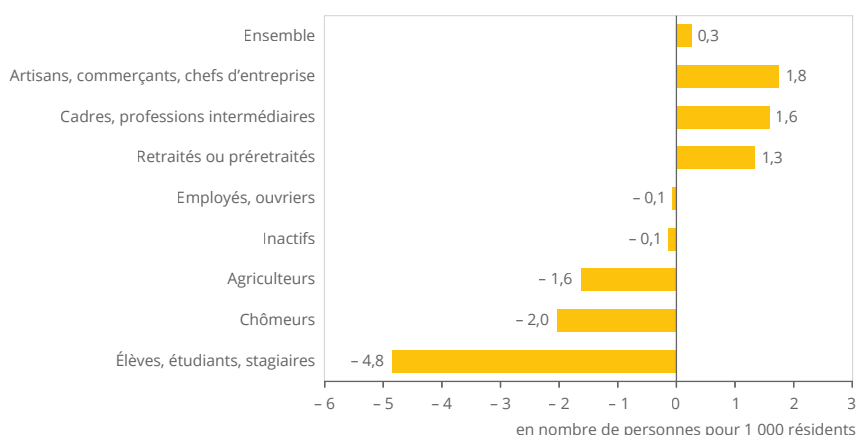
Dans les **communes hors attraction des villes**, où un fort excédent migratoire a compensé le déficit naturel, la population a progressé au même rythme que celle des petites et moyennes aires (+ 1,1 % en moyenne annuelle entre 1968 et 2018).

► Encadré 3 – Mobilités résidentielles : sur un an, Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne des actifs en emploi et des retraités et perd des étudiants et des chômeurs

Sous l'effet des mobilités résidentielles avec les autres régions françaises, sur un an, entre 2017 et 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur perd des habitants âgés de 15 à 24 ans, notamment des étudiants. C'est aussi le cas de la Corse mais pas de l'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Nouvelle-Aquitaine. En revanche, le solde migratoire des personnes âgées de plus de 25 ans, celui des actifs en emploi et celui des retraités sont excédentaires ► **figure**.

Pour 1 000 retraités déjà présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 8,8 se sont installés dans la région en provenance d'une autre région de France, tandis que 7,5 en sont partis, soit un gain net pour la région de 1,3 pour 1 000. Pour les actifs en emploi, le gain est particulièrement important pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que pour les cadres et professions intermédiaires. La région est en revanche très déficitaire pour les étudiants.

► Taux de solde migratoire des personnes âgées de 15 ans ou plus par catégorie de population en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2017 et 2018, en nombre de personnes pour 1 000 résidents



Lecture : sous l'effet des migrations résidentielles avec les autres régions de France hors Mayotte, entre 2017 et 2018, la région a perdu 4,8 élèves, étudiants ou stagiaires pour 1 000 personnes de cette catégorie résidant dans la région.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

Le nombre d'emplois a augmenté un peu moins vite (+ 0,8 % en moyenne annuelle). *A contrario*, en France de province, dans les communes situées en-dehors des aires, le nombre d'habitants a stagné et le nombre d'emplois a diminué de 0,5 % en moyenne annuelle.

Le solde migratoire porte la croissance démographique des couronnes

Au cours des 50 dernières années, le solde migratoire a porté très largement l'essor démographique des couronnes. Il a fait progresser leur population de 1,5 % en moyenne par an. En revanche, le solde naturel n'a contribué qu'à hauteur de 0,2 % par an. En France de province, la croissance démographique des couronnes a bénéficié d'un apport migratoire plus faible qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,7 %), l'excédent naturel étant similaire à celui de la région (+ 0,2 %). Dans les pôles de la région, l'excédent migratoire a moins contribué que l'excédent naturel à l'augmentation de population (+ 0,2 % contre + 0,3 % en moyenne annuelle de 1968 à 2018). En moyenne sur la période dans les régions de province, les pôles ont connu un déficit

migratoire, compensé par un excédent naturel plus fort.

Une croissance à l'arrêt dans les grands pôles ces dix dernières années

Sur la période récente, entre 2008 et 2018, population et emploi ont continué de progresser plus fortement dans les couronnes que dans les pôles, mais moins rapidement que sur les 50 dernières années. Les hausses de la population et de l'emploi sont de même ampleur en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en province, de près de 0,6 % par an dans les couronnes et de 0,2 % dans les pôles. Toutefois, population et emploi ne progressent quasiment plus dans les pôles des aires de plus de 200 000 habitants (+ 0,1 % en moyenne par an). Plusieurs pôles de la région ont même perdu des habitants au cours de la dernière décennie, tandis que leur couronne restait attractive ► **figure 7**. C'est le cas dans les aires de Nice et de Cannes-Antibes dans les Alpes-Maritimes, d'Embrun dans les Hautes-Alpes, de Digne-les-Bains dans les Alpes-de-Haute-Provence, d'Apt en Vaucluse ou d'Arles dans les Bouches-du-Rhône. Dans les

aires de Briançon et Barcelonnette, pôles et couronnes ont perdu des habitants et des emplois. Dans celle de Nice, le nombre d'emplois a reculé dans la couronne et dans le pôle.

À l'inverse, d'autres pôles ont été plus dynamiques que leurs couronnes. Dans le pôle de Draguignan, dans le Var, la population a progressé plus rapidement que dans sa couronne. À Embrun, dans les Hautes-Alpes, le nombre d'emplois a augmenté dans le pôle mais baissé dans la couronne.

Par ailleurs, dans les couronnes de la région, le solde migratoire a fortement chuté. Sa contribution est trois fois moindre au cours des dix dernières années (+ 0,5 % en moyenne annuelle) que sur les cinquante dernières. Dans le même temps, le solde naturel ne s'est pas tari. En France de province, le solde migratoire a baissé plus modérément que dans la région.

Dans les pôles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans ceux de province, le solde naturel porte entièrement la croissance de la population entre 2008 et 2018 (+ 0,3 % par an), compensant un solde migratoire devenu légèrement déficitaire (- 0,1 %).

Par rapport aux cinquante dernières années, la croissance démographique des communes hors attraction des villes a fléchi au cours de ces dix dernières années dans les mêmes proportions que celle des petites et moyennes aires et s'établit à des niveaux similaires (+ 0,5 % en moyenne annuelle). L'emploi y a également progressé un peu moins vite (+ 0,6 % en moyenne annuelle) que précédemment. À l'inverse, dans les régions de province, population et emploi se redressent légèrement dans ces communes, tout en demeurant moins dynamiques qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

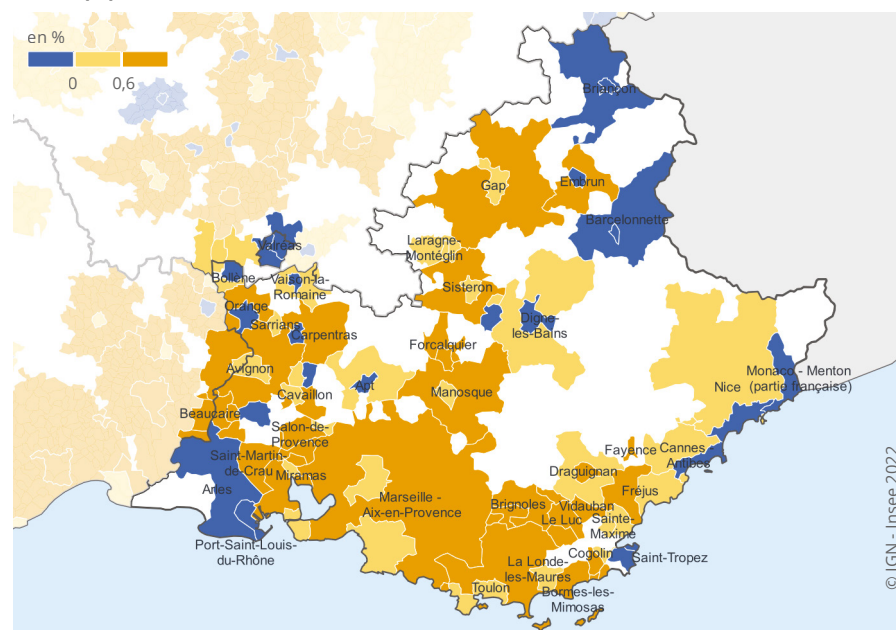
La qualification des emplois a davantage augmenté dans les couronnes

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois de cadres ne se sont pas autant concentrés dans les pôles que dans les autres régions de province. En 1968, les pôles – dans leurs contours actuels – concentraient deux fois plus de cadres que les couronnes (7 % des emplois contre 4 %). Les emplois de cadres étaient fortement représentés dans les grands pôles de la région, en particulier dans ceux d'Aix-en-Provence, de Marseille, de Toulon et de Nice.

Cependant, en 50 ans, la part des emplois de cadres a plus fortement augmenté dans les couronnes que dans les pôles. Aussi, en 2018, la part des emplois de cadres est de même niveau dans les pôles et les

► 7. Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2018 dans les espaces du zonage en aires d'attraction des villes

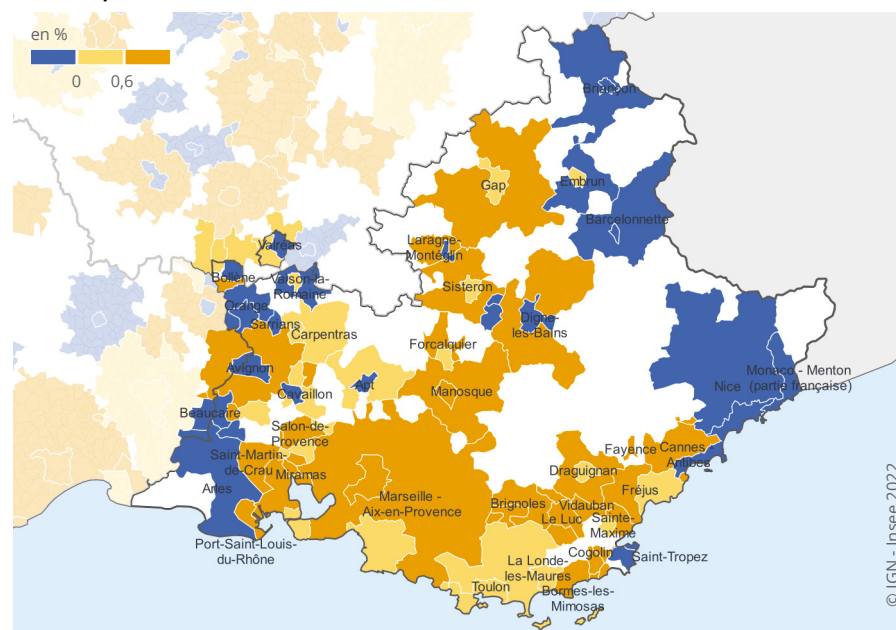
a. De la population



Lecture : entre 2008 et 2018, la population a progressé de 0,1 % par an en moyenne dans le pôle de l'aire d'attraction d'Avignon, et de 0,8 % dans sa couronne.

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

b. De l'emploi



Lecture : entre 2008 et 2018, l'emploi a reculé de 0,3 % par an en moyenne dans le pôle de l'aire d'attraction d'Avignon, mais il a progressé de 0,7 % dans sa couronne.

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

couronnes (environ 17 %). *A contrario*, en moyenne en France de province, elle est plus élevée dans les pôles (19 %) que dans les couronnes (14 %).

En 2018, les cadres sont fortement représentés dans les pôles d'Aix-en-Provence (32 % des emplois), du Bar-sur-Loup (22 %), de Marseille (21 %) et de Manosque (19 %), mais également dans la couronne de Cannes-Antibes (22 %), qui englobe la technopole de Sophia Antipolis, et celle de Marseille – Aix-en-Provence (20 %), où se situent notamment le centre d'études nucléaires de Cadarache

et le projet Iter. Ils sont particulièrement concentrés dans les communes qui ceinturent les pôles de Marseille, de Martigues, d'Aix-en-Provence et de Cannes-Antibes, à proximité des pôles économiques régionaux.

Les employés exercent plus souvent leurs activités dans les pôles, notamment dans les aires alpines et varoises. Ils représentent ainsi 35 % des emplois des pôles de Digne-les-Bains, Gap, Laragne-Montéglin, Draguignan, Toulon ou Le Luc. Entre 1968 et 2018, la part des employés est restée

stable dans les pôles (30 % des emplois), tandis qu'elle a fortement progressé dans les couronnes, passant de 19 % à 28 %. Les emplois d'ouvriers, dont le poids a fortement diminué durant les dernières décennies, représentent encore une part non négligeable de l'emploi dans certains pôles des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, comme Port-Saint-Louis-du-Rhône (42 %), Miramas (32 %), Cavaillon (32 %), Bollène (32 %) ou Carpentras (28 %).

Sur deux décennies, les déplacements domicile-travail se sont intensifiés, en particulier entre les couronnes et les pôles

En 1999, parmi les actifs en emploi résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 505 000 se déplaçaient chaque jour pour aller travailler. En 2018, ils sont 1 835 000 ► **figure 8**, soit une augmentation de 22 % en 20 ans, suivant en ce sens la hausse du nombre d'emplois dans la région (+ 22 % également). En France métropolitaine hors Île-de-France, le nombre d'actifs effectuant des déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail a progressé de 17 % depuis 1999, soit un rythme un peu plus soutenu que celui de l'emploi (+ 14 %), avec des différences très marquées selon les régions (+ 31 % en Occitanie, + 5 % dans le Grand Est).

Cette intensification des flux diffère aussi selon le type de territoires. En 20 ans, les déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail ont plus particulièrement progressé entre couronnes et pôles, y compris lorsqu'il s'agit de déplacements entre deux aires différentes. Des couronnes vers les pôles, l'augmentation du nombre d'actifs effectuant des **mouvements pendulaires** est de 38 % sur la période, avec une progression

► Encadré 4 – Les nouveaux arrivants privilégient les petites aires d'attraction des villes et les couronnes périurbaines de la région

Sur un an, entre 2017 et 2018, sous l'effet des échanges migratoires avec le reste de la France, les aires d'attraction des villes de moins de 200 000 habitants de la région ont accueilli 0,9 personnes âgées de 15 ans ou plus pour 1 000 résidents de ces âges. Dans les grandes aires, le solde est quasi nul. Dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, le solde migratoire a même été légèrement déficitaire. Le solde migratoire des actifs en emploi est excédentaire dans l'ensemble des aires. *A contrario*, celui des étudiants est déficitaire sur l'ensemble des aires de moins de 700 000 habitants mais reste excédentaire dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence où est implantée Aix-Marseille Université qui accueille 80 000 étudiants.

Pour les chômeurs et les retraités, le solde entre les arrivées et les départs est proportionnellement plus élevé dans les aires de moins de 200 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes que dans les grandes aires. Ce solde est négatif dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence : les départs de chômeurs et retraités y sont plus nombreux que les arrivées.

Toujours entre 2017 et 2018, les couronnes de la région ont gagné, sous l'effet des migrations avec le reste de la France, 0,7 personne pour 1 000 résidents tandis que les pôles en ont perdu 0,2. Le solde migratoire des chômeurs et des inactifs (hors retraités) est excédentaire dans les couronnes mais déficitaire dans les pôles. Le déficit migratoire des étudiants reste à l'inverse très marqué dans les couronnes, les étudiants étant contraints de s'installer à proximité des lieux d'enseignement, situés pour la plupart dans les grands pôles.

Les pôles sont excédentaires vis-à-vis des actifs en emploi et des retraités, mais c'est aussi le cas, de façon plus prononcée, dans les couronnes.

Les mobilités internes à la région se font elles aussi en faveur des couronnes. Entre 2017 et 2018, elles ont fait progresser la population des couronnes de plus de 3 personnes pour 1 000 résidents, au détriment des pôles, qui en ont perdu en moyenne près de 2 pour 1 000.

significative entre la couronne de l'aire de Marseille – Aix-en-Provence et le pôle d'Aix-en-Provence (+ 56 %, soit 12 700 travailleurs supplémentaires se déplaçant quotidiennement vers leur lieu de travail). Ces déplacements des couronnes vers les pôles sont ceux dont la part a le plus augmenté en 20 ans, passant de 14,8 % du total des déplacements en 1999 à 16,7 % en 2018.

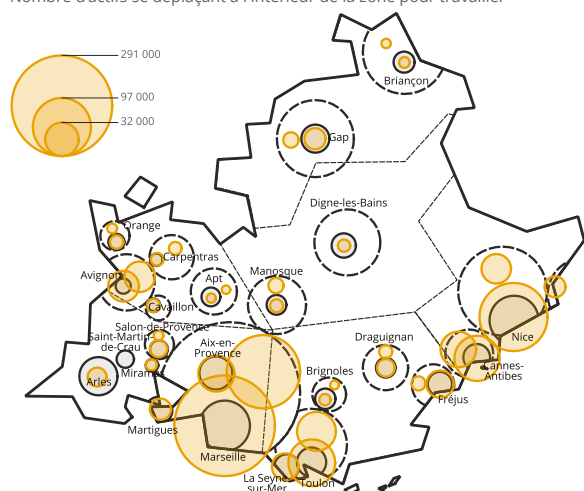
Dans le sens contraire, c'est-à-dire des pôles vers les couronnes, les flux, deux fois moins élevés, ont augmenté encore plus fortement en proportion (+ 43 %). Ils représentent près de 8 % des déplacements domicile-travail en 2018 contre un peu moins de 7 % en 1999. Les flux ont ainsi significativement augmenté entre le **pôle principal** de Marseille et la couronne de l'aire de Marseille – Aix-en-

Provence (+ 45 %, soit + 7 900 actifs en emploi quotidiens), ou encore entre le pôle de l'aire de Cannes-Antibes et sa couronne (+ 61 %, soit + 5 400 actifs en emploi).

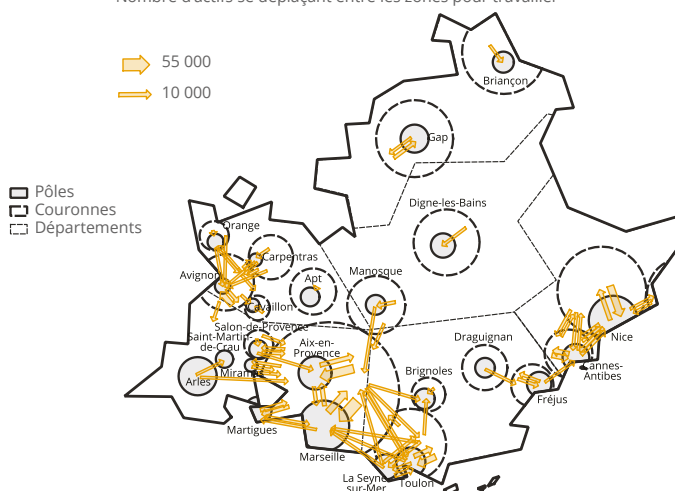
Le nombre d'actifs qui vivent et se déplacent au sein d'un pôle pour travailler n'a progressé que de 13 % en 20 ans, ce qui représente tout de même plus de 100 000 déplacements quotidiens supplémentaires. La part de ces déplacements a diminué, passant de 53,6 % de l'ensemble des déplacements en 1999 à 49,6 % en 2018. Sur la période, la hausse du nombre de déplacements internes a été plus vive dans les pôles de Toulon (+ 16 % de travailleurs) et Marseille (+ 15 %) que dans ceux de Nice et Cannes-Antibes (+ 4 %). Dans les pôles d'Avignon et de Martigues, ce nombre a diminué.

► 8. Principaux flux de déplacements domicile-travail en 2018

Nombre d'actifs se déplaçant à l'intérieur de la zone pour travailler



Nombre d'actifs se déplaçant entre les zones pour travailler



Note : seules les flèches supérieures à 1 000 déplacements et les ronds supérieurs à 2 000 déplacements sont représentés. Seuls les actifs en emploi déclarant effectuer un déplacement pour travailler sont comptabilisés.

Lecture : dans l'aire de Nice, 25 000 actifs en emploi vivent et travaillent au sein de la couronne et 133 000 vivent et travaillent dans le pôle. Par ailleurs, 26 000 habitent dans la couronne et travaillent dans le pôle et 10 000 habitent dans le pôle et travaillent dans la couronne.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

Enfin, le nombre de trajets quotidiens des actifs qui vivent et travaillent au sein d'une couronne a progressé de 25 % entre 1999 et 2018. Leur part dans l'ensemble des déplacements domicile-travail a peu évolué (21,1 % en 2018 contre 20,7 % en 1999). Dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, près de 155 000 actifs vivent et travaillent dans la couronne.

La voiture reste de loin le moyen de transport le plus utilisé, même sur de courtes distances

Parmi les actifs en emploi qui se déplacent quotidiennement pour travailler, 80 % utilisent une voiture ou un deux-roues motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail en 2018. En dépit de la forte dépendance à l'automobile, Provence-Alpes-Côte d'Azur est néanmoins la deuxième région de France de province où cette part est la plus faible derrière Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette moindre utilisation de la voiture s'explique par la forte urbanisation de la région. La part des actifs vivant dans un pôle est en effet bien plus importante que dans les autres régions françaises. Or, la moitié des actifs résidant dans les pôles travaillent à moins de 5 km de leur lieu d'habitation, proportion deux fois plus élevée que pour les actifs habitant dans les couronnes. En 2017, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la moitié des actifs travaillent à moins de 6,9 km de leur domicile, contre 9,2 km en moyenne en France. Malgré cela, la voiture reste très majoritairement utilisée, même sur de courts trajets (pour 62 % de ceux de moins de 5 km par exemple). Toutes distances confondues, la part des actifs qui utilisent un mode de déplacement doux (marche à pied ou vélo) est de 9,4 % dans la région, soit un peu plus qu'en moyenne en France de province (8,6 %). Le recours aux transports en commun est également plus fréquent qu'en moyenne en province (10,6 % contre 7,9 %).

Par ailleurs, le recours à d'autres modes de déplacement que la voiture s'accroît généralement avec la taille des pôles. Parmi les très grandes aires cependant, les actifs du pôle de Marseille – Aix-en-Provence utilisent encore fortement la voiture (60 % des déplacements domicile-travail en 2018). Cette part n'est que de 51 % pour le pôle de

Lyon, au profit des transports en commun, et ce malgré une part de déplacements courts bien plus faible. Les pôles de Lille, Bordeaux et Toulouse restent également très dépendants de la voiture, mais la part des actifs qui parcourent plus de 5 km y est nettement plus élevée.

Pour des mouvements pendulaires entre pôles et couronnes, qui induisent des

distances de déplacement plus grandes, la voiture est hégémonique : 95 % des actifs vivant dans une couronne et travaillant dans un pôle y ont recours comme 91 % de ceux qui font le trajet en sens inverse, c'est-à-dire des pôles vers les couronnes. ●

Fabrice Michaillesco,
Carole Zampini (Insee)

► Définitions

Définie par Eurostat, la **grille communale de densité** permet de comparer les degrés d'urbanisation des pays européens, selon une méthodologie homogène. Elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence en son sein de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Quatre niveaux de densité sont définis : les communes **denses**, de **densité intermédiaire**, **peu denses**, **très peu denses**.

Les **communes urbaines** sont les communes denses et de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité. Elles forment l'**espace urbain**. Les **communes rurales** sont des communes peu ou très peu denses. Elles forment l'**espace rural**.

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Dans la région, deux aires sont multi-pôles, Marseille – Aix-en-Provence et Toulon. L'aire de Marseille – Aix-en-Provence comprend le **pôle principal** de Marseille et deux pôles secondaires, Aix-en-Provence et Martigues. L'aire de Toulon comprend le pôle principal de Toulon et le pôle secondaire de la Seyne-sur-Mer.

Une **très grande aire d'attraction des villes** est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Une **grande aire d'attraction des villes** est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants. Une **moyenne aire d'attraction des villes** est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants. Une **petite aire d'attraction des villes** est une aire de moins de 50 000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

Le **solde migratoire apparent** ou **solde apparent des entrées-sorties** approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Une **migration** ou **mobilité résidentielle** désigne le changement de lieu de résidence d'une personne. Les migrations intra-période effectuées par une personne ne sont pas prises en compte : une personne résidant au même endroit aux dates de départ et d'arrivée n'est pas considérée comme ayant migré même si elle a déménagé au cours de la période. Les caractéristiques socio-démographiques des personnes en mobilité résidentielle sont celles de leur lieu d'arrivée.

Le **taux annuel de solde migratoire** d'un territoire est le rapport entre le solde migratoire annuel avec les autres régions de France hors Mayotte et la population stable du territoire. Il s'agit également de la différence entre le taux d'arrivants et le taux de partants. Pour les recensements antérieurs à 2013, la durée d'observation étant supérieure à un an, ce taux annuel est le rapport entre le solde migratoire sur la période et la durée de la période en années. La population stable d'un territoire au cours d'une période donnée correspond à la population du territoire en fin de période à laquelle sont soustraits le nombre de personnes arrivées et les enfants de moins d'un an ou cinq ans selon le cas.

Les **mobilités résidentielles internes** correspondent aux mobilités au sein même de la région dès lors qu'un individu change d'aire d'attraction des villes ou effectue une mobilité depuis ou vers un pôle ou une couronne de la même aire.

L'**indice conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Les **mouvements pendulaires** désignent les déplacements quotidiens de la population pour des motifs de travail.

► Méthode

Les évolutions sont mesurées à périmètre géographique constant. Les aires, leurs pôles et leurs couronnes sont considérés dans leurs contours actuels, ceux de 2020 (**zonage en aires d'attraction des villes 2020**). En particulier, les couronnes en 1968 étaient probablement très différentes d'aujourd'hui, sans doute beaucoup plus rurales.

► Pour en savoir plus

- **Essaïeh D., Méreau B.**, « Bilan démographique 2021 – Une mortalité record due à l'épidémie de Covid-19 », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 81, mars 2022.
- **Michaillesco F., Mora V.**, « Déplacements domicile-travail – Même sur de très courts trajets, l'usage de la voiture reste majoritaire », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 70, janvier 2021.
- **Chauvot N., Zampini C.**, « 48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020.

Des couronnes périurbaines dynamiques et plus denses dans la région

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en France, les communes situées dans l'espace périurbain, défini comme les couronnes des aires d'attraction des villes, sont marquées par une présence accrue de familles et une utilisation fréquente de la voiture. Bien que majoritaire, l'habitat individuel y est moins présent que dans les autres régions, contribuant à une plus forte densité. L'espace périurbain se caractérise par une dynamique démographique élevée, essentiellement due à l'installation de couples avec enfants. Entre 2009 et 2019, le périmètre de l'espace périurbain régional s'est légèrement rétréci. La population y a ainsi progressé principalement grâce au peuplement des communes déjà périurbaines en 2009. Les déplacements domicile-travail des couronnes vers leurs pôles ne se sont pas allongés mais le nombre de navetteurs a augmenté, en lien avec l'accroissement de la population active. En matière de consommation d'espace pour l'habitat, au cours de la dernière décennie, les couronnes de la région se sont avérées plus économes qu'ailleurs. Cette moindre consommation foncière par ménage supplémentaire s'explique par des prix de l'immobilier élevés et une densité déjà forte qui contribuent à limiter la taille des parcelles des nouvelles constructions et favorise la construction d'une proportion plus importante de logements collectifs. Cette situation régionale plutôt favorable cache des situations très disparates au sein des espaces périurbains de la région. Ainsi, dans les couronnes d'Apt ou de Draguignan, les résidences secondaires et les logements vacants contribuent très fortement à la progression du parc de logements et à la consommation d'espace.

La périurbanisation désigne le phénomène d'extension de l'espace habité au-delà des villes. Certaines formes d'urbanisme comme le lotissement ou l'habitat individuel en sont emblématiques.

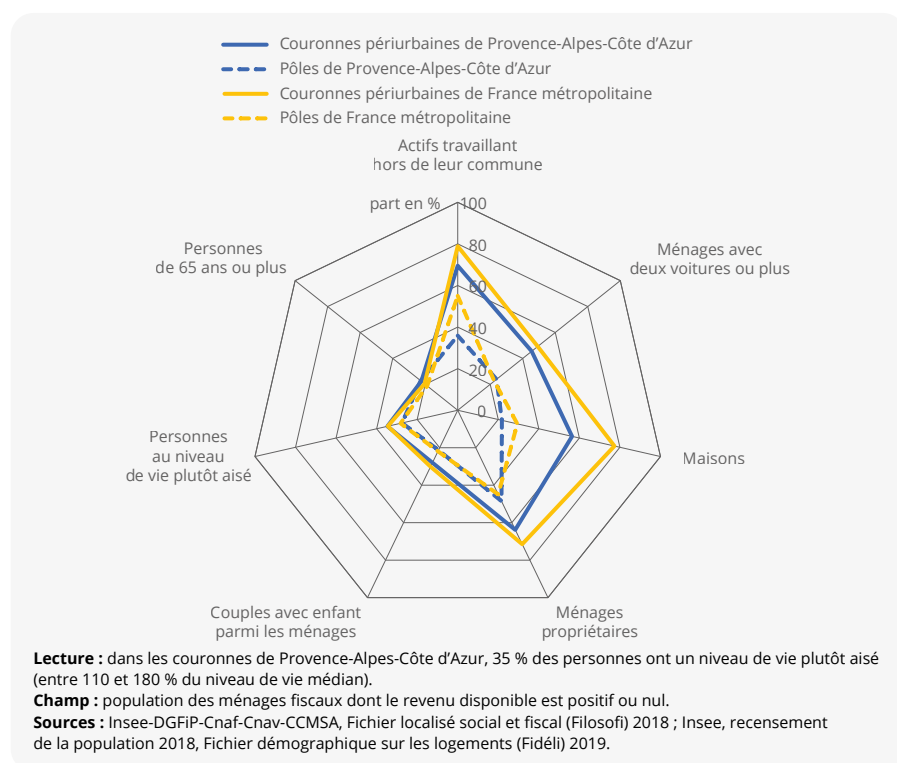
Plus résidentiel, le **périurbain** est un espace sous influence des villes en matière d'emploi, ce qui engendre de nombreuses mobilités domicile-travail. En retenant cette approche fonctionnelle, l'espace périurbain correspond dans cette étude aux couronnes du zonage en **aire d'attraction des villes**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, les aires d'attraction des villes qui rassemblent les **pôles** d'influence (les villes) et leurs **couronnes** (l'espace périurbain), regroupent plus de 90 % de la population et près des deux tiers de la superficie du territoire. L'espace périurbain se distingue des pôles par un bâti moins dense : la part de maisons y est en particulier presque trois fois supérieure ► **figure 1**.

Une dépendance à la voiture marquée dans le périurbain

L'habitat plus dispersé, la distance aux lieux de travail, aux commerces et aux services favorisent un recours à l'automobile plus fréquent qu'en ville. Un ménage périurbain sur deux possède deux voitures ou plus, deux fois plus que dans les pôles. Le lieu de travail des actifs en emploi vivant en

► 1. Caractéristiques des habitants des couronnes comparées à celles des habitants des pôles, pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et la France métropolitaine



couronne est majoritairement situé hors de leur commune de résidence (69 %). Pour ces navetteurs, la voiture est le mode de transport ultra-majoritaire (90 %).

L'espace périurbain se caractérise par une présence plus marquée qu'en ville de personnes au **niveau de vie** plutôt aisé ou aisé. Dans les couronnes, 35 % des

habitants sont plutôt aisés et 11 % sont aisés contre respectivement 28 % et 9 % dans les pôles.

Les couples avec enfant résident plus souvent dans l'espace périurbain. Ils constituent 28 % des ménages vivant en couronne contre 21 % des ménages en pôle.

Le vieillissement est particulièrement marqué ces dernières années dans le périurbain : l'âge moyen des habitants dépasse désormais celui des pôles. En 2018, il est de 43 ans et 2 mois (42 ans et 8 mois dans les pôles) contre respectivement 40 ans et 9 mois et 41 ans et 4 mois dix ans plus tôt. Une majorité des familles qui se sont installées en couronne lors des vagues de périurbanisation massive des années 1960 à 1990 (solde migratoire de plus de 2 % par an en moyenne) continue d'occuper leur maison malgré le départ de leurs enfants pour étudier ou fonder leur propre famille. Six ménages sur dix dont la personne de référence a 60 ans ou plus occupent depuis plus de 20 ans leur logement individuel. Ce vieillissement accentué des espaces périurbains n'est toutefois pas spécifique à la région.

Des couronnes moins présentes mais plus denses en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les couronnes représentent 52 % de la surface régionale. C'est la plus faible part des régions de France métropolitaine. Malgré une densité de population importante dans les couronnes de la région, seule 36 % de la population régionale y vit. Il s'agit de la part la plus faible après l'Île-de-France. Cela s'explique par un poids plus important des pôles au sein des aires d'attraction des villes de la région. En 2019, les pôles s'étendent sur 21 % de la surface des aires de la région (10 % en France métropolitaine), et regroupent 62 % de leur population (54 % en France métropolitaine) et 69 % des emplois (comme en France métropolitaine). Les emplois sont plutôt mieux représentés dans les couronnes de la région et les actifs occupés ont moins besoin de se déplacer vers les pôles. Ainsi, seul un tiers des actifs en emploi résidant dans les couronnes de la région travaille dans le pôle. C'est la proportion la plus faible des régions métropolitaines après le Grand Est.

Particularité régionale, les couronnes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus denses que la moyenne des couronnes de France métropolitaine (111 habitants par km² en 2019 contre 80). Près de sept habitants sur dix des couronnes de la région vivent dans une commune de densité intermédiaire où l'habitat est peu dispersé alors qu'ils ne sont que quatre sur dix dans les couronnes de France métropolitaine où l'habitat rural est

majoritaire ► **figure 2**. L'écart de densité entre la région et la moyenne française est beaucoup moins marqué dans les pôles.

La plus forte densité des couronnes de la région s'explique par une part des maisons plus faible que dans les couronnes de France métropolitaine (respectivement 56 % et 77 % des logements). De plus, qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs, les résidences principales sont légèrement plus petites au sein des couronnes de la région : en moyenne 62 m² contre 65 m² pour les appartements et 105 m² contre 108 m² pour les maisons. La surface moyenne des logements dans les couronnes de la région est ainsi la plus faible des régions métropolitaines après la Corse.

Un excédent migratoire alimenté par les familles

À périmètre constant (le périmètre actuel), la population des couronnes de la région croît en moyenne de 0,6 % par an entre 2009 et 2019, principalement du fait du solde des installations dans les couronnes et des déménagements vers des communes n'y appartenant pas. Ce **solde migratoire apparent** contribue ainsi à hauteur de 0,5 point à la croissance annuelle de la population des couronnes de la région (0,4 point en France métropolitaine) et le **solde naturel** à hauteur de 0,1 point (0,2 point en France métropolitaine). Les couronnes de la région gagnent l'essentiel de leur population grâce aux échanges migratoires avec les pôles. L'**excédent migratoire** est ainsi alimenté aux deux tiers par les ménages provenant du pôle de leur aire d'attraction et à un tiers par ceux venant d'un pôle d'une aire hors de la région. Les échanges avec les autres couronnes ou **communes hors attraction des villes**, ainsi que ceux avec les autres pôles régionaux sont faibles et se compensent.

L'excédent migratoire provient principalement des couples avec enfant, en

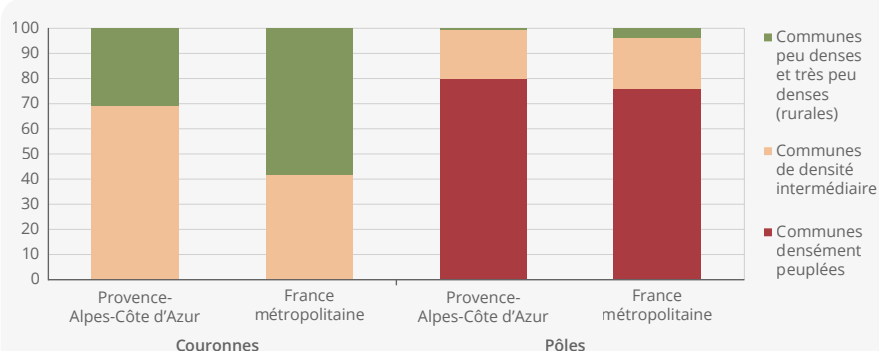
particulier de ceux qui déménagent du pôle vers la couronne au sein de la même aire, et dans une moindre mesure des couples sans enfant. Du fait de l'arrivée de familles, le solde migratoire dans les couronnes est le plus élevé pour les personnes âgées de 26 à 40 ans et les enfants de moins de 10 ans. Une partie des familles qui s'installent en couronne emménage dans une maison. En 2019, dans la région, 40 % des ménages ayant déménagé d'un pôle vers sa couronne passent d'un appartement à une maison (50 % en France métropolitaine). La moitié des actifs occupés ayant emménagé en couronne au sein de la même aire continuent également de travailler dans le pôle.

À l'inverse, le solde migratoire est très négatif pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans et légèrement négatif pour les 21-25 ans. Parmi les 18-20 ans qui quittent les couronnes pour aller dans un pôle, 79 % sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

De grandes couronnes très disparates

Que ce soit en matière de densité, d'habitat ou de déplacements domicile-travail, la région présente des situations très diverses au sein de ses couronnes. Celle de Marseille – Aix-en-Provence est la plus étendue et la plus peuplée et se distingue par de nombreux pôles d'emplois secondaires ► **encadré**. La couronne de l'aire de Nice est également très étendue mais peu dense. Ses actifs occupés sont les plus nombreux de la région à aller travailler dans une des communes du pôle (41 %). La couronne de l'aire d'Avignon, dont une partie déborde sur la région Occitanie, est plus peuplée que son pôle. Celle de Monaco-Menton, dont près de la moitié des actifs vont travailler à Monaco, se distingue par un habitat individuel très réduit : seulement 14 % des logements sont des maisons. La couronne de Cannes-Antibes, qui héberge une grande partie des emplois de la technopole Sophia-Antipolis, est, parmi les grandes couronnes de la région, la moins

► 2. Répartition de la population des pôles et des couronnes dans la région et en France métropolitaine selon la grille de densité communale 2019



Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 69 % des habitants des couronnes vivent dans une commune de densité intermédiaire et 80 % des habitants des pôles dans une commune densément peuplée.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

ournée vers son pôle : seulement 24 % de ses actifs occupés vont travailler dans une des communes du pôle.

Les couronnes gagnent des habitants sans étendre leur périmètre

Entre 2009 et 2019, 32 communes de la région sont entrées dans le périmètre d'attraction d'une ville : le seuil de 15 % d'actifs en emploi travaillant dans le pôle y a été franchi. Dans le même temps, 44 communes ont quitté une aire en passant sous ce seuil. Au final, en dix ans, la superficie des aires d'attraction s'est rétractée de 2,2 %, soit – 376 km² ► **figure 3**.

Au sein des aires, certains changements ont aussi pu avoir lieu entre pôles et couronnes. Les communes de Martigues et de Port-de-Bouc (auparavant couronnes), qui ont gagné en population et en emplois, forment désormais un pôle de l'aire multipolaire de Marseille – Aix-en-Provence, dont la couronne inclut Istres et Fos-sur-Mer (auparavant pôles). De même, Saint-Chamas et Le-Bar-sur-Loup sont devenues de petits pôles.

Entre 2009 et 2019, la population des espaces périurbains s'est accrue de 161 000 habitants dans la région, soit une hausse de 0,9 % par an en moyenne. Cette croissance démographique dynamique s'explique au premier chef par la poursuite du peuplement de communes déjà périurbaines en 2009 (+ 0,6 % par an). À un degré moindre, elle est également alimentée par le reclassement de communes des pôles vers les couronnes (+ 0,4 %). Dans le même temps, la contribution à la hausse des entrées de communes antérieurement hors attraction est faible (+ 0,1 %), de même que la contribution à la baisse des sorties vers l'espace hors attraction (– 0,1 %) ou vers les pôles (– 0,1 %).

Parmi les aires de la région ayant connu des changements de périmètre pendant la dernière décennie, les couronnes d'Arles, de Cavaillon, d'Orange et d'Apt ont perdu en population et superficie. *A contrario*, l'influence des villes de Manosque, Vaison-la-Romaine et Avignon s'est accrue en population et superficie, absorbant dans leur couronne des communes qui étaient jusqu'alors hors attraction. Les couronnes

de Cannes-Antibes et Nice ont gagné en population sans s'étendre en superficie.

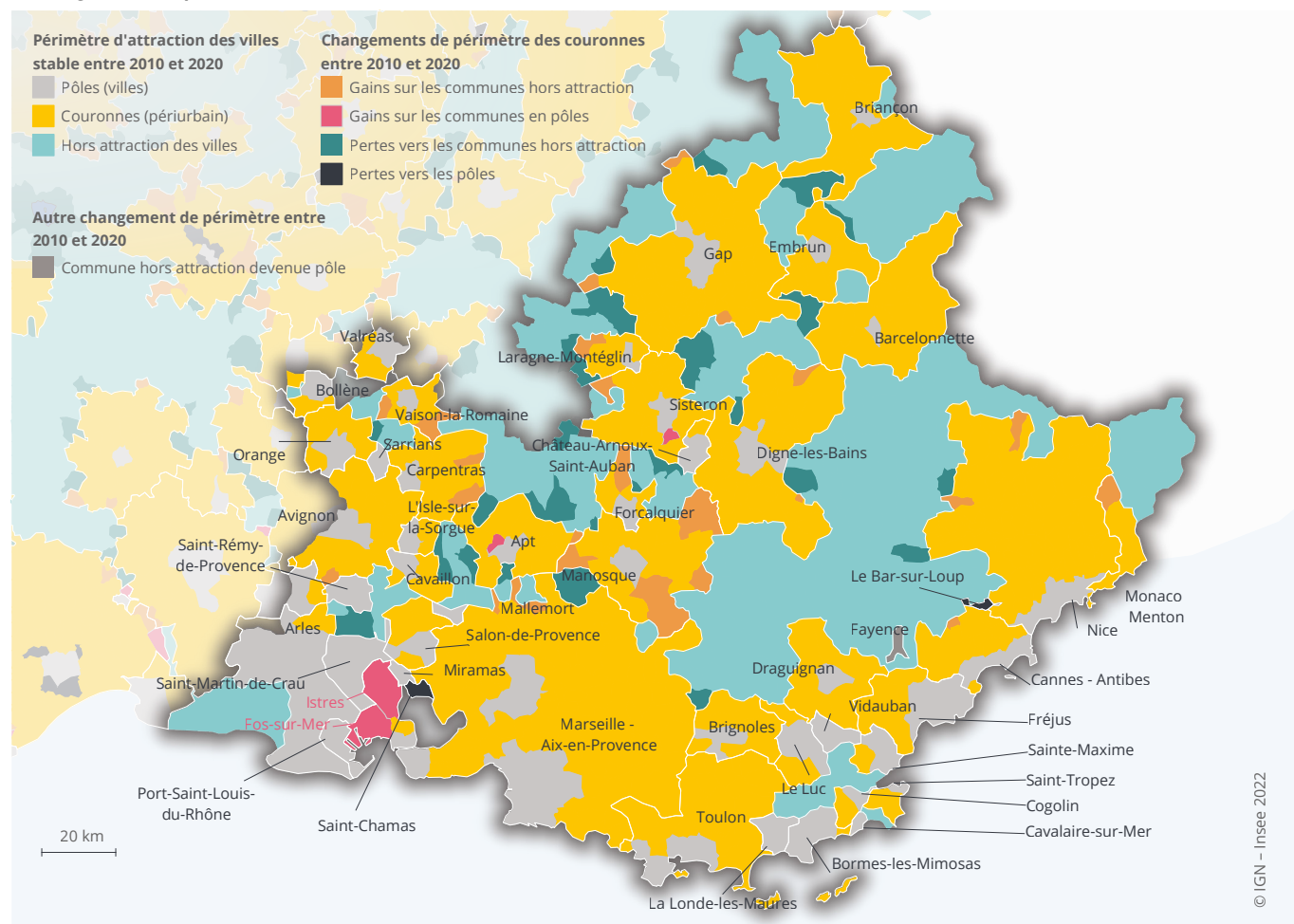
Des navettes domicile-travail qui ne s'allongent pas pour les habitants des couronnes

La légère rétraction de la surface des aires d'attraction des villes de la région ces dix dernières années contribue à stabiliser l'éloignement des actifs domiciliés en couronne et travaillant dans le pôle dont elle dépend. La moitié des navetteurs des couronnes des aires de la région qui font le trajet vers leur pôle parcourent 16,5 km ou plus. Sur le périmètre actuel des pôles et des couronnes des aires d'attraction, cette distance médiane est restée quasiment stable en une décennie (+ 0,2 km) alors qu'elle a progressé de 0,7 km en France de province.

Entre 2009 et 2019, parmi les actifs occupés vivant en couronne, la part de ceux qui travaillent dans leur pôle est restée stable. Cependant, suivant la croissance des actifs, le nombre de navetteurs résidant

► 3. Évolutions des aires d'attraction des villes entre 2010 et 2020

a. Changements de périmètre



Lecture : au nord de Gap, la commune d'Aspres-lès-Corps qui était hors attraction en 2010, a rejoint la couronne de l'aire de Gap en 2020 : elle est visible en fond marron. À l'inverse, sa voisine la commune de Saint-Maurice-en-Valgodemard qui faisait partie de la couronne de l'aire de Gap en 2010 n'est plus sous l'influence de l'aire en 2020 : elle est visible en turquoise foncé.

Sources : Insee, zonage en aire d'attraction des villes 2010 et 2020, recensements de la population 2009 et 2019.

en couronne et travaillant dans un pôle a augmenté de près de 0,5 % par an entre 2009 et 2019. En particulier, les flux de navetteurs ont progressé plus rapidement entre la couronne et les trois pôles de l'aire de Marseille-Aix-en-Provence (+ 0,8 %). Le nombre de navetteurs a progressé moins rapidement vers les pôles des aires de Nice, Toulon et Avignon, et a même diminué vers celui de Cannes-Antibes.

Une consommation d'espace pour l'habitat moindre qu'ailleurs

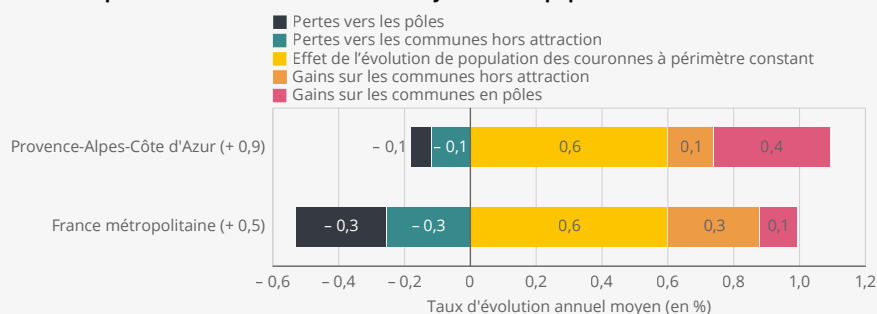
Sur la dernière décennie, dans l'espace périurbain de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la consommation d'espace a concerné davantage les espaces agricoles que les espaces naturels ou forestiers, ces derniers étant mieux protégés de l'urbanisation que les terres agricoles. Entre 2009 et 2019, 9 800 hectares (98 km², soit la superficie de la commune de Fréjus) de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés dans les espaces périurbains de la région. Cette consommation dans le périurbain est principalement engendrée par l'habitat (6 100 hectares) suivi de l'activité (3 100 hectares). Les usages mixtes ou inconnus sont plus marginaux (600 hectares). Durant la même période, 4 000 hectares (40 km²) de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés dans les pôles des aires d'attraction des villes de la région.

L'arrivée de ménages supplémentaires dans les couronnes peut se traduire par l'implantation d'un bâti discontinu, de nouveaux lotissements fragmentant les espaces naturels, ou par une densification de l'habitat. Par ménage supplémentaire, la consommation d'espace pour l'habitat est plus modérée dans l'espace périurbain de la région que dans celui des autres régions métropolitaines (hors Île-de-France). Entre 2009 et 2019, dans l'espace périurbain de Provence-Alpes Côte d'Azur, 700 m² de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés pour l'habitat par ménage supplémentaire contre 970 m² en moyenne en France métropolitaine. Ces moyennes tiennent compte de la totalité des surfaces des parcelles concernées, c'est-à-dire y compris les jardins et parkings.

Dans la région, le prix très élevé des maisons et des terrains à bâtir contribue sans doute à réduire la taille des parcelles, tout comme la densité déjà forte. La moindre emprise au sol des logements s'explique aussi par une proportion plus importante d'immeubles et des plus petites surfaces dans les constructions neuves de la région. Depuis 2009, 49 % des logements construits dans les couronnes sont collectifs contre 42 % de l'ensemble du parc des couronnes de la région en 2009. Leur surface moyenne a légèrement

► 3. Évolutions des aires d'attraction des villes entre 2010 et 2020

b. Décomposition de l'évolution annuelle moyenne de la population des couronnes



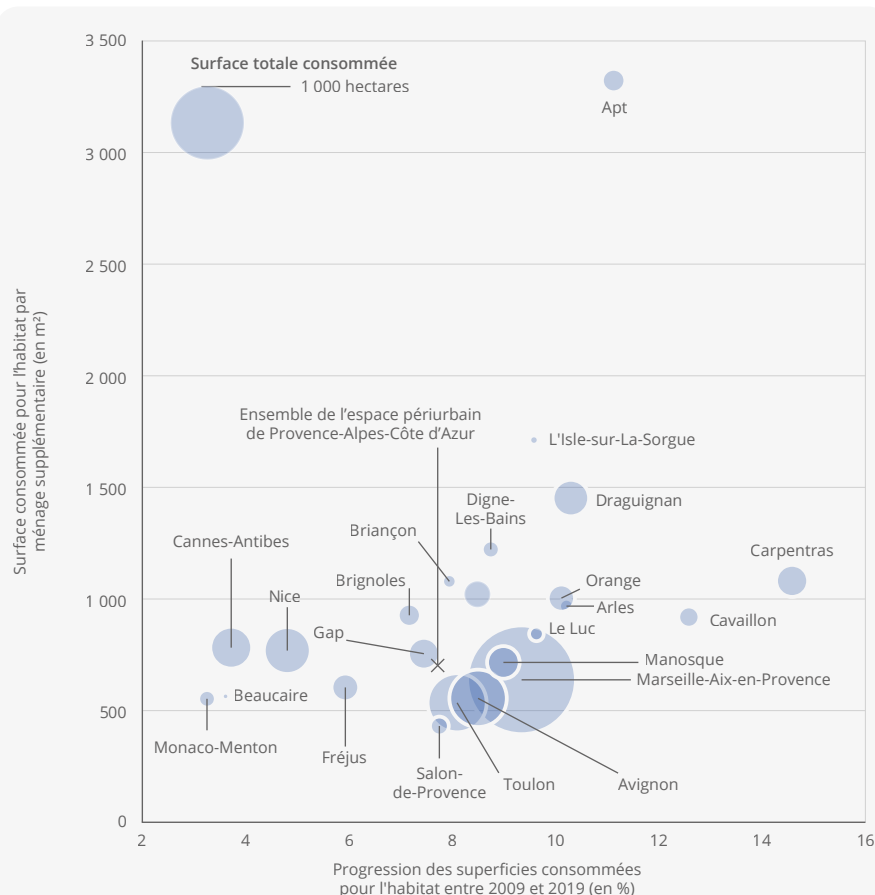
Note : du fait des arrondis, le total des contributions peut ne pas être égal à l'évolution globale.

Sources : Insee, zonage en aire d'attraction des villes 2010 et 2020, recensements de la population 2009 et 2019.

diminué (- 2 m² par rapport au parc de 2009). Ces économies générées par des constructions plus économes en espace sont toutefois contrebalancées par la croissance du nombre de résidences secondaires et l'augmentation du parc de logements vacants. Le nombre de résidences secondaires a augmenté de 1 % par an en moyenne entre 2009 et 2019 dans les couronnes, soit la deuxième plus forte progression de France métropolitaine

après la Corse. La consommation d'espace pour l'habitat reste néanmoins très dépendante des besoins en résidences principales, eux-mêmes liés à la croissance et au vieillissement de la population ainsi qu'à l'amplification du phénomène de décohabitation qui diminue le nombre de personnes par logement. Dans la région, 35 % de l'augmentation du stock de logements entre 2009 et 2019 répond à l'accroissement de la population et 34 %

► 4. Consommation d'espace pour l'habitat des couronnes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : entre 2009 et 2019, la couronne de Marseille-Aix-en-Provence a consommé 2 200 hectares pour l'habitat. L'espace consommé pour le résidentiel a augmenté de 9,3 % par rapport à la situation initiale. Sur la période, cela correspond à une moyenne de 638 m² par ménage supplémentaire.

Champ : couronnes dont le nombre de ménages a augmenté de 20 ou plus entre 2009 et 2019.

Sources : Direction générale des Finances publiques (DGFiP), fichiers fonciers Mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2009-2019 ; Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

aux besoins générés par la décohabitation. Ainsi, les résidences principales sont à l'origine de 69 % des logements supplémentaires (77 % en France métropolitaine).

En 2009, 22 % de la consommation d'espace dans les couronnes de la région était liée à l'activité, soit le 3^e taux régional le plus élevé après le Grand Est et l'Île-de-France. Cette part progresse encore ensuite. Elle s'élève à un tiers entre 2009 et 2019.

Résidences secondaires et logements vacants facteurs de consommation d'espace

La pression liée à l'urbanisation génère une consommation d'espace pour l'habitat inégale au sein des couronnes de la région ► **figure 4**. Entre 2009 et 2019 la progression de la consommation d'espace dédiée à l'habitat est particulièrement forte dans les couronnes de Carpentras (+ 14,6 %) et Cavaillon (+ 12,6 %).

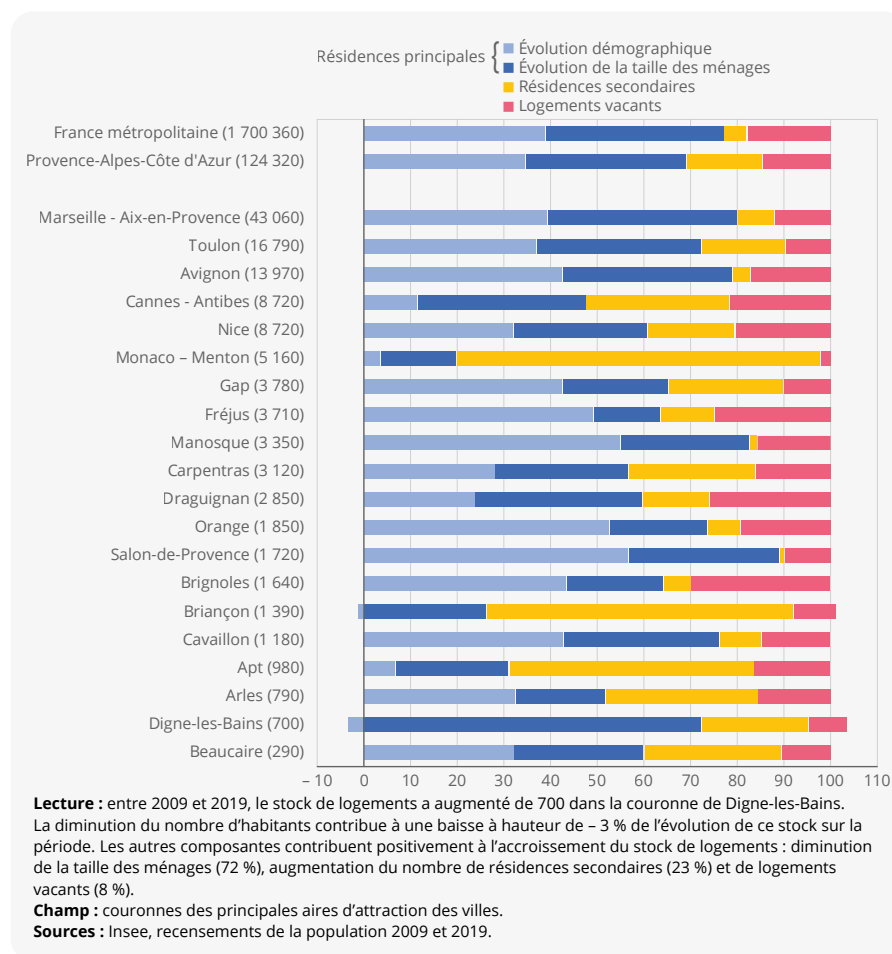
Au sein des couronnes dont le nombre de ménages a progressé, la consommation d'espace liée à l'habitat par ménage supplémentaire varie fortement entre la couronne de Salon-de-Provence (400 m²) et celle d'Apt (3 300 m²). La construction de logements plus grands qu'ailleurs, de résidences secondaires, ou une progression de la vacance de logement expliquent notamment la consommation foncière plus importante de certaines couronnes.

Dans le cas de la couronne d'Apt, cela s'explique par des résidences secondaires qui contribuent fortement à l'accroissement du stock de logements (sans accroissement en parallèle du nombre de ménages) et aussi par leur grande taille. Pour les couronnes de Monaco-Menton, Briançon et Apt, les résidences secondaires contribuent pour plus de la moitié à la croissance du nombre de logements ► **figure 5**. Pour Brignoles et Draguignan, la construction de logements neufs s'accompagne d'une hausse du nombre de logements vacants. Cette hausse contribue alors pour plus d'un quart à l'augmentation du nombre de logements.

D'autres couronnes voient leur consommation d'espace se poursuivre alors que le nombre de ménages n'augmente que très faiblement : c'est le cas de Sainte-Maxime, Cogolin et Bollène. À Digne et Briançon, le nombre de résidences principales a progressé entre 2009 et 2019 du fait de la baisse de la taille des ménages alors que la population a légèrement diminué. ●

Nicolas Chauvot, Benjamin Méreau,
Sonia Oujia (Insee)

► 5. Contributions de la variation de la population, de la taille moyenne des ménages, des résidences secondaires et des logements vacants à la croissance du nombre de logements entre 2009 et 2019



► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les couronnes correspondent à ce qu'on appelle dans cette étude le **périurbain** ou l'espace périurbain.

Dans la région, deux aires sont multi-pôles, Marseille – Aix-en-Provence et Toulon. L'aire de Marseille – Aix-en-Provence comprend le pôle principal de Marseille et deux pôles secondaires, Aix-en-Provence et Martigues. L'aire de Toulon comprend le pôle principal de Toulon et le pôle secondaire de la Seyne-sur-Mer.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

Le **solde migratoire apparent** approche la différence entre le nombre de personnes qui s'installent sur un territoire donné – en provenance d'autres territoires de France ou de l'étranger – et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le **solde naturel**.

On parle d'**excédent migratoire** quand ce solde est positif.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. Les ménages au niveau de vie compris respectivement entre 110 et 180 % du niveau de vie médian (soit entre 1 992 et 3 259 euros par unité de consommation et par mois avec Filosofi 2018) et au-delà de 180 % (soit plus de 3 259 euros par unité de consommation et par mois) sont dits respectivement plutôt aisés et aisés.

► Sources et méthode

En plus du recensement de la population, du fichier démographique sur les logements (**Fidéli**) et du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (**FilosoFi**) diffusés par l'Insee, cette étude est basée sur l'exploitation des **fichiers fonciers** gérés par la DGFIP et retraités par le Céréma. Ces données mesurent la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, au sens fiscal, que l'on appellera **consommation d'espace**. Toute la parcelle cadastrale est prise en compte, sa partie bâtie mais aussi le jardin ou les espaces verts par exemple.

Il ne faut donc pas confondre avec l'*artificialisation des sols* qui est une mesure différente à partir de vues aériennes ou satellites.

Dans l'étude, les données régionales prennent en compte uniquement les communes de la région qui font partie d'une couronne d'une aire d'attraction des villes. En revanche, pour les données par aire d'attraction des villes, toutes les communes de la couronne de l'aire sont prises en compte, qu'elles soient situées ou non en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► Pour en savoir plus

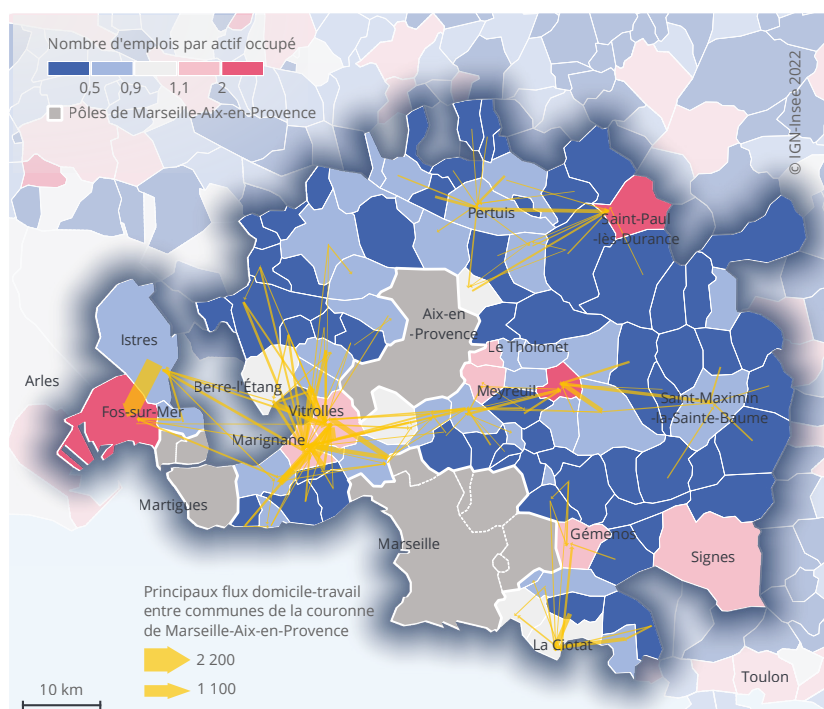
- **Chauvot N., Zampini C.**, « 48 aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020.
- **Chauvot N., Zampini C.**, « Plus de personnes seules dans les pôles et de couples avec enfants dans les couronnes », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 67, novembre 2020.
- **Arrighi J.-J., Samyn S.**, « Une consommation foncière deux fois plus rapide que l'évolution démographique », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 40, novembre 2016.
- **Essaïeh D., Pégaz-Blanc O.**, « Les ménages modestes plus présents hors des grandes aires urbaines », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 83, février 2020.

► Encadré – L'aire multipolaire de Marseille – Aix-en-Provence, une situation particulière

La couronne de Marseille – Aix-en-Provence est actuellement la plus étendue de la région avec 106 communes et une superficie de plus de 3 200 km². L'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence s'étend à l'est, dans le Var, et au nord, dans le Vaucluse. À la différence du périmètre de la métropole Aix-Marseille-Provence, elle n'inclut pas Salon-de-Provence. Trois pôles constituent le cœur de cette aire multipolaire : le pôle principal de Marseille qui inclut Aubagne et quatre autres communes, le pôle secondaire d'Aix-en-Provence et celui de Martigues et Port-de-Bouc. Mais certaines communes de la couronne concentrent également les emplois.

Saint-Paul-lès-Durance, où se situe le projet international de réacteur nucléaire de recherche civil ITER, présente ainsi le ratio entre emplois et actifs occupés résidents le plus élevé des communes de la couronne de l'aire ► **figure**. La commune de Vitrolles attire également de nombreux navetteurs qui résident à Marignane (1 690 navetteurs), Rognac (870), Les Pennes-Mirabeau (690) et Berre-l'Étang (660). Celle de Fos-sur-Mer attire des travailleurs en provenance d'Istres (2 240) et Marignane ceux qui habitent à Châteauneuf-les-Martigues (860). Rousset est également un bassin d'emploi pour le voisinage. La plupart des autres communes de la couronne de Marseille – Aix-en-Provence ont une fonction plutôt résidentielle comme Istres ou Pertuis, avec moins d'emplois que d'actifs occupés. Du fait de ces nombreux pôles d'emploi secondaires en couronne, les déplacements domicile-travail entre communes de la couronne (86 400 navetteurs) sont presque aussi nombreux que ceux de la couronne vers les pôles (90 700). Le développement des zones d'activité au sein des communes périurbaines de Marseille – Aix-en-Provence est toutefois consommateur d'espace. Ainsi la couronne de l'aire concentre 54 % de la consommation d'espace dédiée à l'activité économique de l'ensemble des couronnes de la région contre 42 % des emplois.

► Aire de Marseille-Aix-en-Provence : flux domicile-travail (≥ 100) entre les communes de la couronne



Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, exploitation complémentaire.

Forte valeur ajoutée et chômage encore élevé

Avec un PIB de 171 milliards d'euros en 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième économie régionale en richesse produite par habitant après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré la présence d'activités à forte valeur ajoutée et d'emplois plus qualifiés qu'en moyenne nationale, le taux de chômage est élevé. Les disparités territoriales sont également marquées. Dans certaines zones d'emploi, l'emploi est soutenu par des services de pointe (comme à Sophia Antipolis ou Aix-en-Provence), par des sites industriels renommés (comme dans l'aérospatial à Marignane ou Cannes), ou par une forte activité liée à la satisfaction des besoins de la population, qu'elle soit résidente ou touristique (comme à Menton ou Briançon). À l'inverse, sur un arc allant de Carpentras à Sainte-Maxime, faibles qualifications, fort chômage et difficultés d'insertion des jeunes vont souvent de pair.

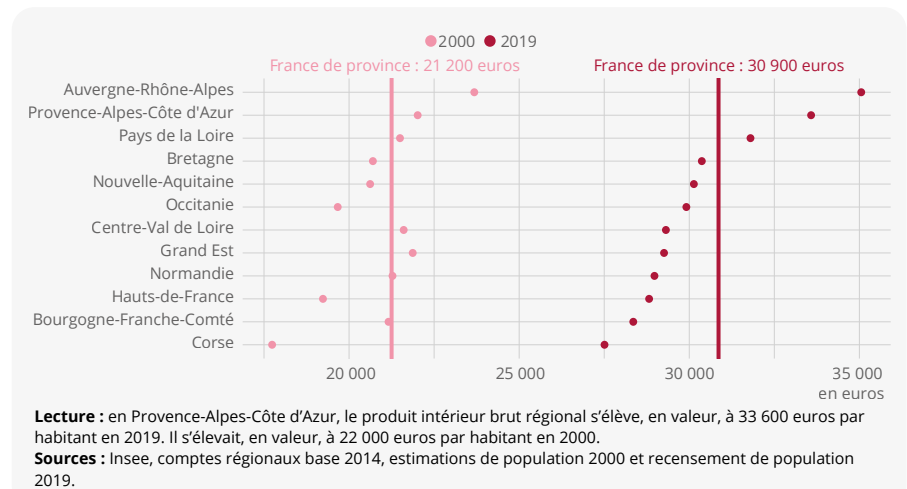
La région est davantage orientée vers les activités tertiaires, avec plus de huit emplois sur dix dans ces secteurs. Les services à haute valeur ajoutée et liés au tourisme sont particulièrement présents. Le poids de l'industrie régionale est relativement faible, mais la désindustrialisation a été moins marquée qu'en France sur les vingt dernières années. L'agriculture, dont la part dans l'emploi régional apparaît également limitée, est diversifiée. Enfin, le tissu productif se caractérise par le poids élevé dans l'emploi des micro et des grandes entreprises, et la dynamique de créations d'entreprises est dans la moyenne des régions de province.

En 2019, le **produit intérieur brut** (PIB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 171 milliards d'euros. Il représente 10,5 % de la création de richesses en France métropolitaine hors Île-de-France, une part légèrement supérieure au poids démographique de la région (9,6 %). Hors Île-de-France, le **PIB par habitant** (33 600 euros) est le deuxième plus élevé après Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 1**. Ce rang s'explique par la présence d'activités à haute **valeur ajoutée** dans la région, qui se traduit par de nombreux postes à qualification élevée. Ainsi, en 2019, le PIB par emploi – qui indique la « productivité apparente du travail » – s'élève à 79 700 euros, soit 3 400 euros de plus que le niveau moyen en France de province.

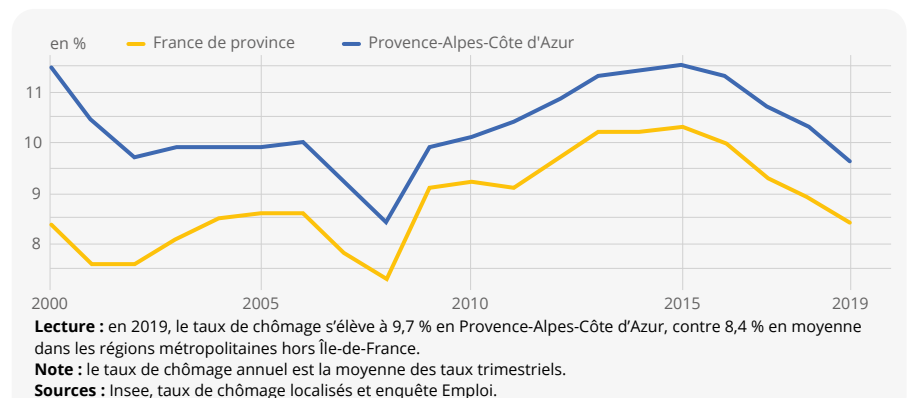
Entre 2000 et 2019, le PIB par habitant mesuré en volume, c'est-à-dire hors effet prix, a davantage progressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France de province (respectivement + 18 % et + 13 %), du fait d'un emploi plus dynamique. Sur cette période, le nombre d'emplois a augmenté de 22 %, soit 11 points de plus qu'en province. En parallèle, le PIB par emploi de la région mesuré en volume a crû entre 2000 et 2019, mais moins qu'en France de province (respectivement + 9 % et + 12 %).

Le dynamisme de l'emploi n'est toutefois pas encore suffisant pour résorber l'écart de taux de chômage entre la région et le reste de la France. En 2019, le chômage concerne encore 9,7 %

► 1. Produit intérieur brut par habitant en 2000 et 2019, par région de France de province



► 2. Évolution du taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France de province entre 2000 et 2019



de la **population active** contre 8,4 % pour la France de province. Le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur est le troisième plus élevé des régions métropolitaines, après les Hauts-de-France (10,4 %) et l'Occitanie (9,9 %). Il est nettement inférieur en Auvergne-Rhône-Alpes (7,3 %), région pourtant proche en termes de PIB par habitant. L'écart de taux de chômage avec le reste de la province s'est nettement réduit entre 2000, où il était de plus de 3 points, et 2008. Il s'est relativement stabilisé depuis lors et s'établit à 1,3 point en 2019 ► **figure 2**.

Un marché du travail polarisé

En lien avec le taux de chômage élevé, le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur en Provence-Alpes-Côte d'Azur à celui des autres régions de province. Ainsi, en 2018, 62 % des personnes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 64 % en moyenne en France de province. La dualité du marché du travail apparaît relativement prononcée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec d'un côté des emplois précaires et des **personnes peu ou pas diplômées**, et de l'autre de nombreux postes de cadres et des actifs très diplômés. Parmi les personnes en emploi en 2018, 168 000 disposent d'un contrat de travail à durée limitée (contrat à durée déterminée CDD, vacataire, temporaire ou saisonnier). La part de ces contrats dans l'emploi total régional est similaire à la moyenne de France de province (aux alentours de 9 %).

Les personnes peu ou pas diplômées sont sur-représentées, en particulier parmi les jeunes adultes. De plus, dans la région, 110 000 jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en stage soit 20 % de cette tranche d'âge (contre 19 % en moyenne en province). On parle de NEET, pour *not in education, employment or training*. Parmi eux, 36 000 sont peu ou pas diplômés, soit 6,7 % de la population des 16-25 ans (contre 6,3 % en France métropolitaine).

À l'opposé, de nombreux salariés occupent en Provence-Alpes-Côte d'Azur des postes nécessitant de hauts niveaux de qualification (ingénieurs, cadres techniques, administratifs ou commerciaux, professeurs, etc.). Ainsi, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'emploi total s'élève à 16,8 %, soit 1,5 point de plus qu'en France de province. De même, la part des actifs **hautelement diplômés** est plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (26,1 %) qu'en province (22,4 %).

Les contrastes du marché du travail régional sont également géographiques. L'emploi apparaît distribué de manière hétérogène sur le territoire ► **figure 3**. Le taux d'emploi

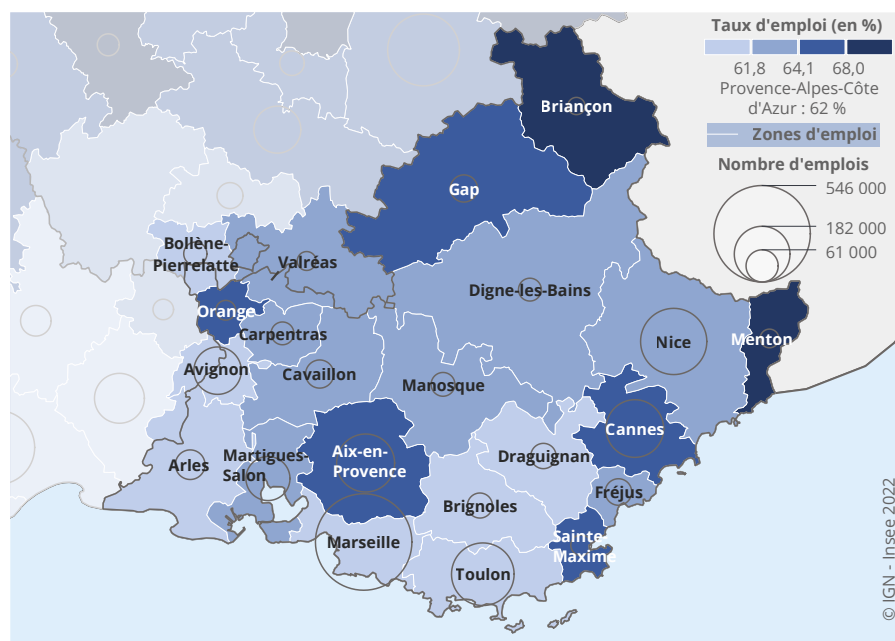
des personnes âgées de 15 à 64 ans varie fortement entre les différentes **zones d'emploi** : plus de 14 points séparent la zone de Marseille (58,3 %) de celle de Briançon (72,5 %).

Deux arcs de fort chômage

De même, le taux de chômage régional masque une grande hétérogénéité selon les zones d'emploi ► **figure 4**. En 2019, le

taux de chômage le plus élevé de la région, celui de la zone d'emploi de Sainte-Maxime (11,4 %), dépasse de plus de quatre points le plus bas, celui de la zone de Menton (7,1 %), qui bénéficie du dynamisme économique de Monaco. En dehors de la zone d'emploi de Marseille (10,9 %), deux arcs de fort chômage se dessinent : le premier, le long du Rhône, allant de la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte à celle d'Arles ; l'autre partant des zones d'emploi de Carpentras et de Cavaillon jusqu'à

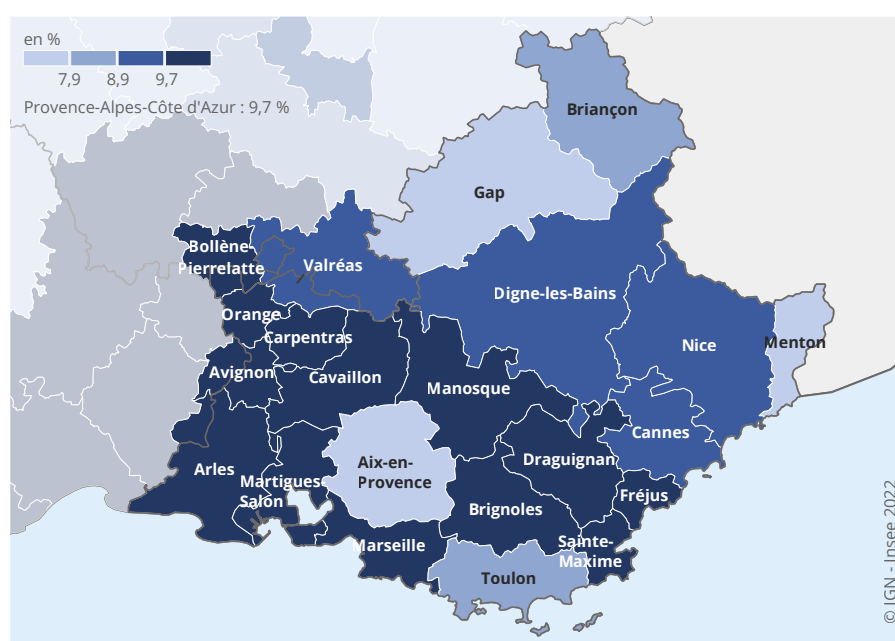
► 3. Nombre d'emplois et taux d'emploi des 15-64 ans en 2018, par zone d'emploi



Lecture : en 2018, 198 000 emplois (salariés et non salariés) sont situés dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence. Dans cette zone, 65,3 % des habitants de 15 à 64 ans occupent un emploi.

Sources : Insee, estimations d'emploi localisées pour le nombre d'emplois et recensement de la population au lieu de résidence pour le taux d'emploi.

► 4. Taux de chômage en 2019, par zone d'emploi



Lecture : en 2019, le taux de chômage s'élève à 11,4 % dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

celles de Sainte-Maxime et de Fréjus. Dans l'**espace provençal**, les zones d'emploi de Toulon (8,6 %) et d'Aix-en-Provence (7,2 %) présentent les taux d'emploi les plus faibles. Dans ces territoires, le taux de chômage a sensiblement baissé depuis le début des années 2000. Inversement, il a nettement augmenté à Digne ou dans les zones de Valréas, d'Orange, de Cavaillon et de Carpentras en Vaucluse. Dans l'**espace alpin**, les taux de chômage de Briançon et Gap sont particulièrement faibles. L'**espace azuréen**, à l'exception

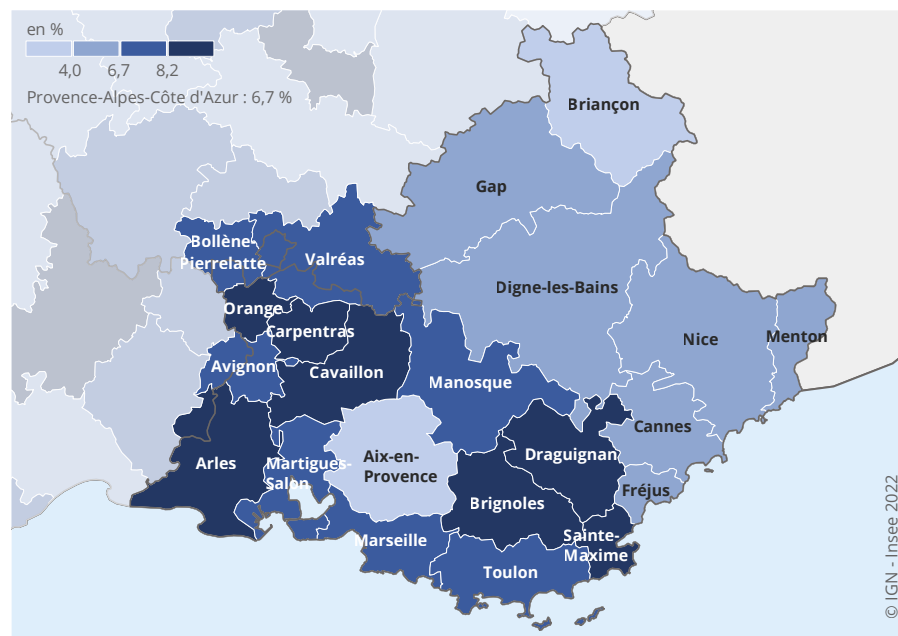
de Menton, se trouve dans une position intermédiaire, avec un taux de chômage de 8,9 % pour les zones d'emploi de Nice et de Cannes.

Fort chômage et faibles qualifications vont souvent de pair

Les zones d'emploi où les taux de jeunes NEET peu ou pas diplômés sont les plus élevés sont en grande partie celles à fort taux de chômage, à l'image des

zones de Cavaillon (9,4 % de NEET peu ou pas diplômés parmi les 16-25 ans), Carpentras (9,4 %), Sainte-Maxime (9,2 %) et Draguignan (9,1 %) ► **figure 5**. Ce sont toutefois les zones d'emploi les plus denses qui comptent le plus grand nombre de NEET peu ou pas diplômés : 10 700 pour la zone d'emploi de Marseille, 4 100 pour celle de Toulon et 3 700 pour celle de Nice. Les mesures du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) s'adressent particulièrement à ces personnes éloignées de l'emploi ► **encadré 1**.

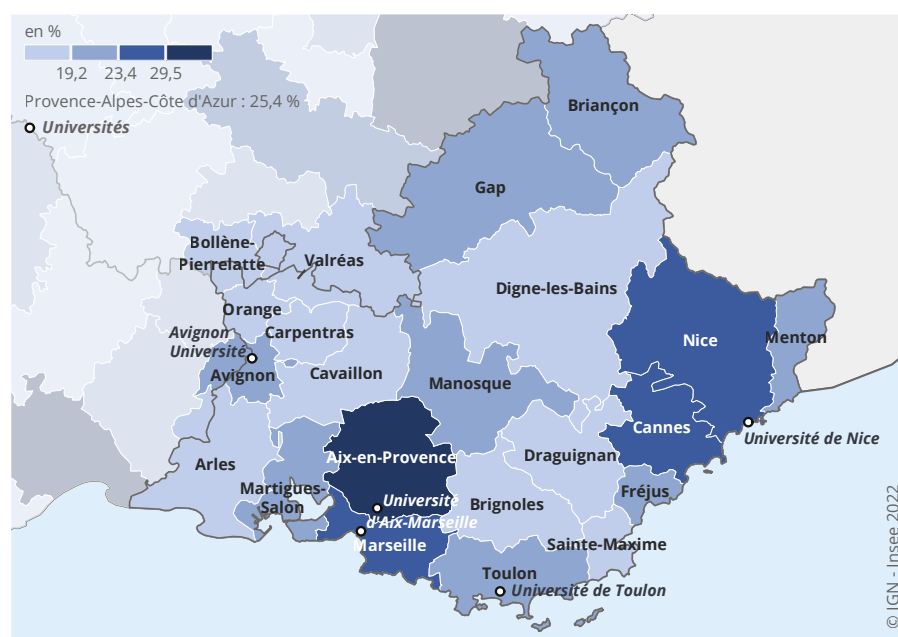
► 5. Part de jeunes NEET peu ou pas diplômés en 2018, par zone d'emploi



Note : les NEET (*not in education, employment or training*) peu ou pas diplômés sont les 16-25 ans ni en emploi, ni en formation ni en stage disposant au plus du diplôme national du brevet.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► 6. Taux d'actifs de 15 à 64 ans dont le niveau de diplôme est au moins égal à la licence en 2018, par zone d'emploi



Lecture : la part des personnes hautement diplômées dans l'ensemble des actifs est de 37,6 % dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Dans les zones d'emploi les plus concernées par le chômage, la part des actifs à haut niveau de diplôme est également plus faible ► **figure 6**. Pour neuf zones d'emploi de la région, le taux d'actifs hautement diplômés est inférieur d'au moins trois points au taux moyen de province : Bollène-Pierrelatte, Draguignan, Valréas, Brignoles, Sainte-Maxime, Orange, Cavaillon, Arles et Digne. Ces zones d'emploi appartiennent aux deux arcs régionaux fortement touchés par le chômage. La zone d'emploi de Marseille se distingue par un taux de chômage élevé et une part de hauts diplômés bien supérieure à la moyenne. Les six zones d'emploi les plus urbaines de la région présentent une proportion élevée d'actifs hautement diplômés et emploient à elles seules 80 % des **cadres des fonctions métropolitaines**. La part d'actifs hautement diplômés est la plus élevée dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence (37,6 % des 15 à 64 ans). Viennent ensuite les zones d'emploi de Marseille (29,4 %), de Nice (28,6 %) et de Cannes (27,8 %). La part d'actifs hautement diplômés est en revanche inférieure à la moyenne régionale dans les zones d'emploi d'Avignon (23,3 % des 15 à 64 ans) et de Toulon (22,4 %).

Plus de huit emplois salariés sur dix dans les activités tertiaires

L'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, profitant entre autres de la présence de nombreux touristes et retraités, est très fortement orientée vers les activités du **secteur tertiaire** (commerce, services, administration, etc.) : 85 % des emplois salariés en relèvent en 2018, soit six points de plus qu'en France de province. Le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement-restauration concentrent 27 % des **emplois salariés en équivalent temps plein (ETP)** de la région (24 % en France de province). La part des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (11 %) est la plus élevée des régions de province (9 % en moyenne). Enfin, le **tertiaire principalement non marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine et action

sociale) regroupe 34 % des emplois salariés (33 % en moyenne en province). Au total, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **tertiaire principalement marchand** emploie 1,1 million de personnes, salariées ou non salariées, et le tertiaire principalement non marchand 700 000.

Face à cette prépondérance des services, **l'industrie** est en retrait. En 2018, la part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié total de la région (9,4 %) est l'une des plus faibles de province (16,2 % en moyenne).

Enfin, les poids de l'agriculture (1,2 %) et de la construction (6,2 %) apparaissent proches des niveaux constatés en France de province (respectivement 1,5 % et 6,5 %).

Sur le territoire régional, les activités économiques permettant de capter des revenus extérieurs apparaissent inégalement réparties ► **encadré 2**. Quant au tissu productif, il présente un profil particulier, avec une part plus élevée qu'ailleurs de l'emploi salarié total dans les micro-entreprises et dans les grandes entreprises ► **encadré 3**.

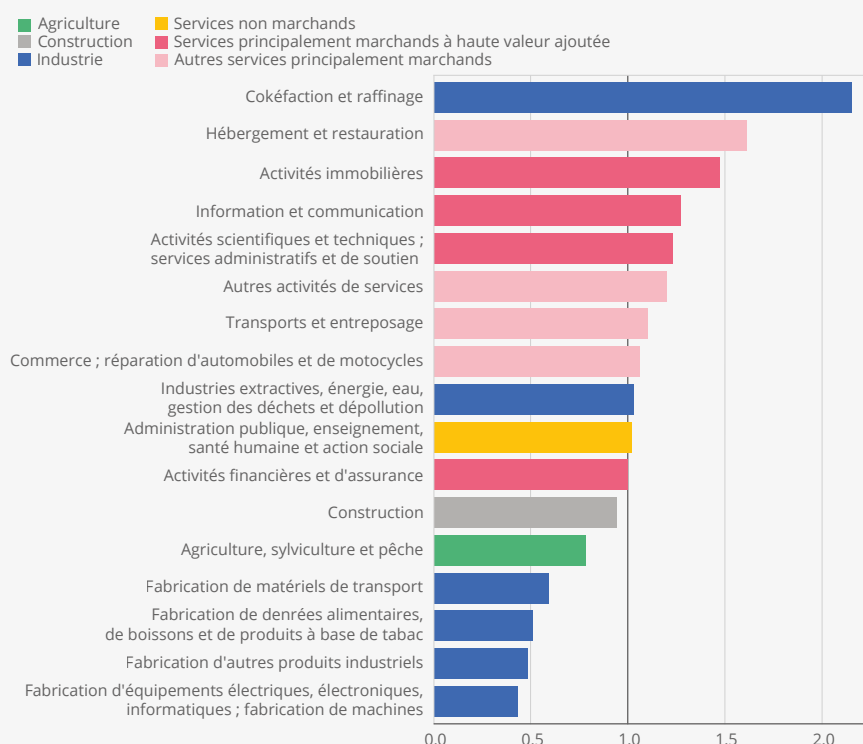
Les activités à haute valeur ajoutée et le tourisme caractérisent les services de la région

Les services à haute valeur ajoutée, qui englobent l'ensemble des prestations intellectuelles à destination des entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, information-communication, finance et assurance, et immobilier), sont pour la plupart bien représentés dans les effectifs salariés en équivalent temps plein en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un poids supérieur au niveau national ► **figure 7**. Ainsi, avec 40 900 emplois salariés en ETP en 2018, l'information et communication, qui agrège l'édition, les activités informatiques et services d'information, la production de films, d'enregistrements sonores et l'édition musicale, est 1,3 fois plus présente dans l'emploi régional que dans les autres régions de province. Au sein de ce secteur, les activités informatiques et services d'information (25 600 ETP) sont particulièrement présentes dans la zone d'emploi de Cannes, dans le sillage de l'éditeur de logiciels Amadeus à Sophia Antipolis. Les activités d'édition, audiovisuelles et de diffusion (8 500 ETP), sont caractéristiques des zones d'Arles et d'Aix-en-Provence. Les activités immobilières, avec 20 200 ETP, ont elles aussi un poids important en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce secteur représente 1,3 % de l'effectif salarié de la région, au premier rang des régions de province. Cette spécificité peut s'expliquer par la présence de trois métropoles sur le territoire régional ainsi que par l'activité

► Encadré 1 – Le Pacte régional d'investissement dans les compétences

Sous l'impulsion du gouvernement, le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) conclu sur la période 2019-2022 vise à former deux millions de personnes éloignées de l'emploi. Partant du constat que la qualification est la meilleure protection contre le chômage, en particulier le chômage de longue durée, et que les compétences constituent le déterminant essentiel à la fois de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs, dans un contexte de forte transformation des métiers, le PRIC poursuit trois objectifs : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, consolider les compétences-clés, moderniser l'ingénierie de formation. Ce dispositif entend accélérer la transformation de l'écosystème emploi-formation, en soutenant l'expérimentation et la modernisation des pratiques et des structures.

► 7. Indice sectoriel de spécificité de Provence-Alpes-Côte d'Azur relativement à la France de province



Note : l'indice sectoriel de spécificité rapporte le poids d'un secteur dans la région au poids de ce secteur dans les autres régions de province. S'il est supérieur à 1 cela signifie que le secteur est plus présent dans la région qu'ailleurs en France de province ; s'il est inférieur à 1 c'est l'inverse.

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de l'hébergement et restauration dans l'emploi salarié en ETP est 1,6 fois plus élevée que dans les autres régions de province.

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2018.

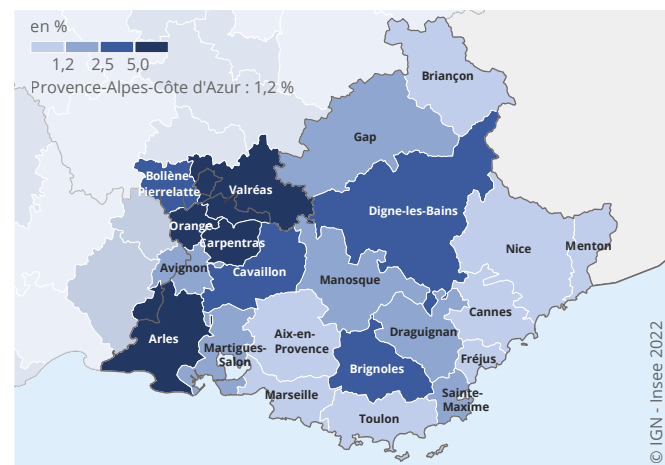
générée par la demande de résidences secondaires et par la gestion de locations touristiques.

Par ses paysages remarquables et son patrimoine culturel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur exerce un fort pouvoir d'attraction touristique, aussi bien au niveau national qu'international. En 2019, 23,4 millions de nuitées ont été passées dans les établissements hôteliers de la région. Les zones d'emploi de Nice, Cannes et Toulon totalisent chacune plus de 5 millions de nuitées dans ce type d'établissement. À cela s'ajoutent les nuitées réservées via les plateformes internet (Airbnb, Booking, etc.). En 2019, plus de cinq millions de nuitées ont été réservées par ce canal dans la ville de

Nice, et plus de deux millions dans celle de Marseille. Les zones d'emploi du littoral attirent donc de nombreux touristes mais ne sont pas les seules à être attractives. La région présente aussi de nombreux parcs naturels, d'importants domaines skiables, des sites historiques classés et elle accueille des festivals internationalement reconnus ► **figure 8**. Ainsi, le nombre de nuitées hôtelières par habitant est le plus élevé dans la zone de Briançon qui bénéficie du tourisme de montagne. Grâce à cette forte présence touristique, la part du secteur de l'hébergement et restauration dans les emplois salariés de la région est 1,6 fois plus élevée que dans les autres régions de province. En 2019, 8,9 % des emplois salariés marchands de la région sont générés par le tourisme.

► 8. Part de différents secteurs d'activité dans l'emploi salarié en équivalent temps plein en 2018, par zone d'emploi

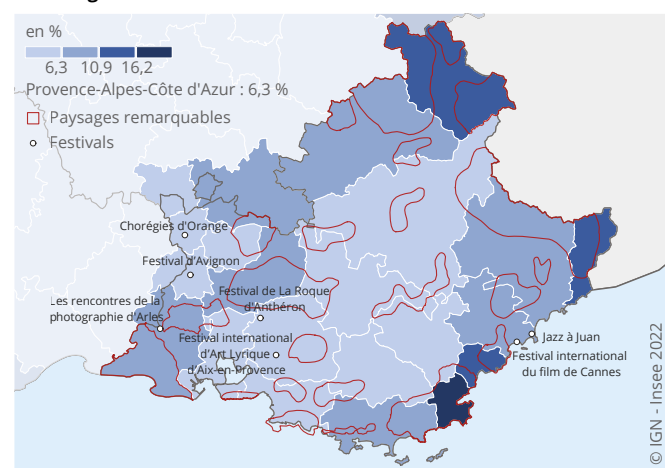
a. Agriculture



Lecture : en 2018, l'agriculture emploie 8,4 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Carpentras.

Source : Insee, Flores 2018.

c. Hébergement-restauration



Lecture : en 2018, l'hôtellerie-restauration emploie 16,2 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Briançon.

Source : Insee, Flores 2018.

Avec une telle composante touristique, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été particulièrement exposée durant la crise sanitaire ► **encadré 4**.

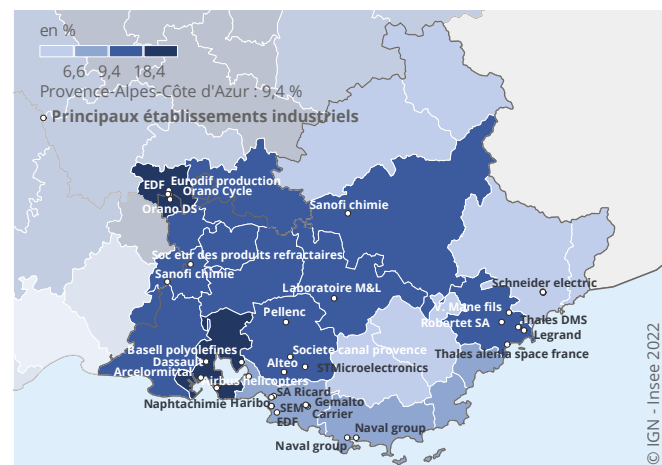
Le littoral, un atout pour l'économie régionale

Aux côtés du tourisme littoral, l'**économie maritime**, hors Marine nationale, emploie 25 000 salariés en 2015, soit 1,5 % des salariés de la région. Elle se décline pour l'essentiel en trois secteurs : le transport maritime, regroupé à 90 % dans les Bouches-du-Rhône, la construction-réparation navale, située à 70 % dans le Var, et l'ingénierie-informatique (systèmes de navigation, robotique sous-marine, etc.), répartie entre ces deux départements. Les Alpes-Maritimes accueillent 10 % des salariés de l'économie maritime. L'économie maritime emploie un grand nombre de cadres (32 % soit deux fois plus que l'ensemble de l'économie régionale),

et mobilise 1 600 postes de conception-recherche (6 % des effectifs régionaux). Près d'un salarié sur quatre travaille dans une entreprise fortement exportatrice.

Avec son large littoral, la région dispose d'infrastructures portuaires développées, lui permettant d'accueillir à la fois des navires de croisière et de marchandises. Les activités de transport par eau (transport de passagers, fret) y sont six fois plus présentes que dans les autres régions de province. Premier port de France en 2019 avec 74 millions de tonnes de fret traité, le Grand Port maritime de Marseille (GPMM) est un acteur majeur de l'économie régionale. Sa proximité avec les activités pétrochimiques de Fos, Martignes-Lavéra et Berre fait de lui un point d'entrée important du transport maritime d'hydrocarbures. Par ailleurs, c'est à Marseille qu'est implanté le siège social de la CMA-CGM, un des plus grands groupes mondiaux du transport maritime et de la logistique.

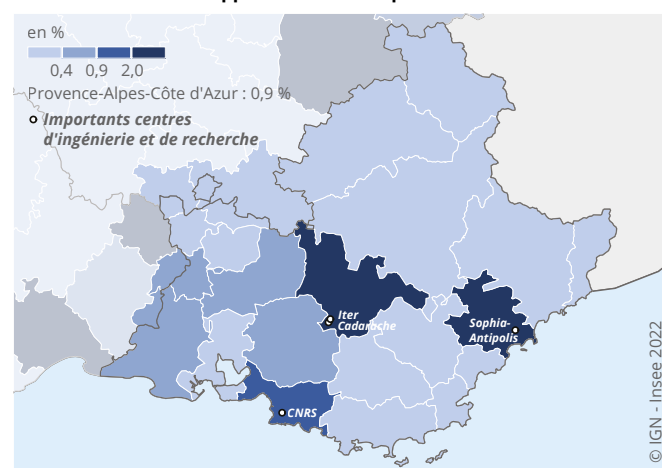
b. Industrie



Lecture : en 2018, l'industrie emploie 34,2 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte.

Source : Insee, Flores 2018.

d. Recherche et développement scientifique



Lecture : en 2018, la recherche-développement emploie 2,0 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Cannes, où est située la technopole de Sophia Antipolis.

Source : Insee, Flores 2018.

Des entreprises de la recherche et du développement scientifique très localisées

La présence d'une population hautement diplômée s'accompagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur de sites consacrés à la **recherche et au développement scientifique**. Les entreprises de la recherche et développement, secteur spécifique de l'économie régionale, emploient 13 400 salariés en ETP. En 2018, la part dans l'emploi du secteur de la recherche et du développement scientifique est 1,4 fois plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions de province. C'est la troisième région de province pour ce secteur, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

De même, les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD), qui s'élèvent en 2018 à 3,5 milliards d'euros (dont 2,0 milliards pour les seules entreprises), placent Provence-Alpes-Côte

d'Azur au troisième rang des régions de province en termes d'effort de recherche (soit les DIRD rapportées au PIB) derrière les mêmes régions. Moins industrielle, elle recule d'un rang pour le nombre de brevets déposés ► **figure 9**. En 2019, les acteurs innovants régionaux ont déposé 646 demandes de brevets, soit 4,0 % des demandes émises au niveau national, trois fois moins qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de la moitié des demandes étant déposées en Île-de-France.

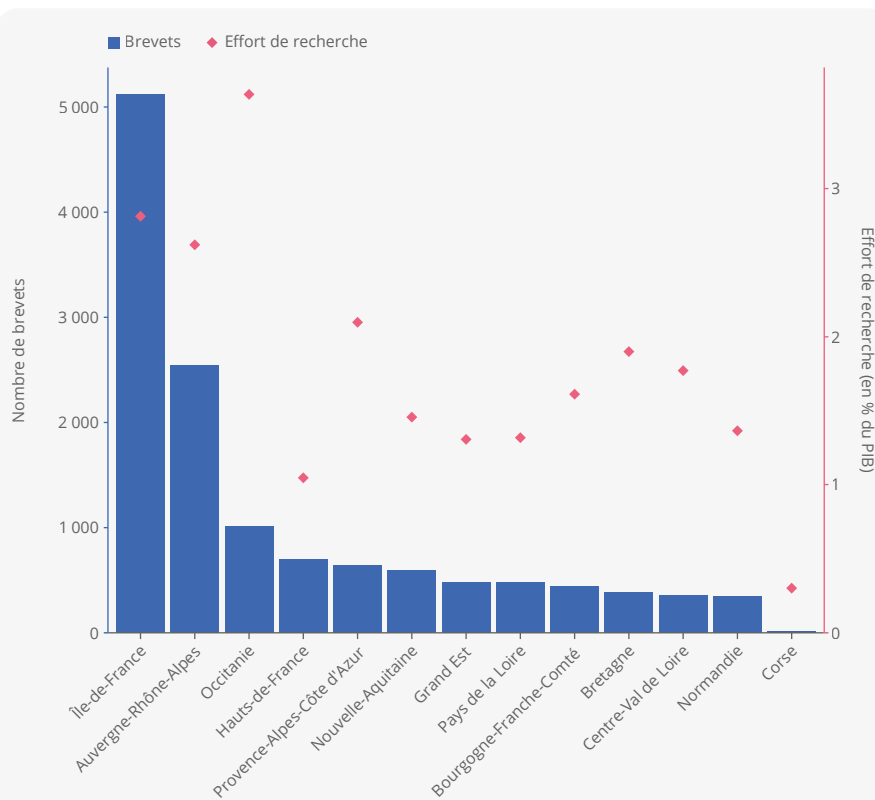
Trois zones d'emploi concentrent plus de 80 % des emplois dans la recherche et le développement scientifique : celles de Marseille (près de 5 000 emplois, dont 2 100 pour le Centre national de recherche scientifique – CNRS), de Cannes (près de 3 000 emplois), qui englobe la technopole de Sophia Antipolis, et celle de Manosque (près de 3 000 emplois), qui abrite le centre d'énergie atomique (CEA) de Cadarache et le projet Iter (*International thermonuclear experimental reactor*). Le CEA et Iter accueillent à eux seuls plusieurs milliers de salariés, notamment pour la conception et la construction du réacteur expérimental de Saint-Paul-lès-Durance.

À côté de ces sites d'importance nationale et internationale, certaines zones d'emploi de la région ne comptent qu'une très faible part d'activités de recherche et développement. C'est le cas en particulier dans le Var et les Hautes-Alpes. La situation est plus contrastée en Vaucluse, avec certaines zones d'emploi dépourvues de ces activités (Carpentras, Orange) et d'autres (Avignon, Cavaillon) pour lesquelles la recherche et développement scientifique représente quelques centaines d'emplois, en raison de l'installation de centres dédiés.

L'industrie, un poids faible mais des fleurons

En 2018, l'industrie au sens large génère 16,3 milliards d'euros de valeur ajoutée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 11,0 % du total de la région. Cette part se situe en deçà de la moyenne métropolitaine (13,7 %). La part de l'industrie dans l'emploi total (salarié et non salarié) de Provence-Alpes-Côte d'Azur est également faible : en 2019, 168 000 personnes travaillent dans l'industrie, soit 7,9 % de l'emploi régional, contre 13,1 % en France de province, loin de la Bourgogne-Franche-Comté et des Pays de la Loire, toutes les deux à 16 %. Pour autant, de grandes entreprises industrielles sont implantées dans la région, et participent au maintien de pôles spécialisés. Ainsi, le département des Alpes-de-Haute-Provence dans lequel est implantée l'usine historique l'Occitane, emploie au total plus de 1 600 personnes en équivalent temps plein dans l'industrie chimique.

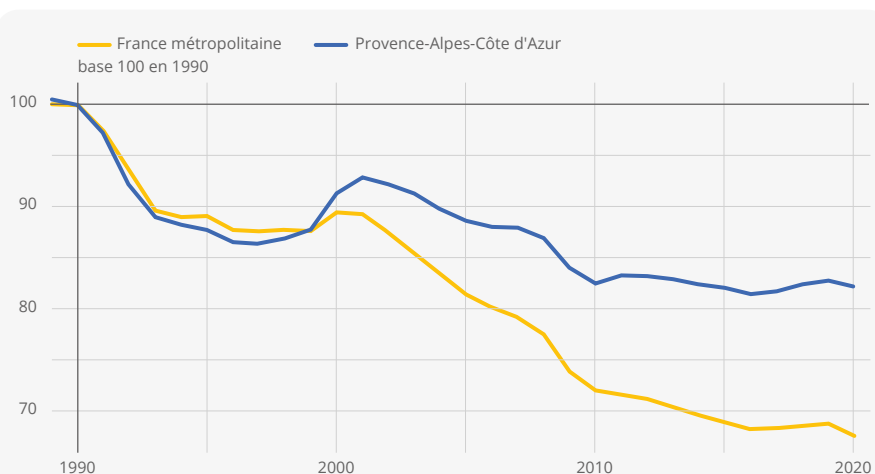
► 9. Nombre de dépôts de brevets à l'Institut national de la propriété intellectuelle en 2019, par région



Lecture : en 2019, 646 demandes de brevets ont été publiées dont l'adresse de l'inventeur est située en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour la région, l'effort de recherche s'élève à près de 3 % du PIB (l'effort de recherche est la part en % du PIB régional consacrée aux dépenses intérieures de R&D).

Sources : Institut national de la propriété industrielle (INPI), Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).

► 10. Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie entre 1990 et 2020



Lecture : en 2020, l'emploi salarié industriel représente 82 % de son niveau de 1990 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, estimations d'emploi annuelles localisées.

Ce département est le plus industrialisé de la région avec 11 % de l'emploi salarié dédié à l'industrie (soit 5 300 emplois). Les Alpes-Maritimes se démarquent par la surreprésentation d'établissements industriels pharmaceutiques, incluant des entreprises internationales, telles que Virbac (santé animale). Avec 76 400 emplois, soit 9,4 % de l'emploi salarié du département, les Bouches-du-Rhône concentrent la moitié de l'emploi industriel

régional. Les plus grands établissements y sont implantés : Airbus Helicopters (construction aéronautique et spatiale), ArcelorMittal Méditerranée (sidérurgie), STMicroelectronics Rousset (fabrication de composants électroniques).

Relativement aux autres régions de province, en 2018, l'emploi du secteur de la cokéfaction et raffinage est deux fois plus présent en Provence-Alpes-Côte

d'Azur. Au niveau national, ce secteur compte 9 300 emplois en ETP, dont 15 % sont localisés sur le pourtour de l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône.

La filière aéronautique et spatiale est également bien représentée dans la région, avec environ 17 000 emplois industriels et tertiaires (au 31 décembre 2020, hors intérimaires). Cette filière représente 9,2 % de l'ensemble des effectifs de l'industrie régionale, contre 6,5 % au niveau national. Les deux constructeurs principaux, Airbus Helicopters et Thales Alenia Space, pourvoient à eux seuls plus de 10 000 emplois.

A contrario, Provence-Alpes-Côte d'Azur est en retrait sur la fabrication de denrées alimentaires, la fabrication de matériels de transport (à l'exception des industries aéronautiques et navales) ou encore la fabrication d'équipements électriques et informatiques et la fabrication de machines.

Une industrie relativement résiliente

La désindustrialisation observée en France au cours des dernières décennies a moins affecté Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 10**. Ainsi, au cours de la décennie ayant suivi la crise économique de 2008, les effectifs salariés industriels ont diminué deux fois moins vite dans la région qu'en France métropolitaine (- 5,2 % contre - 11,1 % sur la période 2008-2018). Ce recul plus modéré s'explique par l'orientation sectorielle de l'industrie régionale, en particulier la moindre implantation d'activités ayant subi des grandes restructurations comme l'automobile et le textile. Par ailleurs, des activités telles que la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique ont été plus dynamiques dans la région que dans le reste de la France sur cette période.

Entre 2008 et 2018, la valeur ajoutée industrielle a progressé deux fois plus rapidement dans la région qu'en France métropolitaine. Les industries les plus dynamiques entre 2008 et 2015 sont l'industrie chimique, la métallurgie, la fabrication de machines et équipements et la fabrication de matériels de transport, marquée par la forte implantation aéronautique et navale et la faible présence automobile. Entre 2015 et 2018, la progression la plus vive s'observe dans la fabrication de produits alimentaires.

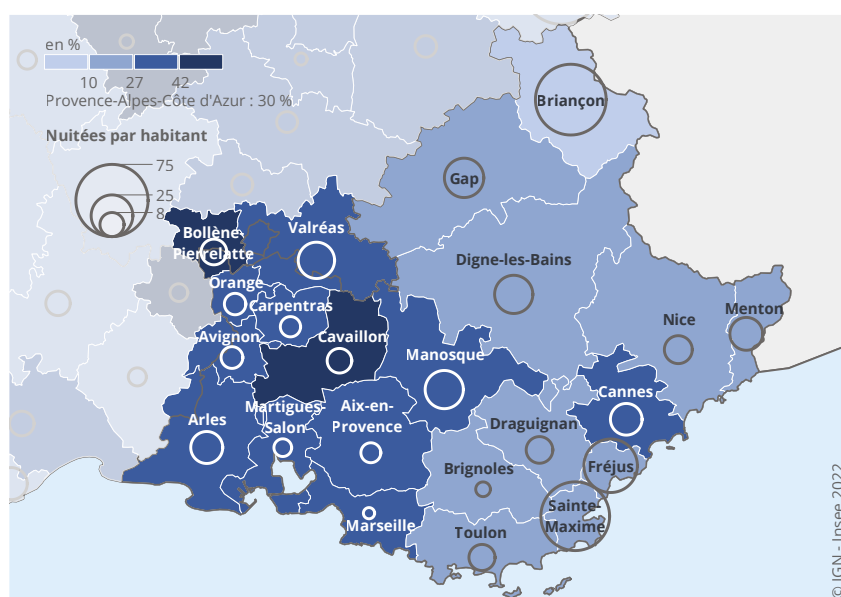
La présence de certaines activités industrielles pèse fortement sur les émissions de gaz à effet de serre. En 2016, le

► Encadré 2 – La captation de revenus externes inégalement répartie sur le territoire

L'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur est orientée vers les activités de la **sphère présentielle**, dont l'objectif est la satisfaction des besoins des résidents et touristes. En conséquence, la **sphère productive**, dont l'objet est la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et qui permet d'attirer des richesses extérieures, apparaît plus faible : pour l'ensemble des zones d'emploi de la région, à l'exception de celle de Bollène, marquée par l'implantation du groupe industriel Orano à Pierrelatte (Drôme), moins d'un emploi sur deux appartient à la sphère productive. La part de la sphère productive dans l'emploi (35 % en moyenne pour la France de province) est même inférieure à 30 % pour la moitié des zones de la région. Pour certaines d'entre elles, la présence réduite des activités productives peut être compensée par des revenus tirés du tourisme. Ainsi, les zones d'emploi de Briançon (73 nuitées touristiques par habitant), Sainte-Maxime (68) et Fréjus (41) disposent d'une sphère productive relativement limitée mais bénéficient d'une forte activité touristique, leur permettant de capter des revenus venant de l'extérieur de leur territoire. D'autres zones d'emploi, toutefois, cumulent sphère productive réduite et relative faiblesse du tourisme, ce qui peut limiter leur activité ► **figure**. C'est le cas, par exemple, de Brignoles et de Draguignan, dont les taux d'emploi sont par ailleurs parmi les plus faibles de la région.

Une activité touristique limitée et une part réduite de la sphère productive peuvent être en partie palliées par la présence d'établissements publics. En 2018, près d'un quart de la rémunération brute versée aux actifs en emploi de la région provient de la fonction publique (hors établissements relevant du domaine de la Défense). Cette part, proche de la moyenne de province, varie nettement selon les zones d'emploi, et s'étend de 10 % à Bollène à 38 % pour la zone de Digne-les-Bains. Quatre zones d'emploi (Digne, Draguignan, Menton et Gap) présentent une part de rémunération provenant de la fonction publique supérieure à 30 %. Dans chacune d'elles, les deux plus importants employeurs sont des établissements publics, principalement des services départementaux et des centres hospitaliers. Des établissements militaires contribuent également à l'emploi de certaines zones qui ont une sphère productive réduite, comme à Toulon (Marine nationale) et Draguignan (écoles militaires).

► Part des activités de la sphère productive dans l'emploi en équivalent temps plein et nombre de nuitées par habitant en 2018



Lecture : en 2018, la sphère productive emploie 40 % des salariés de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.
Sources : Insee, Flores 2018 ; Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) et les agences départementales du tourisme (ADT), recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

pouvoir de réchauffement global s'élève en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 7,4 tonnes équivalent (teq) CO₂ par habitant, supérieur de 7 % à celui de la France métropolitaine. Dans les Bouches-du-Rhône, il atteint même 12,2 teq CO₂ par habitant. Les émissions industrielles représentent 3,7 teq CO₂ par habitant (1,7 teq CO₂ en France métropolitaine). Dans la branche énergie comme dans les autres industries, elles dépassent largement la moyenne nationale, en raison de l'implantation d'activités particulièrement émettrices comme la

sidérurgie, le raffinage et la chimie. La décarbonation de ces industries est donc un enjeu important pour la région dans l'objectif de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Des territoires agricoles spécialisés

Selon les résultats du recensement agricole de 2020, 38 000 emplois équivalents temps plein sont générés par l'activité agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le poids

limité de l'agriculture dans l'emploi régional résulte de surfaces dédiées à l'agriculture plus faibles, en raison de la présence de nombreuses zones très denses et d'une couverture forestière importante.

Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit néanmoins d'une agriculture diversifiée grâce à un territoire s'étendant du littoral à la haute montagne. Les exploitations sont principalement orientées vers la production de vin, de fruits et de légumes. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région productrice de raisins de table, d'olives, de riz ou encore de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (activité pour laquelle les surfaces et les effectifs d'exploitations sont en nette hausse entre 2010 et 2020). L'agriculture biologique est bien plus présente dans la région que dans le reste de la France.

Le Var est le premier département français pour la production de cerises, de raisins de table ou de pommes Golden et un producteur important de melons, de fraises et de tomates. Les autres départements sont également spécialisés : légumes frais pour les Bouches-du-Rhône, fleurs et plantes pour les Alpes-Maritimes et, dans une moindre mesure, le Var, vins d'appellation pour le Var, fruits et animaux pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

En 2020, 18 000 exploitations agricoles sont présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en baisse de 18 % par rapport à 2010 (- 20 % en France métropolitaine). L'arboriculture a perdu 2 500 exploitations (- 9 %). La filière ovins et caprins baisse sensiblement (- 12 %) mais moins qu'à l'échelle nationale (- 37 %). Inversement, l'évolution est positive pour le maraîchage qui enregistre une augmentation d'environ 260 exploitations (+ 20 %). Sur la période, le nombre d'exploitants viticoles est quasi-stable, la viticulture demeurant ainsi la première spécialisation agricole régionale, avec plus d'un tiers des exploitations. L'essentiel des unités perdues sont des microexploitations. Au total, la surface moyenne par exploitation a crû pour atteindre désormais 35 hectares (ha), après 28 ha en 2010. Cette surface moyenne demeure toutefois deux fois moins élevée que la moyenne de France métropolitaine (69 ha).

La région compte 21 200 chefs d'exploitation et coexploitants en activité. Ils sont âgés en moyenne de 52,7 ans, soit 1,3 année de plus que la moyenne métropolitaine. Même si un rajeunissement est en cours (20 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2020 contre 16 % en 2010), la transmission des exploitations apparaît toujours comme un enjeu important en Provence-Alpes-Côte d'Azur. ●

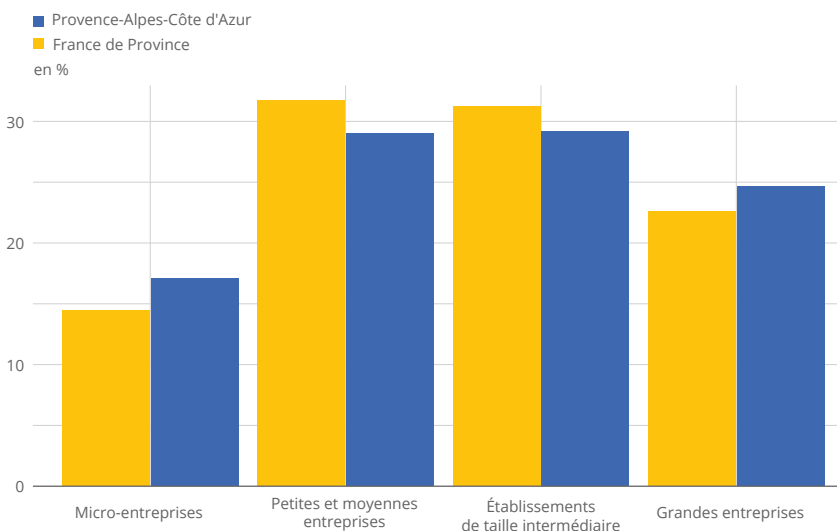
Nicolas Cochez, Gilles Fidani (Insee)

► Encadré 3 – Un poids relativement élevé des micro et grandes entreprises

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le tissu productif présente un profil particulier, avec une part plus élevée qu'en France de province dans les **micro-entreprises** et dans les **grandes entreprises**. En conséquence, le poids de l'emploi dans **petites et moyennes entreprises** (PME) et les **établissements de taille intermédiaire** (ETI) est inférieur ► **figure**. Toutefois, entre 2008 et 2017, l'effectif salarié relevant des ETI a progressé, en particulier dans le secteur du commerce et dans celui de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **taux de création d'entreprises** apparaît très proche du taux moyen de la France de Province (15,7 %, contre 15,5 % en 2018). Il est inférieur à ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (16,6 %), des Hauts-de-France (16,5 %) et d'Occitanie (16,1 %). Le régime du **micro-entrepreneur** a dynamisé la création d'entreprises. En 2021, dans la région, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, environ 65 % de la création d'entreprises est le fait de micro-entrepreneurs, part en hausse sensible ces dernières années (elle était de 40 % en 2017).

► Répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprise en 2018



Note : l'emploi salarié est mesuré en équivalent temps plein.
Source : Insee, REE, Lifi, Clap, Flores 2018.

► Encadré 4 – Très affectée, l'économie régionale a globalement rebondi après la crise sanitaire de 2020-2021

En 2020, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement exposée par sa composante touristique, a été plus affectée que la moyenne des régions de France. L'emploi s'est contracté, mais le choc a été largement amorti par le recours massif à l'activité partielle. Les autres mesures de soutien de l'État (fonds de solidarité et prêts garantis par l'État en particulier) ont également limité les défaillances d'entreprises.

En 2021, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur est restée en retrait en début d'année, avant de dépasser ses niveaux d'activité de 2019 au second semestre, à la suite de la levée des mesures de restriction sanitaire. L'emploi a progressé, davantage que l'activité économique régionale et plus que dans la plupart des autres régions. Les créations d'entreprises ont redémarré et les défaillances sont restées au plus bas, les entreprises étant toujours soutenues par les mesures d'urgence de trésorerie. Malgré le rebond global, certaines difficultés ont persisté. La fréquentation touristique a continué à souffrir d'une clientèle étrangère bien moins nombreuse et le transport de passagers est resté en retrait par rapport à l'avant-crise. Dans la construction neuve, l'activité n'a comblé que partiellement son retard. L'agriculture a pâti de conditions climatiques défavorables et d'une hausse des coûts de production. Les conséquences sociales de la crise sanitaire sont moins perceptibles, avec la baisse du recours au revenu de solidarité active qui a retrouvé en fin d'année un niveau proche de celui de l'avant-crise.

► Sources

Les données démographiques et relatives au niveau de diplôme et à l'insertion sur le marché du travail sont issues du **recensement de la population**. L'emploi est mesuré à partir des **estimations d'emploi** (pour l'emploi total et les évolutions de l'emploi salarié) et du fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (**Flores**, pour l'emploi salarié par secteur et par zone d'emploi).

► Définitions

Le **produit intérieur brut** (PIB) vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire pendant une période donnée. Il représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Le **PIB par habitant** rapporte le PIB du territoire à son nombre d'habitants. Il mesure la « richesse créée par habitant ». Son évolution en volume (c'est-à-dire hors effet prix) mesure la croissance économique par habitant.

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Plusieurs zones d'emploi (Valréas, Bollène-Pierrelatte, Avignon, Arles) débordent du territoire régional.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'appuie pour ses réflexions sur quatre **espaces (provençal, azuréen, rhodanien et alpin)**. Ceux-ci regroupent les intercommunalités pour refléter l'armature urbaine de la région et les aires d'influence de ses principales agglomérations.

La **population active** regroupe la population active occupée, appelée aussi « population active ayant un emploi », et les chômeurs.

Une **personne peu ou pas diplômée** est une personne qui possède au plus le diplôme national du brevet (DNB).

Une **personne hautement diplômée** dispose d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac plus trois (licence, maîtrise, master ou doctorat).

Les **cadres des fonctions métropolitaines** sont des emplois « stratégiques » plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des cadres ou chefs d'entreprises (de dix salariés ou plus) des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Le **secteur tertiaire** recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Il est composé du **tertiaire principalement marchand** (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et du **tertiaire principalement non marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

L'**emploi en équivalent temps plein (ETP)** est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

L'**économie maritime** rassemble les activités utilisant les ressources marines ou qui ne pourraient exister sans la mer.

La **recherche et développement scientifique** comprend les activités de trois types de recherche-développement : les travaux de recherche expérimentale ou théorique, la recherche appliquée et enfin le développement expérimental. Cette division ne comprend pas les études de marché.

Relèvent de l'**industrie** les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. L'industrie comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2.

Le **pouvoir de réchauffement global** tient compte de l'effet de chaque gaz à effet de serre (CO_2 , CH_4 , N_2O et gaz fluorés) sur le réchauffement global. Il s'exprime en équivalent CO_2 et se calcule sur une période de 100 ans.

Les **activités présentielle** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les quatre catégories d'entreprises, telles que définies par le décret n° 2008-1354, sont les suivantes :

- les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Le **taux de création d'entreprises** est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Ce régime s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

► Pour en savoir plus

- Caray J., « 490 000 emplois créés entre 1982 et 2014 dont 185 000 « hautement qualifiés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 54, novembre 2017.
- Châtel F., Mora V., « Emploi salarié – Croissance « externe » dans les grandes entreprises, « interne » dans les plus petites », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 72, février 2021.
- Fauchier P., « Recensement agricole 2020, La population des exploitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rajeunit mais le défi du renouvellement des générations subsiste », Agreste, juillet 2022.
- Gerardin M., « Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020 – D'importantes disparités, de l'outre-mer à l'Île-de-France », *Insee Première* n° 1900, mai 2022.
- Masson K., Rouaud P., « Gaz à effet de serre – Les émissions reculent, la part de l'industrie reste élevée », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 102, mars 2022.
- Michailesco F., Rouaud P., Sauviac M., « Une industrie moins présente mais plus résiliente », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 94, avril 2021.
- Novella S., « 44 % de l'emploi salarié marchand régional dépend de centres de décision extérieurs », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 58, février 2018.
- Rouaud P., Winnicki P., « De plus en plus d'habitants des Alpes-Maritimes travaillent à Monaco », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 71, mai 2019.
- Service régional de l'information statistique et économique Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Mémento 2021 de la statistique agricole de la forêt et des industries agroalimentaires », août 2022.
- Tzortzis I., « Recensement agricole 2020, 38 000 emplois dans 18 000 exploitations agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur : en dix ans, la baisse des exploitations ralentit et l'emploi agricole résiste », Agreste, décembre 2021.

Des inégalités de niveau de vie et de conditions de logement particulièrement marquées

En 2019, un peu plus de 850 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, 17,1 % des habitants sont pauvres. C'est plus que la moyenne nationale, la région étant la 3^e région de France métropolitaine avec le taux de pauvreté le plus élevé. Les enfants sont notamment touchés (un sur quatre). Le niveau de vie des personnes pauvres est par ailleurs particulièrement faible. À l'autre bout de l'échelle des revenus, les hauts et très hauts revenus sont plus présents que dans le reste de la province. La région est ainsi la plus inégalitaire après l'Île-de-France.

Au sein de la région, les grands centres urbains et les communes rurales très peu denses sont les plus touchés par la pauvreté. Dans les grands centres urbains des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, les quartiers de la politique de la ville concentrent une population particulièrement pauvre, en raison notamment d'une faible insertion sur le marché du travail.

Au-delà des inégalités liées aux revenus, les inégalités de logements sont également fortes : 12 % des habitants vivent dans un logement trop petit au regard de la taille de leur ménage, bien davantage que dans les autres régions de province. La suroccupation des logements touche principalement les habitants des zones les plus denses et les familles ayant des jeunes enfants. Les logements sociaux sont trop peu nombreux dans la région, limitant l'accès à un logement abordable pour les ménages à bas revenus. Les zones les moins denses sont les plus éloignées des équipements de la vie courante. Si le taux d'illectronisme est inférieur à la moyenne nationale, les difficultés de lecture chez les jeunes sont plus fortes.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019, le **niveau de vie médian** est de 21 590 euros annuels, soit 1 800 euros mensuels par **unité de consommation** ► **figure 1**. Ce montant partage la population en deux : la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à ce seuil, l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Ce revenu médian est inférieur à celui de France métropolitaine où il s'établit à 22 040 euros, soit 1 840 euros par mois pour une personne seule ou 3 860 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Il est égal au niveau de vie médian dans les régions de province.

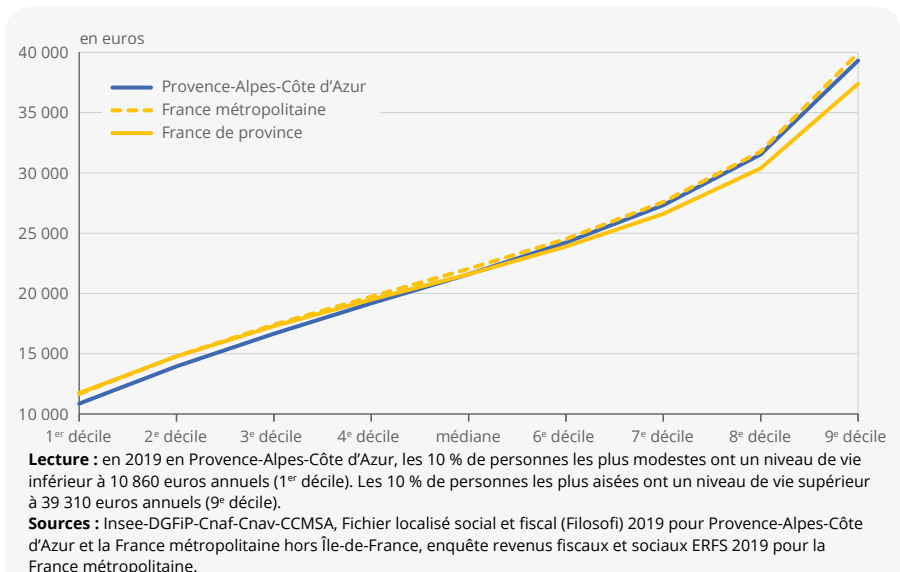
Un peu plus de 850 000 personnes vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, soit 1 102 euros mensuels par unité de consommation. La pauvreté est plus importante qu'au niveau métropolitain (respectivement 17,1 % de la population contre 14,6 %) ► **figure 2**. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté après la Corse et les Hauts-de-France.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres y est plus faible et l'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la

population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 21,5 %, soit la plus marquée des régions de province, supérieure de 1,8 point au niveau national. Les départements à l'ouest de la région sont les plus touchés par la pauvreté, avec un taux supérieur à la moyenne régionale. Le

taux de pauvreté est ainsi le plus élevé en Vaucluse, et l'intensité de la pauvreté plus marquée dans les Alpes-Maritimes, alors que les Bouches-du-Rhône cumulent un fort taux de pauvreté et une forte intensité de la pauvreté. Seul le département des Hautes-Alpes a une proportion de

► 1. Distribution des niveaux de vie en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France métropolitaine et en France de province



personnes vivant sous le seuil de pauvreté inférieure au taux national.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région la plus inégalitaire de province en termes de niveaux de vie. En 2019, le rapport interdécile, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (9^e décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile), est de 3,6 contre 3,4 en France métropolitaine. Seule l'Île-de-France a un niveau plus élevé. Cet écart s'explique à la fois par des revenus particulièrement faibles pour les moins aisés et par des revenus plus élevés pour les plus riches.

Les taux de pauvreté et les niveaux de vie médians varient fortement en fonction de la densité de population au sens de la **grille communale de densité**. La grande majorité des habitants de la région résident dans une commune de l'**espace urbain**, qu'elle soit dense ou de densité intermédiaire (respectivement 47 % et 38 %). Les autres habitent une commune de l'**espace rural**, peu dense ou très peu dense (respectivement 14 % et 1%).

Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les communes densément peuplées (20,5 % en 2019) et les communes très peu denses (18,7 %). Dans les communes de densité intermédiaire ou peu denses, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus faible (respectivement 14,2 % et 13,1 %). Ainsi, le taux de pauvreté est très inférieur au niveau régional dans l'arc composé de communes de densité intermédiaire partant du nord de Martignes à l'ouest de Brignoles en passant par Aix-en-Provence, ainsi que dans une partie de la côte, de l'arrière-pays littoral, et des Hautes-Alpes ► **figure 3**.

Dans les pôles des grandes aires d'attraction de la région, les personnes les moins aisées se distinguent par une concentration plus marquée dans certains quartiers que pour les personnes plus aisées ► **encadré 1**, alors que l'inverse est observé dans le reste de la métropole.

Les niveaux de vie médians sont plus élevés dans les communes de densité intermédiaire (1 870 euros mensuels par unité de consommation en 2019), comme par exemple à Gardanne, Valbonne ou Cassis et dans une moindre mesure dans les communes peu denses (1 850 euros). Ils sont plus faibles dans les communes densément peuplées (1 730 euros) et les communes très peu denses (1 660 euros).

Plus de hauts revenus qu'ailleurs en France de province

La part des personnes vivant dans un **ménage à hauts revenus** est plus

► 2. Indicateurs relatifs au niveau de vie en 2019

a. Pauvreté

	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	16,6	20,0
Hautes-Alpes	13,9	19,2
Alpes-Maritimes	15,8	22,2
Bouches-du-Rhône	18,3	22,0
Var	15,3	21,1
Vaucluse	19,7	20,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,1	21,5
France métropolitaine	14,6	18,1

Lecture : L'intensité de la pauvreté est de 21,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est-à-dire que le niveau de vie médian des personnes pauvres est inférieur de 21,5 % au seuil de pauvreté.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019 pour la région, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 pour la France métropolitaine.

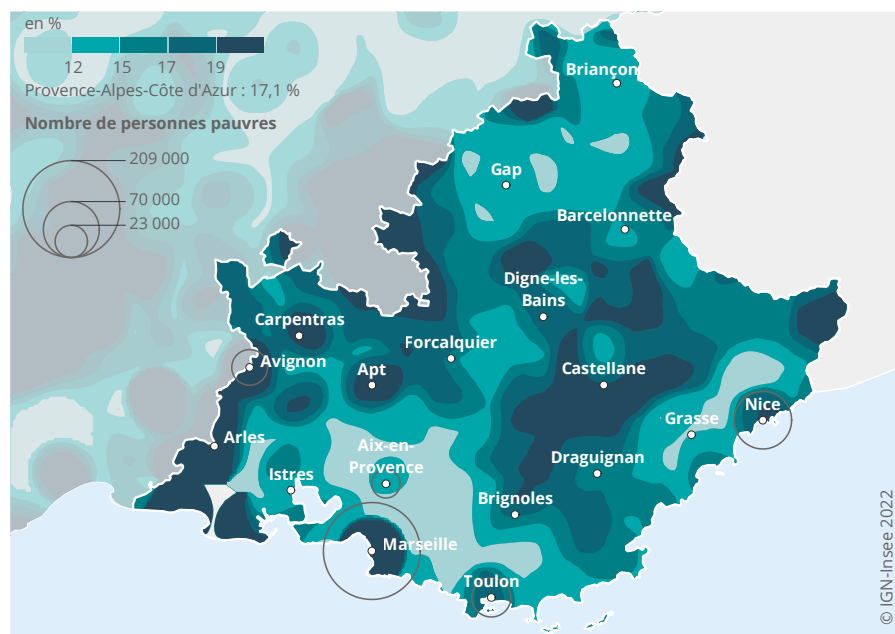
b. Distribution et rapport interdécile

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Rapport interdécile
Alpes-de-Haute-Provence	11 160	20 690	35 210	3,2
Hautes-Alpes	11 880	21 020	35 300	3,0
Alpes-Maritimes	11 120	22 300	41 940	3,8
Bouches-du-Rhône	10 550	21 650	39 850	3,8
Var	11 330	21 830	38 510	3,4
Vaucluse	10 500	20 140	35 620	3,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 860	21 590	39 310	3,6
France métropolitaine	11 660	22 040	39 930	3,4

Lecture : en 2019, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 160 euros annuels. Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 210 euros annuels. Le rapport interdécile est de 3,2.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019 pour la région, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 pour la France métropolitaine.

► 3. Taux de pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur par commune



Note : Les données communales sont lissées. Seules les communes comptant plus de 15 000 personnes pauvres sont représentées par des ronds proportionnels.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

importante dans la région qu'en moyenne des régions de province (9,0 % contre 7,8 %). Elle est la plus élevée dans les communes de densité intermédiaire (9,9 % des habitants) ► **figure 4**.

En 2017, 46 300 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent dans un ménage à très hauts revenus. Ils font partie des 1 % les plus riches de France, dont le **revenu initial** mensuel par unité de consommation dépasse les 9 000 euros. Ils représentent un peu moins de 1 % des

habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse, alors que leur part est inférieure à 0,8 % dans les autres régions de province (contre 2,3 % en Île-de-France). Ils résident dans les grands pôles d'emploi et sur le littoral azuréen. Ces ménages ont des sources de revenus plus diversifiées que les autres : salaires, revenus d'activités non salariées, et revenus du patrimoine qui représentent 29 % de leurs revenus dans la région (22 % au niveau national).

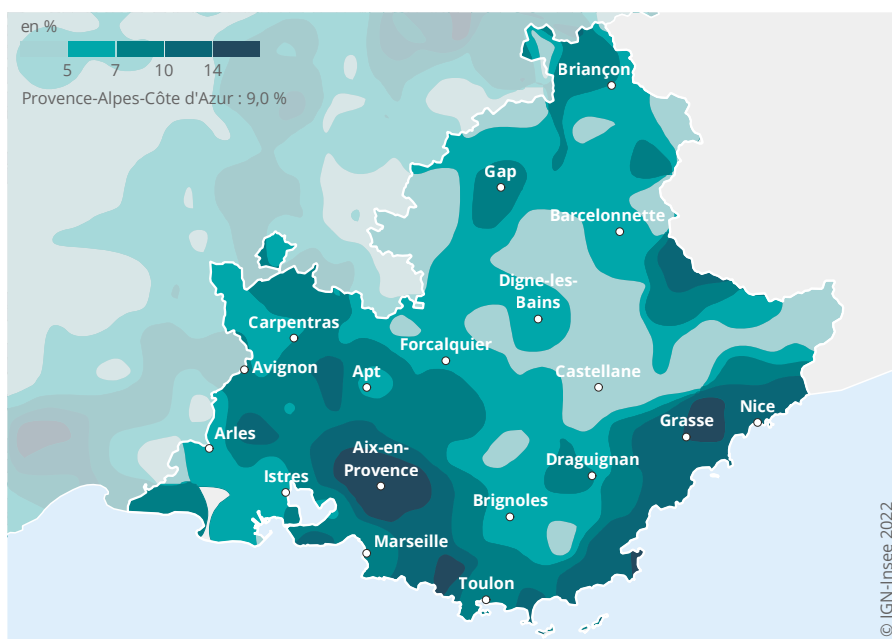
Une plus faible part des revenus liés à l'activité

La composition du **revenu disponible** des ménages dans la région diffère de celle des ménages de France métropolitaine. Ainsi, la part des salaires et traitements (59,4 % des revenus disponibles des ménages en 2019) y est inférieure de 5,7 points à celle de métropole. Les parts des retraites et pensions (30,8 %), des revenus du patrimoine (11,9 %) et des revenus des activités non salariées (6,4 %) y sont au contraire plus élevées. La région se classe au deuxième rang des régions de province pour la part des revenus du patrimoine après le Grand Est.

Dans les intercommunalités des grandes villes en France métropolitaine (Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, etc.), la part des salaires ou traitements est bien plus élevée que dans celles de la région tandis que la part des pensions, retraites et rentes est significativement plus basse.

Au sein de la région, la composition des revenus n'est pas la même selon

► 4. Part de personnes dont le niveau de vie dépasse le 9^e décile

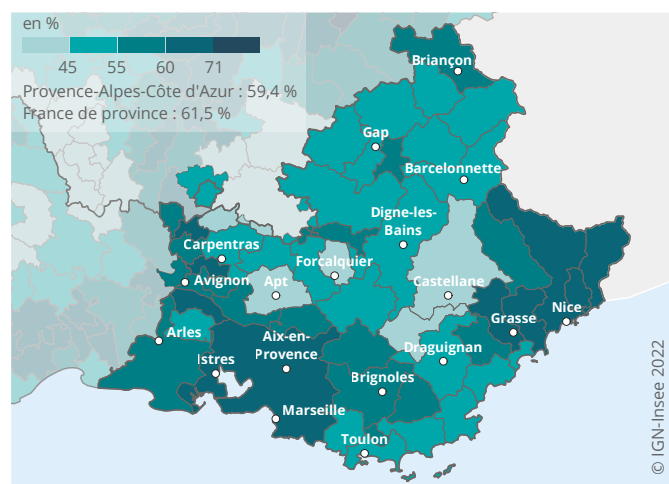


Note : les 10 % des habitants de France métropolitaine les plus aisés ont un niveau de vie annuel supérieur à 39 930 euros. Les données communales sont lissées.

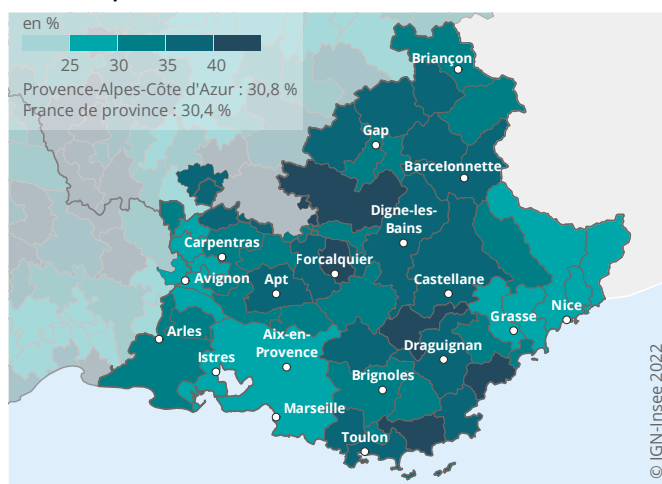
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

► 5. Décomposition du revenu disponible, par intercommunalité

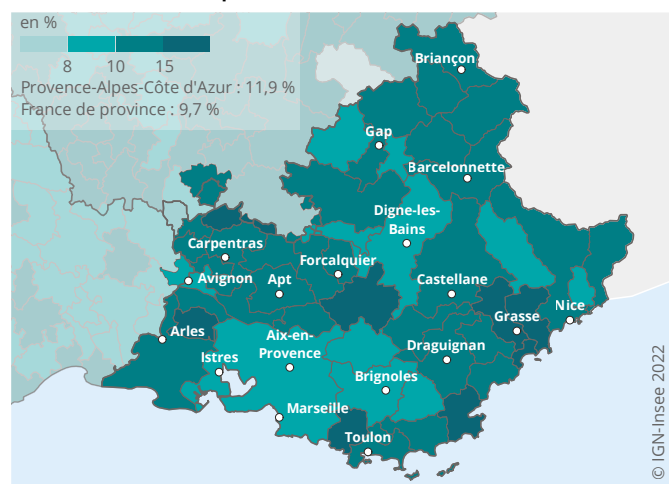
a. Part des salaires ou traitements



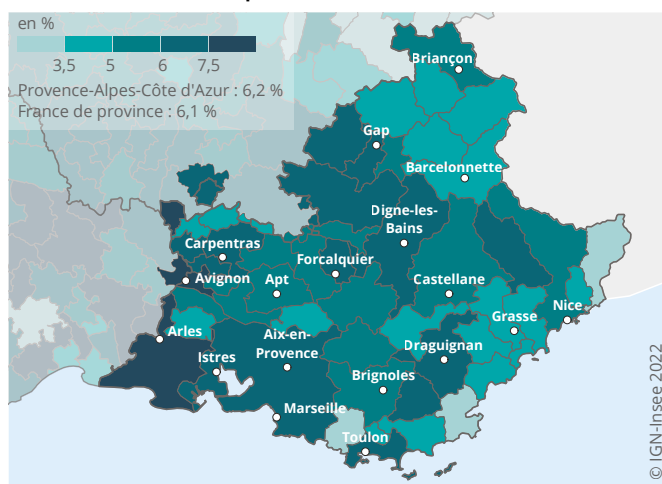
b. Part des pensions, retraites et rentes



c. Part des revenus du patrimoine et autres revenus



d. Part de l'ensemble des prestations sociales



Note : la somme des salaires, pensions, revenus du patrimoine et des prestations sociales peut être supérieure à 100 % du revenu disponible, les impôts directs ayant une contribution négative au revenu disponible.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

les territoires ► **figure 5**. Les salaires représentent autour de 65 % du revenu disponible dans les intercommunalités de l'est de la région (Aix-Marseille-Provence, Riviera Française, Pays des Paillons et Sophia Antipolis), tandis que leur part est la plus basse dans le Pays de Forcalquier et Montagne de Lure (41 %) et dans les Lacs et Gorges du Verdon (37 %). La part du salaire dans le revenu disponible est la plus élevée dans les communes de densité intermédiaire (61 %) où vivent souvent des actifs qualifiés qui travaillent dans les pôles ► **encadré 2**. Les revenus des activités non salariées contribuent davantage au revenu disponible dans les communes très peu denses (9 %). En ajoutant les indemnités de chômage, la part des revenus d'activité dans le revenu disponible demeure la plus forte dans les communes de densité intermédiaire (71 %) et la plus faible dans les communes très peu denses (59 %). Ces dernières se distinguent par un poids des pensions, retraites et rentes élevé (38 % contre entre 30 et 33 % dans les autres types de communes). Ainsi, les pensions représentent une forte part du revenu disponible dans les intercommunalités des Lacs et Gorges du Verdon (48 %), de Var Estérel Méditerranée (43 %) et du Pays Forcalquier et Montagne de Lure (43 %). À l'inverse, elles comptent pour moins de 30 % du revenu disponible à Sophia Antipolis, dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence ou dans le Pays de Grasse.

Les centres urbains concentrant les habitants les plus pauvres, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est plus importante dans les communes densément peuplées, qu'il s'agisse des prestations familiales, des minima sociaux ou des prestations logement. Les prestations sociales représentent 43 % du revenu pour les 10 % de personnes aux revenus les plus faibles. Cette part diminue à mesure que le revenu disponible s'accroît : pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre les 1^{er} et 2^e décile, elle est encore de 26 %, mais inférieure à 1 % pour les 10 % les plus aisés.

Un quart d'enfants pauvres

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les taux de pauvreté sont supérieurs à ceux de France métropolitaine pour tous les types de ménages ► **figure 6**. Comme au niveau national, les personnes vivant dans des familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté (31 %), tandis que les couples sans enfant le sont moins fréquemment (8 %). Très variable selon la densité communale, le taux de pauvreté des personnes vivant en famille monoparentale avoisine 34 % dans les communes densément peuplées et les communes très peu denses. Dans les communes de densité intermédiaire et peu denses, ce taux est proche de 28 %.

► Encadré 1 – La ségrégation résidentielle est la plus forte pour les plus pauvres et les plus aisés dans les grands centres urbains, en particulier à Avignon et Marseille

La mixité sociale est devenue un objectif des politiques urbaines cherchant à lutter contre la séparation spatiale des groupes sociaux. Ce phénomène de séparation spatiale se traduit par la concentration des populations à bas revenus dans certains quartiers et, à l'inverse, de celles à hauts revenus dans d'autres.

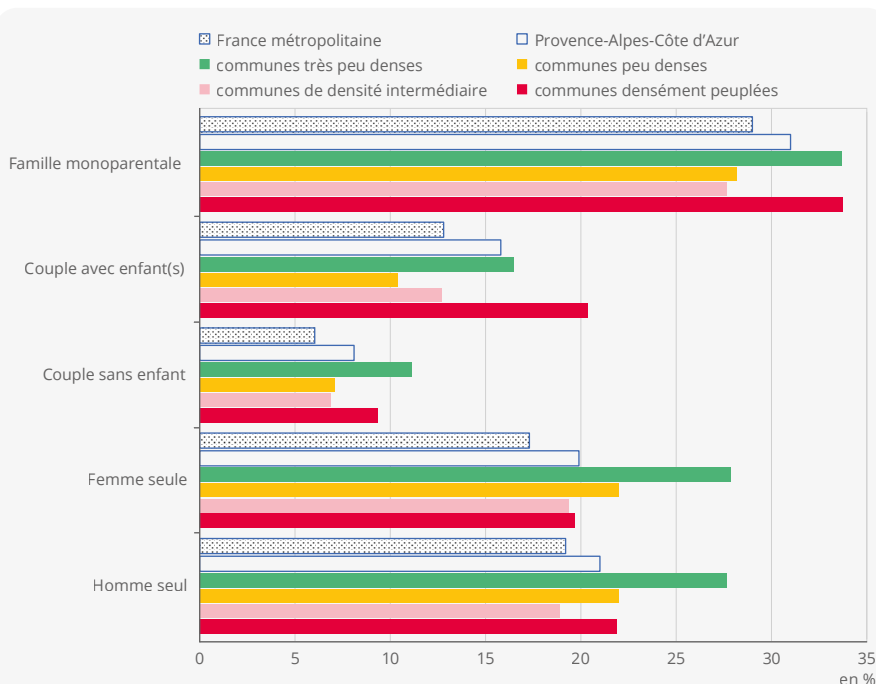
Parmi les principaux centres urbains de la région (Avignon, Cannes-Antibes, Marseille, Nice et Toulon), Avignon est celui où la **ségrégation spatiale** est la plus importante. Marseille se place en deuxième position, alors qu'elle était la ville de la région où le phénomène était le plus important jusqu'en 2011.

Comme au niveau national, ce sont les personnes les plus aisées et les plus pauvres qui sont davantage ségrégées, c'est-à-dire plus concentrées dans certains quartiers, nettement plus que les personnes de revenus intermédiaires, plus réparties dans l'habitat. Dans les autres régions, les plus ségrégées sont généralement les plus aisées. À l'inverse, à Marseille, Toulon et Avignon, ce sont les 20 % des habitants les plus pauvres qui sont les plus concentrés dans certains quartiers.

Au cours des dernières années, la ségrégation en Provence-Alpes-Côte d'Azur a diminué pour les 20 % les plus pauvres et pour les ménages proches du revenu médian tandis qu'elle a augmenté pour les 20 % les plus aisés.

Par rapport aux autres grands centres urbains de France métropolitaine, Marseille et Avignon se situent parmi les villes les plus ségrégées, tandis que Toulon a une position moyenne. Nice se situe parmi les villes où la répartition est la moins inégalitaire.

► 6. Taux de pauvreté en fonction du type de ménage et de la grille de densité



Lecture : dans les communes densément peuplées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 33,8 % des personnes vivant en famille monoparentale sont pauvres.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

En 2019, 258 000 enfants sont pauvres dans la région : 38 000 ont moins de 3 ans, 159 000 entre 3 et 14 ans et 61 000 entre 15 et 17 ans. Le taux de pauvreté infantile s'élève à 25,4 % (21,2 % en France métropolitaine). Il est supérieur de 8,3 points au taux de pauvreté tous âges confondus (l'écart est de 6,6 points en France métropolitaine). Ce taux est le deuxième plus élevé des régions de France métropolitaine après les Hauts-de-France. Dans certaines grandes communes de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le taux de pauvreté infantile avoisine ou dépasse 40 %. C'est notamment le cas à Marseille et Avignon, mais aussi Tarascon,

Apt, Carpentras, Valréas, Cavaillon et Bollène. Sans la redistribution (prestations familiales notamment), la pauvreté des enfants serait encore plus forte. Elle permet en effet de baisser de 12,4 points leur taux de pauvreté dans la région, son effet étant du même ordre qu'au niveau métropolitain.

Un chômage encore élevé et une plus faible qualification des jeunes actifs

L'exposition à la pauvreté dépend de la situation sur le marché du travail, les

chômeurs et les inactifs (hors retraités) étant les plus touchés. Le haut niveau de la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur résulte en partie des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Dans la région, la part des personnes de 15-64 ans en emploi est faible (62,2 % en 2019 contre 64,7 % au niveau national).

Le taux de chômage, à 8,3 % au quatrième trimestre 2021, est supérieur de 1,2 point à celui de la France métropolitaine, au 3^e rang des régions métropolitaines. Au sein de la région, ce sont les départements de Vaucluse (9,6 % au quatrième trimestre 2021) et des Bouches-du-Rhône (8,7 %) qui ont les taux de chômage les plus élevés. Comme au niveau national, les plus jeunes sont les plus touchés par le chômage. Parmi les actifs en 2021, 21,4 % des 15 à 24 ans sont au chômage contre 8,2 % des 25 à 49 ans et 6,4 % des 50 ans ou plus.

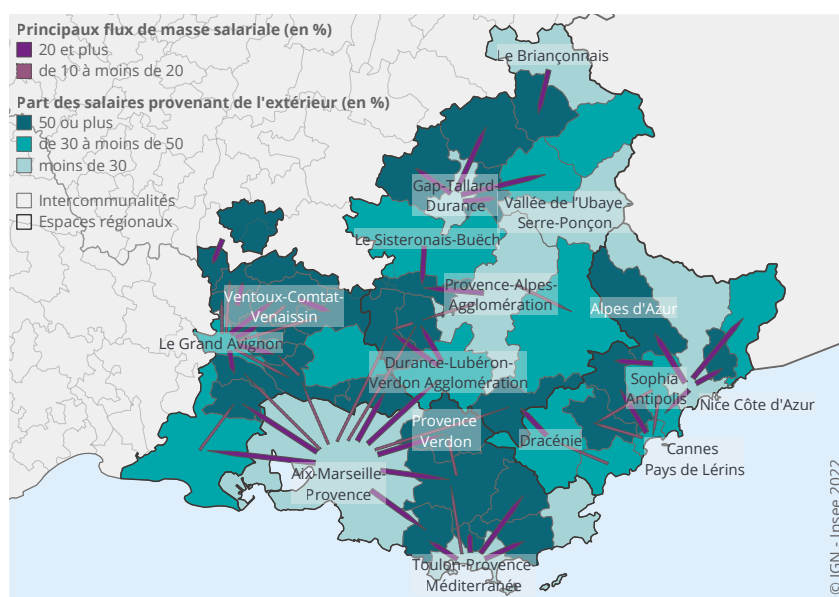
La faiblesse du niveau de qualification explique en partie ces difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les personnes non diplômées, c'est-à-dire sans aucun diplôme ou disposant seulement d'un certificat d'études ou du brevet des collèges, sont plus souvent au chômage (14,4 % en 2021 en France hors Mayotte) que celles qui disposent d'un diplôme (8,5 % de celles qui ont un CAP, BEP, un diplôme équivalent ou un baccalauréat, et 5,3 % de ceux qui ont un bac + 2 ou plus). L'écart est encore plus marqué chez les personnes sorties de formation initiale depuis moins de 4 ans. En 2018, la part des personnes sans diplôme parmi les jeunes non scolarisés de 20 à 24 ans est plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (18,1 %) qu'en France métropolitaine (16,5 %) ► **figure 7**. C'est la troisième part la plus élevée des régions de France métropolitaine. Cependant, elle a baissé depuis 2007, dans la région comme en France métropolitaine, et l'écart entre les deux s'est réduit. Au sein de la région, cette part est particulièrement élevée en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

Dans l'ensemble de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, la part de non-diplômés est en revanche plus proche du niveau national (respectivement 27,7 % et 27,0 % en 2019). Elle est plus élevée en Vaucluse (30,1 %). À l'autre extrême des niveaux de diplômes, la région est la deuxième pour la proportion de diplômés d'un bac + 5 ou plus (10,5 %), derrière l'Île-de-France et *ex æquo* avec Auvergne-Rhône-Alpes. Les plus diplômés sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, où leur part est supérieure à 12 %. Dans les autres départements, leur part ne dépasse pas 8 %.

► Encadré 2 – D'importants flux de salaires autour des grandes agglomérations

Dans les communes de densité intermédiaire, les revenus des ménages proviennent majoritairement des salaires. Certains salariés se déplacent hors de leur territoire de résidence pour aller travailler dans une autre intercommunalité créant des liens économiques entre territoires. Plus de la moitié des intercommunalités de la région dépendent majoritairement de salaires versés par des établissements situés hors de leur territoire. Ainsi, les salaires versés aux actifs travaillant en dehors de leur intercommunalité de résidence représentent près de 30 % de la masse salariale totale. Ce phénomène est particulièrement prégnant autour des grandes agglomérations ► **figure**. Par exemple, les territoires jouxtant la métropole Nice Côte d'Azur profitent du poids économique de la métropole azuréenne, mais également de celui des communautés d'agglomération de Sophia-Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. *A contrario*, certains territoires touristiques, plus éloignés des grandes agglomérations, sont assez autonomes. C'est notamment le cas dans les départements alpins de la communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération et des communautés de communes du Briançonnais et de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon. La part des salaires provenant d'établissements extérieurs y est moindre qu'ailleurs.

► Principaux flux de masses salariales entre intercommunalités et part des salaires provenant de l'extérieur par intercommunalité au lieu de résidence en 2014

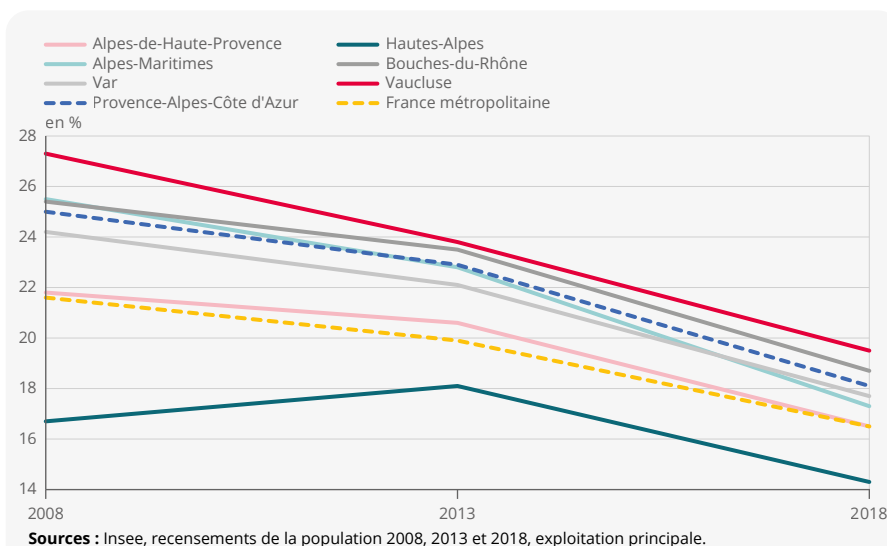


Note : les flux de masses salariales ne prennent pas en compte les salaires versés aux salariés travaillant à l'étranger, y compris les salariés travaillant à Monaco.

Lecture : 64 % de la masse salariale perçue par les habitants de la communauté de communes Alpes d'Azur provient de salariés travaillant en dehors du territoire (dégradé de turquoise), dont plus de 20 % (50 % exactement) provient de salariés travaillant dans la métropole Nice Côte d'Azur (flèche).

Source : Insee, déclarations administratives de données sociales (DADS) 2014.

► 7. Part de non diplômés chez les 20 à 24 ans sortis des études



Sources : Insee, recensements de la population 2008, 2013 et 2018, exploitation principale.

Une concentration de la pauvreté dans les quartiers de la politique de la ville

Les habitants des **quartiers de la politique de la ville** (QPV) en général et plus encore ceux de la région sont particulièrement touchés par la pauvreté. En 2019, un peu plus de 230 000 personnes vivant dans les QPV sont pauvres, soit 48 % des résidents de ces quartiers, cinq points au-dessus des QPV de France métropolitaine. Le taux de pauvreté est près de trois fois plus élevé que pour l'ensemble de la région.

Dans les QPV de la région, le niveau de vie médian est inférieur de 60 euros mensuels à celui des QPV métropolitains et de 690 euros à celui du reste de la région. Plus le niveau de vie est faible, plus la part des prestations sociales est importante. Ainsi dans les quartiers prioritaires, les prestations sociales représentent 27 % du revenu disponible des ménages (soit 3,5 points de plus que dans les QPV de France métropolitaine et 20,5 points de plus que dans le reste de la région).

Le niveau de vie progresse beaucoup moins dans les quartiers prioritaires qu'en dehors. Les personnes s'installant dans les QPV régionaux sont plus pauvres que celles qui en partent, et celles qui y restent ont une progression faible de leur niveau de vie. De ce fait, l'écart se creuse entre les QPV et leur environnement urbain [Durieux, Rouaud, 2021].

Un faible taux d'emploi et un moindre niveau de diplôme dans les QPV

La faiblesse des revenus des habitants vivant dans les quartiers de la politique de la ville découle en partie d'un accès difficile au marché du travail. Le chômage y est plus de deux fois supérieur à la moyenne régionale. Les habitants des QPV qui travaillent ont plus souvent qu'ailleurs des emplois précaires, à durée limitée ou à temps partiel.

La faible insertion professionnelle des habitants des QPV est en partie liée à leurs caractéristiques socio-démographiques. Ils disposent ainsi d'un niveau de diplôme moins élevé qu'au niveau régional, ce qui constitue un handicap pour trouver un emploi. D'autres facteurs peuvent jouer en défaveur des habitants des QPV tels que leur environnement familial, un moins bon état de santé, des réseaux personnels et professionnels moins développés, des offres d'emploi moins accessibles (faiblesse des transports

en commun, moindre équipement en voiture) ou d'éventuels autres freins à l'emploi ou discriminations auxquels ils peuvent être confrontés du fait même de leur lieu de résidence [Durieux, Rouaud, 2020].

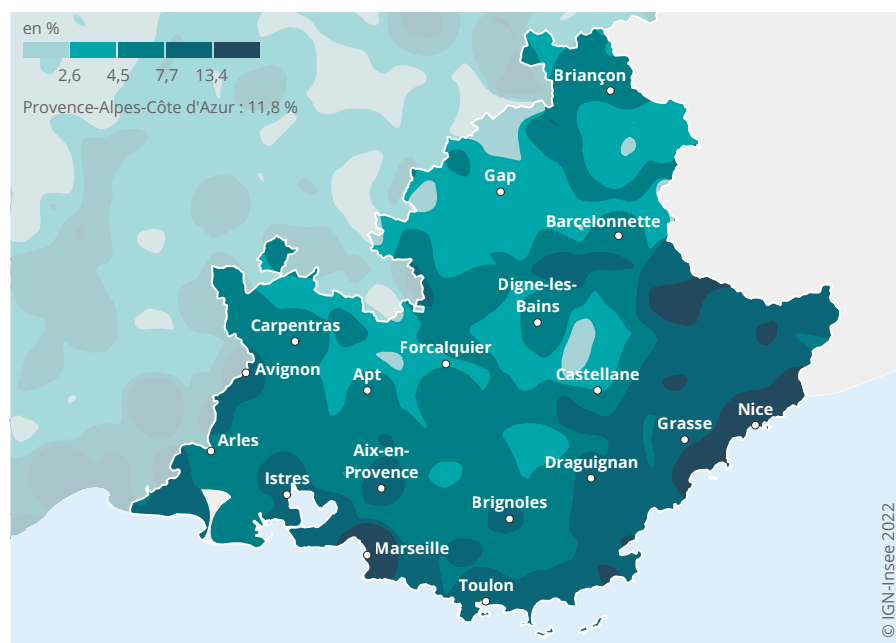
Des logements suroccupés dans les communes les plus denses

Au-delà du niveau de vie, les inégalités peuvent se manifester dans de nombreux

domaines, tels que les conditions de logement, les conditions d'accès aux équipements, l'éducation ou les compétences numériques.

Les conditions de logement sont une composante importante des conditions de vie. En 2018, 11,8 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent dans un **logement suroccupé**. C'est un taux très supérieur à celui de France métropolitaine (7,7 %). La région est en effet la 2^e de France métropolitaine la plus

► 8. Part des personnes résidant dans un logement suroccupé en 2018

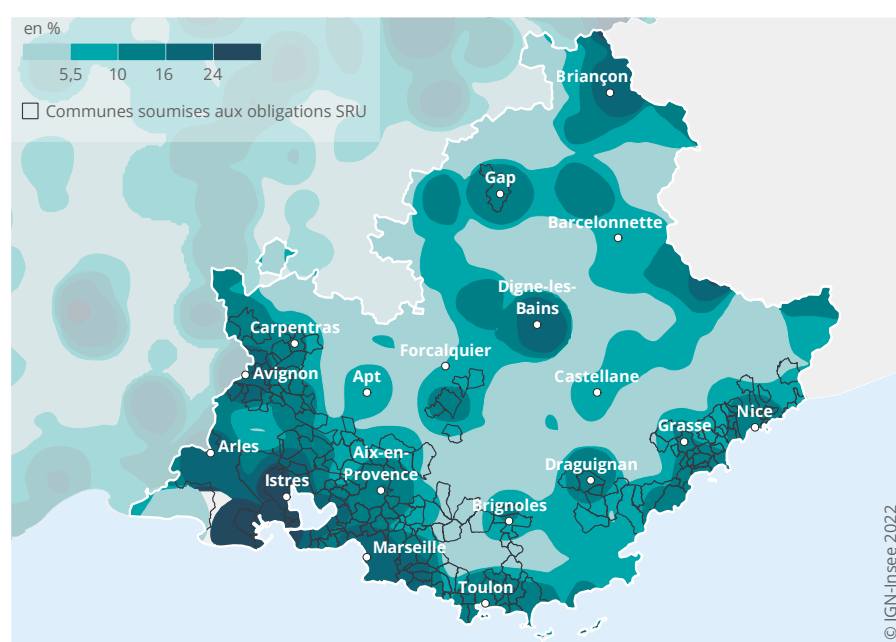


Note : les données communales sont lissées.

Champ : résidences principales (hors studio de 1 personne).

Source : Insee, recensement de la population 2018 (exploitation complémentaire).

► 9. Part des logements sociaux parmi les résidences principales en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019



Notes : les données communales sont lissées.

Sources : Service des données et études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'environnement, répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 ; Insee, recensement de la population 2019.

touchée par la suroccupation après l'Île-de-France (19,0 %), en lien avec des prix immobiliers élevés.

Certains types de ménages sont particulièrement concernés. Ainsi, 30 % des personnes vivant en famille monoparentale avec un enfant mineur habitent un logement suroccupé, contre 14 % de celles d'un couple avec enfant et 2 % des personnes en couple sans enfant. Le phénomène est bien plus important qu'au niveau national où 20 % des personnes en famille monoparentale et 9 % de celles d'un couple avec enfant vivent dans un logement trop petit en 2018. Les plus jeunes sont plus concernés par la suroccupation : c'est le cas de 21 % des mineurs, soit deux fois plus que les majeurs. Cette situation est encore plus fréquente en présence d'enfants de moins de 10 ans.

En lien avec la forte densité de population, la suroccupation est très marquée sur le littoral azuréen, autour du golfe de Saint-Tropez ainsi qu'à Marseille ► **figure 8**. Plus généralement, la part de la population habitant dans les zones denses et de densité intermédiaire est particulièrement élevée dans la région : la moitié des habitants résident dans des communes denses, contre un peu plus d'un tiers au niveau national.

Un logement social peu présent

En 2021, l'offre locative sociale dans la région s'élève à 320 700 logements. Ainsi, 14,1 % des résidences principales de la région sont des logements sociaux [Dreal, 2021], 3 points de moins qu'au niveau national (17,4 %) malgré le fort taux de pauvreté ► **figure 9**. Cependant, au cours des cinq dernières années, la hausse du nombre de logements sociaux est supérieure dans la région à la moyenne nationale (+11 % contre +7 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 45 % des communes soumises aux obligations de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) sont carencées. Dans les quartiers prioritaires également, les logements sociaux sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national. Environ un logement sur deux est un logement social dans les QPV de la région, soit 17 points de moins qu'en France métropolitaine.

Le logement social est *a priori* un levier pour sortir de la suroccupation, puisque les logements sont affectés en fonction de la taille du ménage à l'entrée dans le logement et que les loyers sont plus faibles que sur le marché privé. Cependant, leur faible disponibilité

empêche certains ménages d'accéder à un logement de taille adéquate lorsque le ménage s'agrandit. Ainsi, la suroccupation touche 12 % des résidences principales appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré (HLM) en 2018.

Des temps d'accès aux équipements de la vie courante plus longs dans les zones très peu denses

Si les espaces très peu denses sont peu touchés par la suroccupation, ils sont en revanche moins bien pourvus en termes d'équipements de la vie courante.

Le temps d'accès aux équipements tels que les commerces, les établissements d'enseignement, mais aussi les services de soins de première nécessité, les services pour les personnes âgées ou pour les jeunes enfants est plutôt faible dans la région mais dépend de la densité. Les habitants des communes denses et de densité intermédiaire ont un temps médian d'accès à ces services de 3 minutes en les considérant situés au centre des communes où ils se trouvent ► **figure 10**. Ces temps d'accès peuvent dépasser 20 minutes pour les communes les moins denses, en particulier dans certains espaces alpins et dans l'arrière-pays niçois.

Les services publics (déclaration des impôts mais aussi inscription scolaire ou changement de coordonnées) se sont largement dématérialisés au cours des

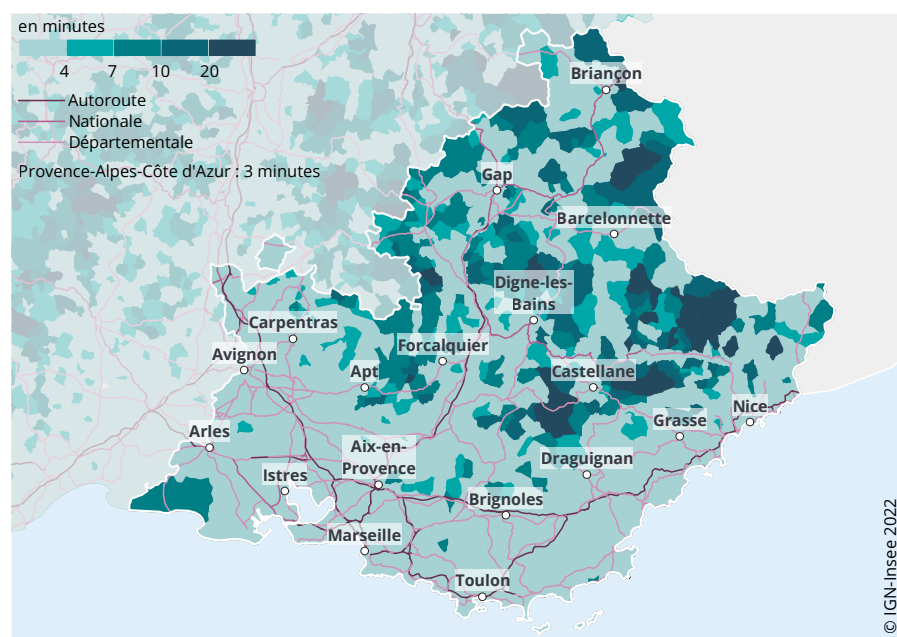
dix dernières années. Cette tendance à l'usage croissant du numérique, parfois de façon subie, peut faire émerger des inégalités du fait d'une appropriation plus ou moins bonne des compétences numériques.

Le taux d'**illectronisme** dans la région pour les 15 ans ou plus est de 15,7 %, légèrement en dessous du taux de France métropolitaine (16,0 %) et inférieur au taux des régions de province (16,9 %). Il augmente avec l'âge (3 % d'illectronisme pour les 15 à 44 ans, et 67 % pour les 80 ans ou plus) et baisse à mesure que le niveau de qualification s'élève. Parmi les actifs, les cadres et professions intermédiaires sont les moins concernés par l'illectronisme (respectivement 1 % et 2 %), à l'inverse des ouvriers et des agriculteurs (respectivement 9 % et 11 %).

Si les jeunes s'adaptent généralement mieux que leurs aînés aux outils numériques, une part importante d'entre eux n'a pas acquis certaines compétences de base. Le taux de jeunes de 16 à 17 ans **en difficulté de lecture** est ainsi plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine (respectivement 11,7 % et 10,5 % en 2017). Il est supérieur au niveau national depuis 2014, alors qu'il était inférieur auparavant, de 2009 à 2014. Au sein de la région, le taux est le plus élevé dans les Bouches-du-Rhône et en Vaucluse. ●

Julie Argouarc'h, Sonia Oujia (Insee)

► 10. Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante (en minutes)



Sources : Insee, base permanente des équipements (BPE) 2018, Distançier Metric-OSRM.

► Définitions

Le **revenu initial** est le revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Le **niveau de vie d'un ménage** est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un ménage. Les **unités de consommation** (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **premier décile** de niveau de vie correspond au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes et le **9^e décile** au niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés. La moitié des habitants ont un niveau de vie supérieur à la **médiane**.

Les personnes dans des **ménages à hauts revenus** sont celles qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est supérieur au 9^e décile qui est de 3 300 euros mensuels en 2019 (niveau métropole). Les **ménages à très haut revenu** disposent d'un revenu initial mensuel par unité de consommation supérieur à 9 060 euros en 2017 (dernier centile, soit le niveau de vie plancher des 1 % les plus aisés).

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 102 euros par mois et par unité de consommation en 2019. Un individu est considéré comme pauvre au sens de la **pauvreté monétaire** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la **grille communale de densité** s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté.

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses, très peu denses. Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'**espace urbain** ; les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'**espace rural**.

La **ségrégation spatiale** est l'état de séparation dans l'espace des personnes appartenant à des groupes sociaux différents. Une ville est d'autant plus ségréguée que certains groupes sociaux sont surreprésentés dans certains quartiers : ces quartiers sont alors peu représentatifs de la composition sociale de la population de la ville dans son ensemble.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils ont été identifiés en utilisant comme critère le revenu par habitant.

Le concept de **suroccupation** repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
 - une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
 - une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ.

L'**illectronisme** désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc.) ou de ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle).

Les **jeunes en difficulté de lecture** sont ceux ayant été repérés comme étant en difficulté lors des tests réalisés lors des journées défense et citoyenneté. Trois dimensions de la lecture sont étudiées :

- l'automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- la connaissance lexicale ;
- la pratique des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

► Sources

Les revenus, niveaux de vie ainsi que les taux de pauvreté proviennent du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) 2019 pour Provence-Alpes Côte d'Azur et la France de province, et de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (**ERFS**) 2019 pour la métropole. Les données sur les logements sociaux sont issues du fichier démographique des logements et des individus (**Fidéli**) 2019.

La suroccupation et le niveau de diplômes sont mesurés à partir des **recensements de la population** (RP) 2007, 2012, 2017 et 2018.

Les temps d'accès aux équipements sont issus de la base permanente des équipements (**BPE**) 2018 et du distancier **Metric-OSRM**.

L'illectronisme est mesuré par l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (**TIC**) ménages 2019.

Les taux de chômage localisés publiés par l'Insee sont estimés à partir de l'Enquête emploi en continu (**EEC**).

► Bibliographie

- **Chauvot N., Rouaud P., Zampini C.** (Insee), « Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 104, juin 2022.
- **Durieux S., Rouaud P., Belle R.**, « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses Provence-Alpes Côte d'Azur* n° 82, janvier 2020.
- **Durieux S., Rouaud P.**, « Quartier de la politique de la ville – Ceux qui s'installent sont plus pauvres que ceux qui partent », *Insee Analyse Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 96, octobre 2021.
- **Durieux S., Zampini C.**, « Très hauts revenus : des ménages très présents dans les Alpes-Maritimes », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 63, mai 2020.
- **Michaïlesco F.**, « Des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 63, septembre 2018.
- **Arrighi J.-J., Samyn S.**, « Équipements et services - Bonne accessibilité dans les communes peu denses grâce au tourisme », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 22, janvier 2016.
- **Michaïlesco F.**, « Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^e région la plus marquée par les inégalités - Niveaux de vie en 2014 », (Insee), *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 53, novembre 2017.
- **Zampini C.**, « Surpeuplement, isolement, pauvreté : des ménages inégalement dotés face au confinement », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 62, mai 2020.
- **Essaïeh D., Pégaz-Blanc O.**, « Les ménages « modestes » plus présents hors des grandes aires urbaines », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 83, février 2020.
- **Gleizes F., Nougaret A., Pla A., Viard-Guillot L.**, « Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021 », *Insee Focus* n° 267, mai 2022.
- **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, Unité Géomatique et Statistiques**, « Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2021 », novembre 2021.

Provence-Alpes-Côte d'Azur face aux enjeux du grand âge

En 2019, 1,5 million de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 % des habitants de la région, une part supérieure de trois points à celle de France métropolitaine. Au cours des trente dernières années, le nombre de seniors a progressé au même rythme qu'en France métropolitaine. À l'horizon 2050, il continuerait de croître et la part des personnes de 85 ans ou plus doublerait, passant de 3,8 % à 7,3 %.

Les seniors qui s'installent dans la région sont plus nombreux que ceux qui la quittent, mais cet excédent migratoire est plus faible que dans les régions voisines. Les inégalités de niveau de vie qui existent en Provence-Alpes-Côte d'Azur se retrouvent chez les 60 ans ou plus, avec davantage de seniors très aisés que dans les autres régions de province, mais aussi davantage de seniors pauvres. Dans la région, de nombreux logements sont anciens. Seulement un logement sur dix occupé par un senior possède au moins un équipement permettant d'aider à l'autonomie. La grande majorité des personnes âgées dépendantes vivent à domicile. Les plus âgés (85 ans ou plus) résident moins souvent dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) qu'en moyenne en France. L'équivalent de 77 500 emplois à plein temps sont dédiés aux personnes âgées, tout particulièrement aux personnes âgées dépendantes. Dans le secteur de l'aide à domicile, ces postes d'employés occupés majoritairement par des femmes sont peu rémunérés et souvent à temps partiel.

En 2019, 1,5 million de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 % des habitants, une part supérieure à celle de la France métropolitaine (+ 3 points) ► **figure 1**.

En proportion de l'ensemble des habitants, ils sont particulièrement présents sur une partie du littoral varois (à Saint-Raphaël, Sanary-sur-Mer ou Bandol), mais aussi dans certaines zones peu denses, telles que le Queyras ou le haut de la vallée de la Vésubie.

En 1990, la part des personnes âgées dans la population était déjà plus élevée qu'en France métropolitaine (22 % contre 19 %). Entre 1990 et 2019, elle a globalement progressé au même rythme dans la région qu'au niveau national (+ 7 points), avec de fortes disparités locales. La hausse est importante à l'ouest de l'étang de Berre ainsi que dans une zone allant de l'est d'Aix-en-Provence jusqu'à Brignoles inclus. Cependant, la part des personnes âgées y reste limitée, du fait de la présence de nombreux actifs dans ces territoires.

La question du vieillissement de la population est donc particulièrement prégnante dans la région, avec des conséquences dans de nombreux domaines : développement d'activités commerciales, récréatives ou culturelles appropriées, adaptation des espaces publics urbains et des politiques de mobilité, mais aussi, avec l'avancée en âge, adaptation des logements, adéquation de l'offre de soins et formation de personnels d'accompagnement dans la **dépendance**. L'acuité de cette question a été renforcée

par l'épidémie de Covid-19, qui a particulièrement concerné les personnes âgées de la région en 2021 ► **encadré 1**.

La population de 85 ans ou plus doublerait d'ici 2050

En 2019, 200 000 personnes âgées de 85 ans ou plus vivent dans la région. Comme les autres **seniors**, les personnes de 85 ans ou plus sont très présentes sur le littoral ► **figure 2**. Pour les plus âgés, la question de la proximité des équipements représente un enjeu important : l'accès aux commerces, aux services publics et à l'offre de soins est plus compliqué dès lors qu'on s'éloigne des centres-villes. Du fait de l'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes, les femmes sont nettement majoritaires dans cette tranche d'âge (207 femmes pour 100 hommes). Le déséquilibre en faveur des

femmes est encore plus prononcé dans certaines communes, notamment celles qui accueillent une institution pour personnes âgées dépendantes (212 femmes pour 100 hommes dans ces communes).

À l'horizon 2050, les habitants de 60 ans ou plus seraient autour de 1,9 million, soit 390 000 de plus qu'en 2019 (+ 26 %) ► **méthode**. Parmi eux, la population âgée de 85 ans ou plus s'accroîtrait bien plus fortement (+ 93 %). Alors qu'en 2019, la part de cette population est de 3,8 %, elle serait de 7,3 % en 2050 dans la région (6,5 % en France métropolitaine).

Un excédent migratoire de seniors faible comparé aux autres régions du sud

Si le vieillissement est essentiellement le fait de la population déjà installée dans la région, les **mobilités résidentielles** en

► Encadré 1 – Un excédent de mortalité plus marqué en 2021 dans la région pour les personnes de 60 ans ou plus

En 2019, 47 800 personnes âgées de 60 ans ou plus sont décédées dans la région, dont 52 % de femmes.

En 2020, 2 000 femmes et 2 200 hommes de 60 ans ou plus supplémentaires par rapport à 2019 sont décédés. Mais l'écart entre 2021 et 2019 est encore plus marqué : 3 000 femmes et 3 400 hommes de 60 ans ou plus supplémentaires, soit respectivement 12 % et 15,1 % de décès en plus. Bien que forte, cette surmortalité ne change pas la part des personnes de 60 ans ou plus dans la population. Entre 2019 et 2020, l'excédent de décès des femmes et des hommes est moindre en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine, pour toutes les tranches d'âge au-delà de 60 ans. En revanche, entre 2019 et 2021, l'excédent est nettement supérieur à la moyenne métropolitaine pour les 75-84 ans (+ 8,8 points pour les femmes, + 6,7 points pour les hommes) ainsi que pour les 85 ans ou plus (+ 6 points tous sexes confondus). Les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ont donc été particulièrement fortes en 2021 dans la région, comparativement à l'ensemble de la France métropolitaine.

provenance des autres régions françaises contribuent également à accroître la population de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre 2018 et 2019, 12 000 personnes de cette classe d'âge se sont installées dans la région tandis que 10 150 l'ont quittée, soit un excédent de 1 850 habitants sur un an, proche de celui observé entre 2012 et 2013. Les nouveaux arrivants dans la région proviennent essentiellement d'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Occitanie ou des Hauts-de-France. Ceux qui la quittent privilégient les régions voisines ou du littoral atlantique : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste cependant beaucoup moins attractive pour les seniors que ses voisines. La région accueille en effet un peu moins de nouveaux arrivants que les autres régions du sud de la France, mais surtout, ceux qui la quittent sont proportionnellement plus nombreux. En outre, les seniors qui se retirent de ces régions voisines privilégient moins souvent une installation en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, entre 2018 et 2019, la population de 60 ans ou plus s'est accrue par l'effet des migrations avec les autres régions françaises de 1,3 habitant pour 1 000 déjà présents dans la région, contre 5,5 en Nouvelle-Aquitaine et 5,1 en Occitanie ► **figure 3**.

Ces mobilités, auxquelles s'ajoutent les mobilités internes à la région, contribuent à faire progresser plus fortement la population âgée des départements alpins et du Var. A *contrario*, le département des Bouches-du-Rhône est déficitaire sur cette classe d'âge. En sus de ces apports de population internes au territoire national, près de 1 700 seniors en provenance de l'étranger se sont installés dans la région en 2019, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes et le Var. Ils sont majoritairement originaires d'un pays frontalier, Belgique, Monaco, Italie et Suisse, mais aussi des États-Unis et du Royaume-Uni. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la quatrième région de France métropolitaine à accueillir le plus de seniors étrangers après l'Île-de-France, l'Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

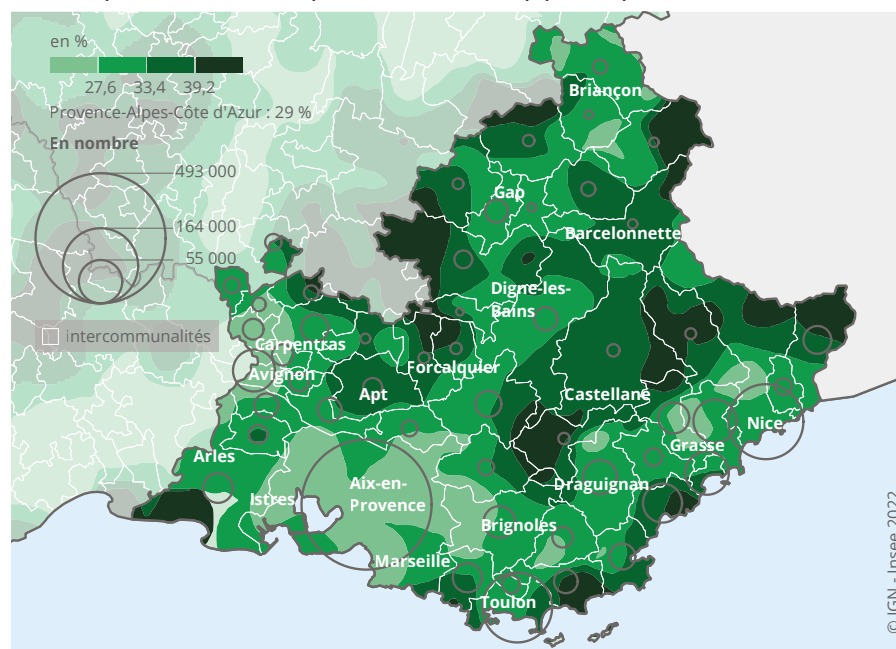
Parmi les seniors déjà installés, comme parmi les nouveaux arrivants, les anciens cadres, artisans et commerçants sont plus présents dans la région qu'en France métropolitaine (17,0 % contre 14,4 % au niveau national). À l'inverse, les seniors de la région sont moins souvent d'anciens ouvriers (15,6 % contre 20,8 % en France métropolitaine).

Un taux de pauvreté moins élevé pour les plus âgés

Le fait que les seniors soient plus souvent d'anciens cadres dans la région rejaillit sur leurs **niveaux de vie**. Parmi les ménages

► 1. Personnes de 60 ans ou plus

a. Nombre (par intercommunalité) et part dans l'ensemble de la population (par commune)

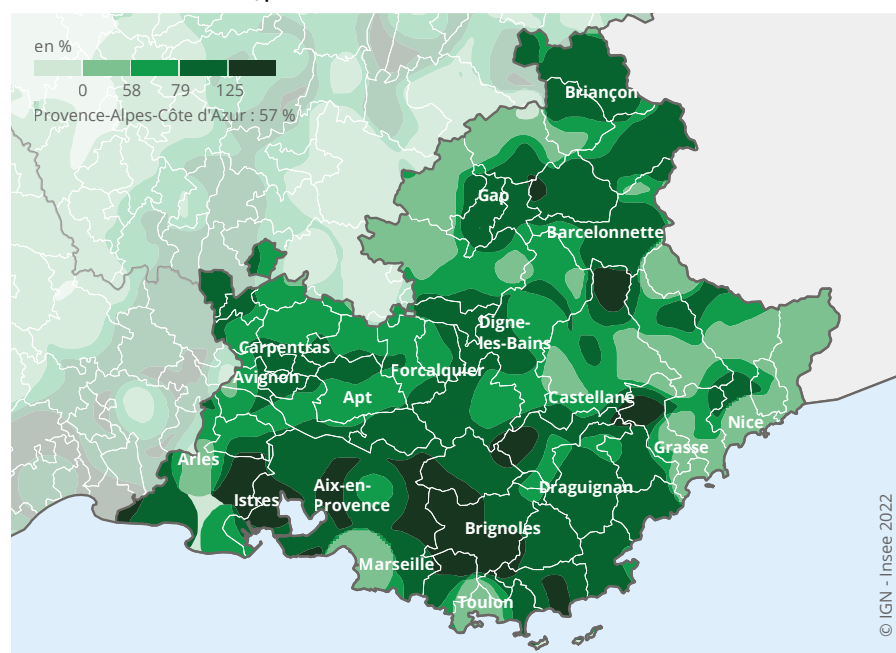


Note : les données communales sont lissées.

Lecture : dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, 493 000 personnes ont 60 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

b. Évolution entre 1990 et 2019, par commune



Note : les données communales sont lissées. La moyenne nationale est de 58 %.

Lecture : à Briançon, entre 1990 et 2019, le nombre d'habitants de 60 ans ou plus s'est accru de 105 %.

Sources : Insee, recensement de la population 1990 et 2019.

dont la personne de référence a 60 ans ou plus, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 3 480 euros mensuels, soit un **9^e décile** bien plus élevé que la moyenne des régions métropolitaines hors Île-de-France (3 250 euros) ► **figure 4**. Le niveau de vie médian des seniors s'établit à 1 930 euros mensuels. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur ; il est légèrement supérieur au niveau de vie médian des seniors des régions de province (1 890 euros mensuels).

Dans le bas de l'échelle des revenus, 12,5 % des personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus sont considérées comme **pauvres** ► **encadré 2**. Le taux de pauvreté des seniors dépasse de trois points la moyenne des régions de province, un écart semblable à celui observé tous âges confondus. La part des seniors pauvres est toutefois inférieure à celle des autres catégories d'âge, en raison des moindres charges, notamment parentales, auxquelles ils doivent faire face. Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins

65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'invalidité au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Fin 2019, le montant du minimum vieillesse s'élève à 868 euros par mois pour une personne seule, et à 1 348 euros par mois pour un couple d'allocataires. Dans la région, 76 000 seniors bénéficient de ces aides en 2019.

Parmi les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus, ceux constitués de personnes âgées vivant seules sont les plus représentés (45 %), mais ceux de couples sans enfant sont également nombreux (37 %). Les personnes âgées vivant en couple ont généralement un niveau de vie plus élevé que celles vivant seules. Parmi ces dernières, les femmes ont globalement un niveau de vie inférieur à celui des hommes quelle que soit la tranche d'âge au-delà de 60 ans, en raison de carrières plus courtes et de revenus d'activité antérieurs plus faibles. Ces disparités de niveau de vie augmentent avec l'âge.

Au-delà de 60 ans, les revenus proviennent principalement des pensions de retraite. Si celles-ci représentent 60 % du revenu disponible pour les ménages des 60-74 ans (dont une partie peut encore inclure un actif occupé), cette part monte à 87 % pour les ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus. Les seniors nouveaux arrivants dans la région ont un niveau de vie médian supérieur d'environ 50 euros mensuels à celui des seniors déjà présents. L'apport principal des revenus provient plus souvent des salaires pour les seniors arrivants que pour ceux déjà installés (11,0 % contre 8,5 %). C'est dû en partie à un âge moins élevé, pouvant correspondre à une fin de vie active : 32 % des seniors arrivants ont entre 60 et 64 ans contre 22 % de ceux déjà présents.

Les nouveaux arrivants occupent des logements deux fois plus petits qu'avant leur déménagement

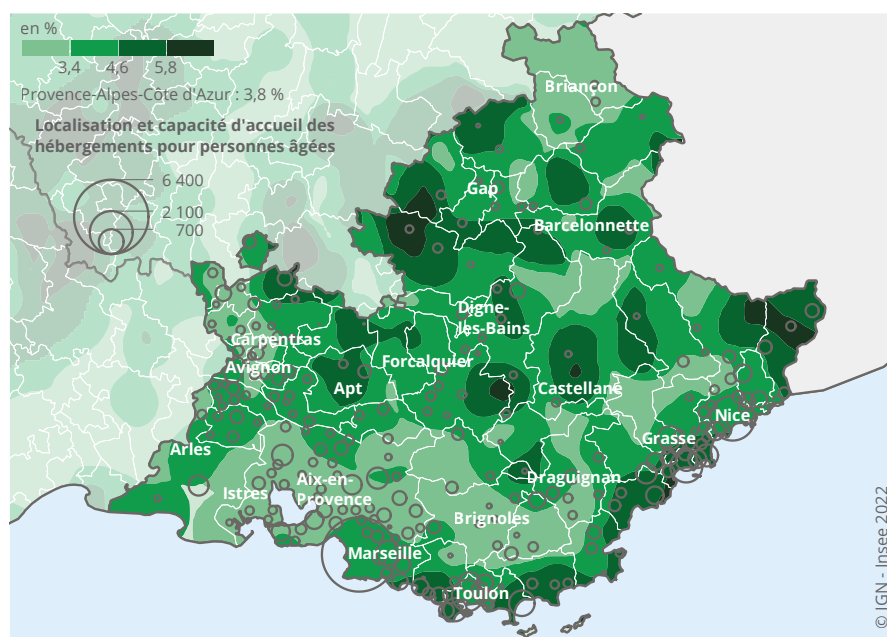
Les logements des seniors sont en moyenne plus petits dans la région qu'en France métropolitaine, en raison de la forte proportion d'appartements dans le parc immobilier. Les nouveaux arrivants, malgré un niveau de vie médian supérieur à celui des résidents déjà présents, habitent plutôt dans des logements plus petits. Ils passent, en changeant de région, d'une surface médiane de 129 m² à 66 m² (contre 79 m² pour les résidents depuis plus d'un an), surface plus adaptée à la taille de leur ménage. Neuf ménages seniors sur dix arrivant dans la région sont en effet composés d'un couple sans enfant ou d'une personne seule.

Les ménages âgés sont moins souvent propriétaires de leur logement dans la région qu'au niveau métropolitain (69 %

► Encadré 2 – Les ménages âgés et pauvres sont surreprésentés dans les communes densément peuplées

Les ménages en situation de pauvreté dont la personne de référence a 60 ans ou plus résident plus souvent dans des communes densément peuplées au sens de la **grille communale de densité**. Les seniors pauvres sont ainsi particulièrement présents dans les départements très urbains des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. Ils sont à l'inverse sous-représentés dans les communes de densité intermédiaire. Les ménages composés d'une femme seule sont plus souvent pauvres. Les femmes des générations à la retraite étaient en effet moins souvent actives que leur conjoint, ont eu des carrières plus courtes et des revenus d'activité antérieurs plus faibles. Elles touchent donc une retraite, ou une pension de réversion si le conjoint est décédé, en moyenne plus basse que les hommes. Pour les 60 ans ou plus comme pour les autres tranches d'âge, les ménages pauvres sont plus souvent locataires et habitent plus fréquemment un logement social ou dans un quartier prioritaire de la ville.

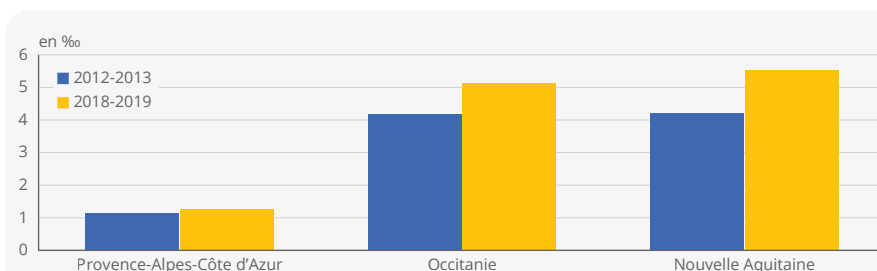
► 2. Proportion de personnes de 85 ans ou plus en 2019, localisation et capacité d'accueil des hébergements pour personnes âgées



Lecture : en 2019, dans la commune de Nice, 4,5 % de la population a 85 ans ou plus et les institutions d'hébergement pour personnes âgées ont une capacité d'accueil de 2 300 personnes.

Sources : Insee, recensement de la population 2019, Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) 2021.

► 3. Solde migratoire des personnes de 60 ans ou plus



Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'excédent des arrivées sur les départs de personnes âgées de 60 ans ou plus est de 1,3 personne pour 1 000 habitants de cet âge entre 2018 et 2019 (hors échanges avec l'étranger).

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2019.

contre 73 %). Seulement la moitié des ménages seniors arrivés dans la région au cours de la dernière année possèdent leur logement. En effet, une partie d'entre eux deviennent locataires, notamment parce qu'ils conservent leur ancien logement ou qu'ils voient dans la location une solution transitoire en attendant de trouver un nouveau logement en propriété.

Un logement sur dix occupé par une personne âgée dispose d'un aménagement spécifique pour son autonomie

En 2014, un logement sur dix occupé par un senior dispose d'au moins un aménagement spécifique pour l'aider à son autonomie (barre d'appui, douche adaptée,

élargissement des portes...), soit une part comparable au niveau national. Le taux diffère selon le sexe : 7,5 % pour les hommes de 60 ans ou plus, contre 12,9 % pour les femmes. La proportion double pour les logements occupés par les 75 ans ou plus.

Les logements sont plus anciens que dans le reste de la France métropolitaine. Ainsi, les adapter aux nouvelles normes énergétiques et environnementales mais aussi à la dépendance constitue un enjeu important dans la région.

La grande majorité des personnes âgées dépendantes vivent à domicile

En 2019, 43 300 personnes de 60 ans ou plus vivent en maison de retraite ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans la région. Parmi les 85 ans ou plus, 28 800 personnes y résident, soit 15 % de cette classe d'âge. La part des personnes âgées de 85 ans ou plus vivant en Ehpad est inférieure à celle de France métropolitaine (18 %) ou des régions voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes (19 %) et d'Occitanie (17 %), mais supérieure à celle de Corse (9 %). L'écart entre la région et la France peut en partie s'expliquer par une offre de places plus faible [Drees, 2020], par la présence de seniors aux revenus modestes, pour lesquels l'accès aux institutions est davantage contraint, ou encore par un maintien à domicile facilité par la densité élevée d'infirmiers libéraux [Drees, 2018].

Dans la région, en 2019, 225 000 personnes âgées de 60 ans ou plus se déclarent dépendantes dont 61 500 **séverement dépendantes**. La grande majorité de ces personnes âgées dépendantes vivent à domicile.

En lien avec la poursuite du vieillissement de la population, le nombre de personnes dépendantes va continuer à progresser. En 2050, 306 000 seniors seraient dépendants ► **méthode** dont 71 000 sévèrement dépendants. La question de la prise en charge de ces personnes par des professionnels se posera alors davantage dans les années à venir.

77 500 emplois en équivalent temps plein pour accompagner les personnes âgées

En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équivalent de 77 500 emplois à plein temps travaillent auprès des personnes âgées, dont 47 300 intervenant à domicile (aides à domicile, infirmiers libéraux, etc.) et 30 200 dans les institutions d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Parmi ces emplois, 68 300 sont mobilisés pour la prise en charge des personnes âgées

dépendantes, qu'elles vivent en institution ou à domicile. Ces deux formes d'aide professionnelle sont moins mobilisées que dans le reste de la France de province. Dans le secteur de l'aide à domicile comme dans les institutions d'hébergement pour personnes âgées, la plupart des postes sont de catégorie employé (respectivement 96 % et 73 %). Ces postes d'employés sont

majoritairement occupés par des femmes, avec une moyenne d'âge de 46 ans, plus élevée que pour le reste des employés du tertiaire ► **figure 5**. Dans les institutions d'hébergement, le salaire net horaire est un peu plus élevé que pour la moyenne du tertiaire, mais il est en revanche plus faible dans le secteur de l'aide à domicile. Dans ce dernier secteur, qui est par ailleurs le

► 4. Indicateurs de pauvreté et de niveau de vie des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France de province
Taux de pauvreté (en %)	12,5	9,8
Intensité de la pauvreté (en %)	18,6	16,1
1 ^{er} décile (en euros mensuels)	1 030	1 100
Médiane (en euros mensuels)	1 930	1 890
9 ^e décile (en euros mensuels)	3 480	3 250
Rapport interdécile (9 ^e décile/1 ^{er} décile)	3,4	3,0

Lecture : l'intensité de la pauvreté est de 18,6 % dans la région, ce qui signifie que le niveau de vie médian des personnes pauvres est 18,6 % plus bas que le seuil de pauvreté. Elle y est plus forte qu'en France métropolitaine hors Ile-de-France (16,1 %). Dans la région, en 2019, les 10 % de 60 ans ou plus les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 1 030 euros mensuels. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 3 480 euros mensuels. Le rapport interdécile, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, est de 3,4 parmi les 60 ans ou plus, plus élevé qu'en Province (3,0).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

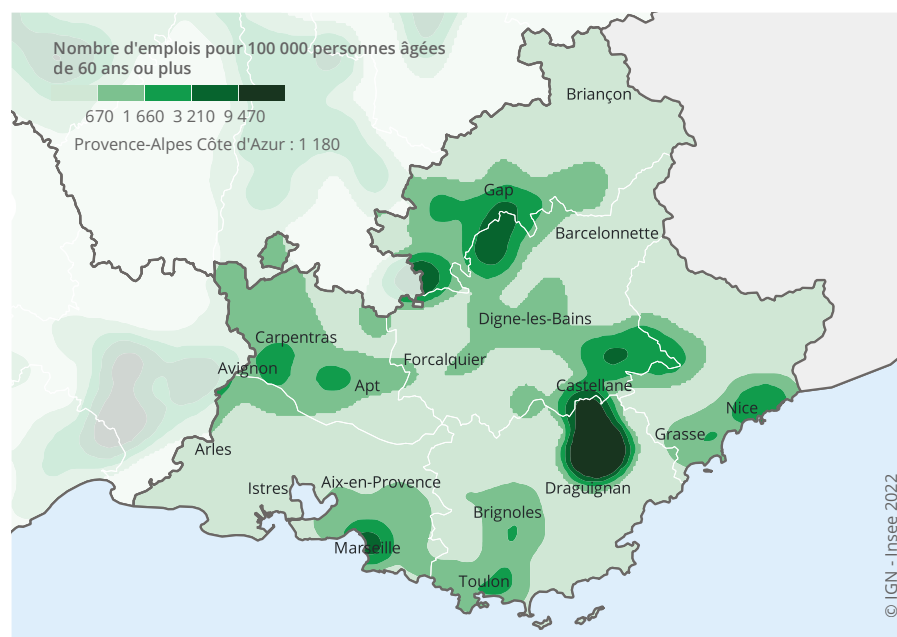
► 5. Conditions d'emploi des employés du secteur privé dédiés à la prise en charge de la dépendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019

	Salaire net horaire (en euros)	Part de salariés en CDD (en %)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)	Nombre d'heures médian par jour ouvrable	Salaire net mensuel médian (en euros)
Secteur de l'aide à domicile	8,7	9	94	46	4,6	860
Institutions d'hébergement pour personnes âgées	10,7	31	90	41	7,0	1 510
Secteur du commerce	10,1	28	65	36	7,0	1 410
Secteur de l'hébergement-restauration	9,6	50	52	33	7,0	1 380
Ensemble du tertiaire	10,1	36	67	36	7,0	1 430

Note : en 2019, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire net est de 7,93 euros. Institutions d'hébergement pour personnes âgées : centre hospitalier, centre de jour, Ehpad, établissement de soins de longues durées, résidence autonomie.

Sources : Insee, base tous salariés (BTS) 2019 ; Drees, Finess 2019.

► 6. Densité en services d'aide et d'accompagnements à domicile à moins de 30 minutes pour seniors



Note : les données communales sont lissées.

Lecture : à Grasse, 1 080 personnes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus sont employées d'un service d'aide à domicile pour l'assistance des personnes âgées situé à moins de 30 minutes.

Sources : Insee, recensement de la population 2015 ; Direction générale des entreprises, NOVA 2015.

plus féminisé, la très faible rémunération horaire s'accompagne d'une faible durée de travail médiane de sorte que la moitié des employés retire moins de 860 euros nets par mois de leur activité.

En termes d'offre de soins, la région est plutôt bien pourvue en médecins généralistes libéraux ou salariés de centres de santé : seulement 0,9 % de la population vit dans une zone « **sous-dense** » en matière de santé contre 5,7 % au niveau national. L'**accessibilité potentielle localisée** des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes 60 ans ou plus est la plus élevée autour de Draguignan et de Gap. Elle est en revanche moindre autour d'Aix-en-Provence, Istres, Briançon, Barcelonnette et Arles ► **figure 6**. Les personnels sont proportionnellement moins nombreux dans les territoires alpins et dans l'arrière-pays niçois. ●

Julie Argouarc'h, Fabrice Michaillesco, Anton Monsef (Insee)

► Méthode

La **projection du nombre de personnes âgées** à l'horizon 2050 repose sur le scénario central de projection de population du modèle **Omphale 2022**, qui reproduit les tendances observées sur le passé récent, notamment en termes d'évolution de la mortalité (évolution parallèle à la tendance nationale) et de migrations (quotients migratoires stables avec les autres territoires français, solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 par an ventilé localement). Les données de 2019 proviennent de ce modèle. Elles diffèrent légèrement des résultats du recensement de la population de 2019.

S'y ajoutent, pour les personnes âgées dépendantes, des hypothèses relatives à l'évolution de la dépendance. La répartition des gains d'espérance de vie à 60 ans, avec et sans dépendance, observée en 2015 est maintenue constante jusqu'en 2050.

► Définitions

Dans cette étude, un **senior** est une personne âgée de 60 ans ou plus.

Un ménage en **mobilité résidentielle** est un ménage ayant changé de résidence principale dans l'année.

Une personne est considérée comme **pauvre**, au sens de la pauvreté monétaire, lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 102 euros par mois par unité de consommation en 2019.

Le **niveau de vie** d'un ménage est le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

Dans cette étude, la pauvreté et le niveau de vie des seniors font référence à la situation des personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence a 60 ans ou plus.

Le **9^e décile** de niveau de vie est le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés.

L'**accessibilité potentielle localisée** est un indicateur donnant le nombre d'employés d'un service d'aide à domicile pour l'assistance des personnes âgées à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus.

La population en France vivant dans un territoire de vie-santé **sous-dense** est celle ayant accès à moins de 2,5 consultations par an et par habitant. Le « **territoire de vie-santé** », défini par le ministère de la Santé, est un agrégat de communes autour d'un pôle d'équipements et de services, constitué selon une logique proche du découpage en bassins de vie.

La **dépendance** s'évalue à partir de la grille Autonomie gérontologique et groupe iso-ressources (AGGIR) à partir des activités effectuées ou non par la personne de manière autonome. Cet outil standardisé national définit des « groupes iso-ressources » (GIR) rassemblant des individus ayant des niveaux proches de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La personne évaluée est classée dans l'un des six groupes GIR, du moins autonome GIR 1 au plus autonome GIR 6. Les GIR 1 et 2 correspondent à la **dépendance sévère**, les GIR 3 et 4 à la dépendance modérée et les GIR 5 et 6 à l'absence de dépendance. Cette évaluation a lieu avec les enquêtes Capacités, aides et ressources des seniors (Care) 2015 et l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2015.

Définie par Eurostat, la **grille communale de densité** permet de comparer les degrés d'urbanisation des pays européens, selon une méthodologie homogène. Elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Quatre niveaux de densité sont définis : les communes denses, de densité intermédiaire, peu denses, très peu denses.

► Sources

Les données sur la population proviennent des **recensements** 1990, 2013, 2015 et 2019. Les données sur les salaires sont issues de la Base Tous Salariés (**BTS**) 2019. Les emplacements et le nombre de places dans les établissements pour personnes âgées dépendantes proviennent du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (**Finess**) 2019 et 2021 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Les niveaux de vie ainsi que les taux de pauvreté proviennent du Fichier localisé social et fiscal (**Filosophi**) 2019. Les niveaux de vie ainsi que la surface des logements occupés des arrivants proviennent du Fichier démographique sur les logements et les individus (**Fidéli**) 2019. Les données sur les aménagements des logements proviennent de l'enquête **Vie quotidienne et santé** 2014 de la Drees. Les données sur les personnes âgées dépendantes ainsi que les emplois générés sont issues des enquêtes **Care** 2015 et de l'enquête **EHPA** 2015, issues de la Drees. Les projections des populations en 2050 proviennent du scénario central d'**Omphale** 2022.

► Pour en savoir plus

- Farrouch T., Zampini C., « 123 400 personnes vivent en communauté en 2019 », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 82, juin 2022.
- Chauvot N., Pognard J., « Provence-Alpes-Côte d'Azur : Un million de 75 ans ou plus en 2050 », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 47, juin 2017.
- Michaillesco F., Mora V., « 75 000 emplois pour la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, octobre 2019.
- Genre-Grandpierre C., Boulay G., Casanova L., Talibart C. (UMR 7300 ESPACE – Université d'Avignon), Dimou M., Schaffar A., Ettouati S. (LEAD – Université de Toulon), « Vieillesse de la population et territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur : quelles interactions ? », Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Universités, janvier 2018.
- CGET-Observatoire des territoires, « Le vieillissement de la population et ses enjeux », *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017*, coll. « En détail », janvier 2018.
- Cerema, « Loger nos seniors : état des lieux d'un enjeu de société », février 2022.
- Legendre B., « En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population », *Études et Résultats* n° 1144, Drees, février 2020.
- Drees, « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées », in *L'aide et l'action sociale en France*, édition 2020.
- Drees, « Les soins infirmiers », in *Les dépenses de santé en 2017*, édition 2018.
- Durieux S., « Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 41, juin 2018.

Principaux observatoires et centres de ressources régionaux

Atmo Sud

<https://www.atmosud.org/>

Connaissance du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur et
Observatoire territorial

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>

Cellule économique régionale de la construction

www.cerc-paca.fr

Centre interRégional d'Études, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Paca
et Corse

www.creai-pacacorse.com

Centre de Ressources en information géographique (CRIGE) -
Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.crige-paca.org

Dispositif Régional d'Observation Sociale Dros Paca

www.dros-paca.org

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale de l'emploi, de l'économie et des solidarités

<https://paca.dreets.gouv.fr/>

DATA Sud, la plateforme régionale de données ouvertes

www.datasud.fr

Groupe régional d'experts climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur

<http://www.grec-sud.fr/>

Institut national de la statistique et des études économiques

<https://statistiques-locales.insee.fr>

Mon Littoral Provence Côte d'Azur

<https://www.monlittoral.fr/>

Observatoire de la forêt méditerranéenne

www.ofme.org

Observatoire de l'eau et des milieux aquatiques

www.observatoire-eau-paca.org

Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire en Paca

www.cresspaca.org

Observatoire Régional de la Biodiversité

www.observatoire-biodiversite-paca.org

Observatoire Régional de la Santé

www.orspaca.org

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA)

<https://oreca.maregionsud.fr/>

Observatoire régional des déchets

<https://www.ordeec.org/>

Observatoire Régional des Métiers

<https://publications.cariforef-provencealpes-cotedazur.fr/>

Observatoire Régional des risques majeurs en Paca

<https://www.brgm.fr/fr/site-web/observatoire-regional-risques-majeurs-paca>

Observatoire Régional des Transports

www.ort-paca.fr

Observatoire Régional du Tourisme

<https://provence-alpes-cotedazur.com/>

Portail géographique des Parcs naturels régionaux de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

<http://geo.pnrpaca.org/>

SUD Foncier Eco

<https://sudfonciereco.maregionsud.fr/>

Atlas régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les défis d'une région contrastée

Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur

n° 11

Décembre 2022

À la fois méditerranéenne et alpine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises ; elle héberge une biodiversité remarquable, dont près de trois quarts des espèces françaises. Mais, avec plus de cinq millions d'habitants, elle est aussi une région très dense. En un demi-siècle, et malgré un ralentissement, le nombre d'habitants a augmenté de 50 %. Cette pression humaine entraîne de nombreuses tensions, sur la consommation foncière, les prélèvements en eau, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre. La région est par ailleurs particulièrement exposée au réchauffement climatique, avec une accentuation des risques naturels.

La moitié des habitants vit dans une commune littorale et la quasi-totalité en ville ou dans un territoire sous leur influence en matière d'emploi. La démographie est en particulier toujours dynamique dans l'espace périurbain, avec des conséquences importantes sur les déplacements domicile-travail et sur la consommation d'espace pour l'habitat et les activités économiques. La population régionale est par ailleurs vieillissante : 1,5 million d'habitants sont âgés de 60 ans ou plus. L'adaptation des logements et du cadre de vie ainsi que l'accompagnement de la dépendance sont autant de défis associés.

La région est également marquée par de fortes inégalités : Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté et la 2^e concernant la pauvreté infantile, tandis que des tensions existent pour l'accès au logement (prix immobiliers les plus élevés après l'Île-de-France, faiblesse du parc de logements sociaux, concurrence des résidences secondaires). La région est la plus inégalitaire de province et le marché du travail apparaît polarisé entre, d'un côté, des cadres très diplômés en emploi, et de l'autre, des personnes peu ou pas diplômées souvent sans emploi. L'écart de taux de chômage avec les autres régions s'est réduit ces dernières années mais le taux d'emploi demeure toutefois l'un des plus faibles de France.

L'économie régionale est diversifiée, tournée à la fois vers des activités à forte valeur ajoutée (comme l'information et communication, l'aéronautique, l'agriculture biologique) et vers des activités liées à la satisfaction des besoins de la population présente, qu'elle soit résidente ou touristique. Les activités tertiaires ont un poids élevé, avec 1,8 million de personnes employées.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN : 2426-329X
REF. Insee Dossier n° 11
Décembre 2022